

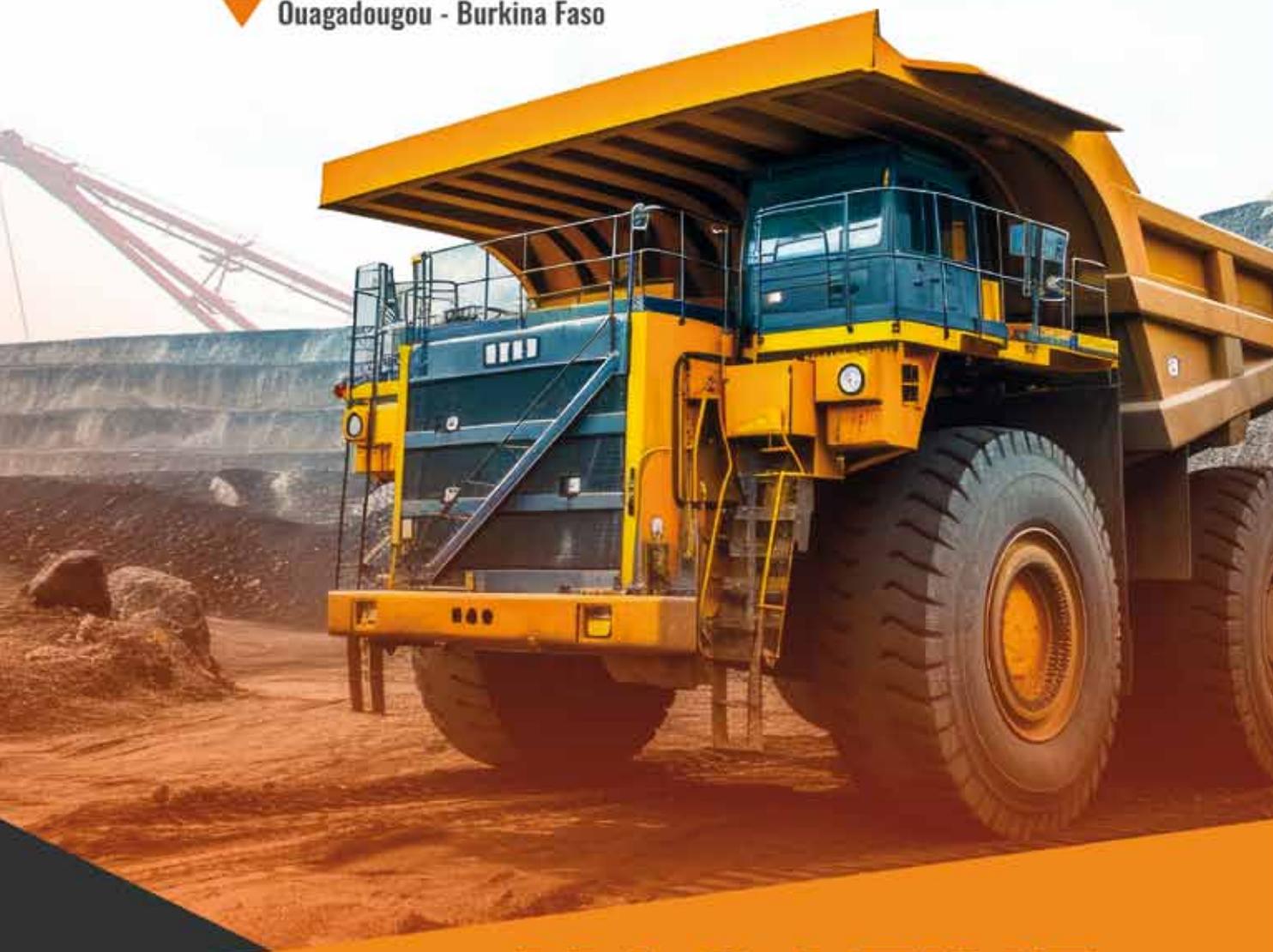
# SAMAO



SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST

**26 > 28 SEPT. 2024**

 Centre International de Conférences de Ouaga 2000  
Ouagadougou - Burkina Faso



**MAGAZINE  
SAMAO 2024**



## EPC BURKINA FASO – VOTRE PARTENAIRE IDEAL POUR VOS ACTIVITES DE FORAGE/MINAGE

### QUI SOMMES NOUS ?

Fondé en 1893, le Groupe EPC est un leader mondial dans la fabrication, le stockage et la distribution d'explosifs, notamment dans le domaine du forage et du minage. Fort de plus de 130 ans d'expérience, le Groupe EPC est reconnu pour sa capacité à offrir des solutions efficaces, des innovations technologiques et un service de haute qualité à ses clients. Le Groupe compte une cinquantaine de filiales dans une vingtaine de pays à travers le monde. Depuis le lancement de ses activités en 2020, **EPC Burkina Faso** s'est rapidement imposé comme un acteur majeur dans le secteur des explosifs civils pour les mines, les carrières et les travaux publics. Grâce à des investissements dans le capital humain et à l'utilisation de technologies de pointe, nous avons su nous établir comme un leader en l'espace de quatre ans.

### NOS SERVICES

À ce jour, **EPC Burkina Faso** propose des explosifs en vrac et encartouchés, ainsi que des services de minage. Nous desservons des carrières au Burkina Faso et de grandes entreprises minières en Côte d'Ivoire telles qu'Endeavour Mining, Allied Gold et Perseus Mining. En dehors du secteur minier, nous avons également participé à des projets d'envergure nationale, comme la construction de routes permettant le contournement de Ouagadougou et l'élargissement de la RN4 contribuant ainsi au développement d'infrastructures au Burkina Faso.

Conscients des exigences rigoureuses de notre secteur à l'échelle mondiale, nous nous efforçons de fournir des solutions efficaces et sécurisées, tout en adoptant une approche éthique de gestion.

### NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITE

Soucieux de l'impact environnemental de nos activités et de nos relations avec les communautés locales, nous nous engageons à améliorer continuellement notre performance environnementale. Nous visons non seulement à nous conformer aux meilleures pratiques en matière de développement durable, mais aussi à les dépasser chaque fois que cela est possible. **EPC Burkina Faso** se positionne comme le partenaire stratégique idéal pour tous vos besoins en forage et minage. Notre engagement envers l'excellence, la sécurité et l'innovation nous permet de dépasser les attentes de nos clients à chaque étape de leurs projets.

Avec **EPC Burkina Faso**, vous êtes assurés de bénéficier des plus hauts standards de professionnalisme et de service client.



SAMAO 2024	
<b>Mot du Président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré</b> .....	P4
<b>Mot du Ministre des Mines et Carrières</b> .....	P6
<b>Mot du Président du Comité d'Organisation</b> .....	P8
<b>AGENDA PRE-SAMAO</b> .....	P10
NEGOCE ET LOCATION D'EQUIPEMENTS MINIERES	
<b>LOUDA INDUSTRY se distingue par sa capacité à offrir des solutions complètes et personnalisées à ses clients</b> .....	P16
MINERAUX CRITIQUES	
<b>Importance et bénéfices pour les pays producteurs</b> .....	P24
MINERAUX CRITIQUES AU MALI	
<b>Le gouvernement maximise les retombées de l'exploitation du lithium</b> .....	P27
Pr ALFA OUMAR DISSA	
<b>« Le Burkina Faso dispose de gisements importants de minéraux critiques »</b> .....	P28
MINERAUX CRITIQUES EN GUINEE	
<b>Le pays se hisse au deuxième rang des producteurs mondiaux de bauxite</b> .....	P30
MINERAUX CRITIQUES EN RDC	
<b>Renforcer la gouvernance des secteurs extractifs pour tirer profit du cobalt</b> .....	P31
CHAMBRE DES MINES DU BURKINA	
<b>« Le défi sécuritaire a contraint les acteurs du secteur à mutualiser leurs idées et approches afin d'assurer la continuité des opérations minières »</b> .....	P32
SOCIETE DES MINES DE SANBRADO SA (SOMISA)	
<b>45,998 milliards FCFA versés au budget de l'Etat en 2023</b> .....	P34
TIDIANE BARRY, DIRECTEUR GENERAL D'IAMGOLD ESSAKANE SA	
<b>« L'ensemble de notre contribution directe au Trésor public s'élève à plus de 805 milliards de FCFA depuis le démarrage de la mine en 2010 »</b> .....	P37
Dr EMMA MARIE BLANCHE KANTIONO, DIRECTRICE GENERALE DE ESSAKANE SOLAR	
<b>« La transition énergétique, représente une opportunité unique pour les femmes de participer activement à la transformation économique, sociale et environnementale mondiale »</b> .....	P40
Dr HERMANN ILBOUDO	
<b>« Le BUMIGEB travaille à de meilleures visibilité et accessibilité des données géominières pour renforcer l'attractivité du pays aux investisseurs miniers »</b> .....	P42
PROMOTION DU SECTEUR MINIER	
<b>« Au-delà de l'attraction des investisseurs, la SAMAO se focalise sur le soutien au développement des activités minières »</b> dixit Zéphirin Z. Zongo, ST/CLPI .....	P47
MARYSE SEDOGO/TRAORE, SERVICE DE FORAGE AURORA	
<b>« Le succès d'une entreprise ne se mesure pas uniquement à ses performances financières, mais aussi à son impact positif sur la société et sur l'environnement »</b> .....	P50
SIE JONAS KAMBOU, ROXGOLD SANU SA	
<b>« Le développement durable fait partie intégrante de toutes nos opérations et relations avec les communautés et nos parties prenantes »</b> .....	P53
ARISTIDE BELEMSOBGO, DIRECTEUR GENERAL DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	
<b>« L'Etat fournit des efforts dans la sécurisation des mines et des convois d'approvisionnement en consommables usuels »</b> .....	P56
CAPITAINE SOUGRINOMA BASILE ZONGO	
<b>« La création de la SONASP vise à mettre l'Etat au centre des activités exploitation minière artisanale et à petite échelle »</b> .....	P60
ENERGIES RENOUVELABLES	
<b>14,1% de la production énergétiques nationale</b> .....	P63
INNOCENT BELEMTUGRI, FONDATEUR/COMMISSAIRE GENERAL DU SEMICA	
<b>« La SAMAO monte petit à petit en puissance d'années en années et gagne aussi bien en notoriété et qu'en crédibilité »</b> .....	P66
BRIGADE NATIONALE ANTI-FRAUDE DE L'OR	
<b>« L'activité de la BNAF au cours de l'année 2023 a permis le recouvrement de plus de 9 milliards de FCFA au profit du Trésor public »</b> .....	P68
OUSSANI DERRA, DIRECTEUR GENERAL DE OREZONE BOMBORE	
<b>« Nous sommes fiers de contribuer au développement du Burkina Faso à travers une exploitation minière responsable et durable »</b> .....	P76
MAMADOU SAGNON, DIRECTEUR GENERAL DU CADASTRE MINIER	
<b>« Une trentaine de permis ont été octroyés par le passé pour la recherche des minéraux critiques »</b> .....	P78
FONDS MINIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL	
<b>Plus de 233 milliards de FCFA collectés de 2019 au 30 juin 2024</b> .....	P80
LUCIE KABRE, PRESIDENTE DE L'AFEMIB	
<b>« Les femmes représentent 9,32% dans le secteur industriel et 29% dans l'artisanat »</b> .....	P82



**“ Le Burkina Faso a entrepris des actions pour améliorer la contribution de l’exploitation industrielle de l’or au développement économique du pays par la mise en place d’unités de transformations industrielles. De telles unités industrielles devront contribuer à la promotion de la chaîne de valeur de l’industrie minière au plan national tout en limitant l’exportation à l’état brut d’une grande partie de notre or. Elles devront également contribuer à la lutte contre la persistance de la fraude dans le secteur. ”**

*Le Président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré à la Cérémonie de lancement des travaux de construction de la Raffinerie Nationale d’or - 23 novembre 2023*

# SAMAO 2024

## Favoriser un développement socioéconomique durable du Burkina Faso

Le gotha du secteur des mines de plusieurs pays se rassemble, une fois de plus, à Ouagadougou, dans le cadre de la Semaine des activités minières d'Afrique de Ouest (SAMAO) que le Burkina Faso réussit le pari d'organiser malgré le défi sécuritaire auquel il fait face. En renouant avec l'organisation de cette importante rencontre en 2023 puis en enchaînant avec la sixième édition en 2024, le gouvernement du Burkina Faso souhaite rassurer à la fois ses partenaires et attirer d'autres investisseurs dans ce secteur qui est l'un des plus résilients de l'économie nationale. La SAMAO offre un environnement favorable pour promouvoir et partager des expériences et des bonnes pratiques dans le domaine

de l'exploitation minière. L'édition 2024 a pour thème : « Les minéraux critiques : Quelles stratégies de développement pour les pays africains ? ». Ces minéraux, de manière générale,

jouent un rôle dans le domaine de la haute technologie ainsi que dans la transition énergétique, c'est-à-dire les énergies vertes ou renouvelables.

Au Burkina Faso, l'or demeure jusqu'à présent, le principal produit d'exploitation minière. Le pays a ainsi produit 26,554 tonnes de ce métal précieux au premier semestre 2024. Pour la même période, la production minière a permis de générer 1 140 milliards de FCFA au compte des recettes d'exportations, 79,29 milliards FCFA de royalties et 11,42 milliards de FCFA au compte du Fonds minier de développement local (FMDL).

Dans un passé récent, le pays a également connu l'exploitation du zinc à Perkoa, et le manganèse de Kéré et de Tambao. Toutefois, des recherches récentes ont mis en évidence le potentiel élevé du Burkina Faso en matière de

minéraux critiques.

Le thème de cette année, centré sur les minéraux critiques, nous encourage à espérer que les échanges, lors de la SAMAO 2024, favoriseront la diversification de notre domaine minier et que les Etats pourront développer des stratégies qui permettront d'exploiter les gisements à venir pour le bonheur de nos pays respectifs et de leurs populations. En ce qui concerne le Burkina Faso, nous pourrions puiser dans l'expérience acquise dans l'exploitation de l'or pour développer ces ressources stratégiques. D'ores et déjà, les réflexions sont en cours au Burkina Faso pour la diversification de la production minière à l'heure où le monde entier court vers les miné-

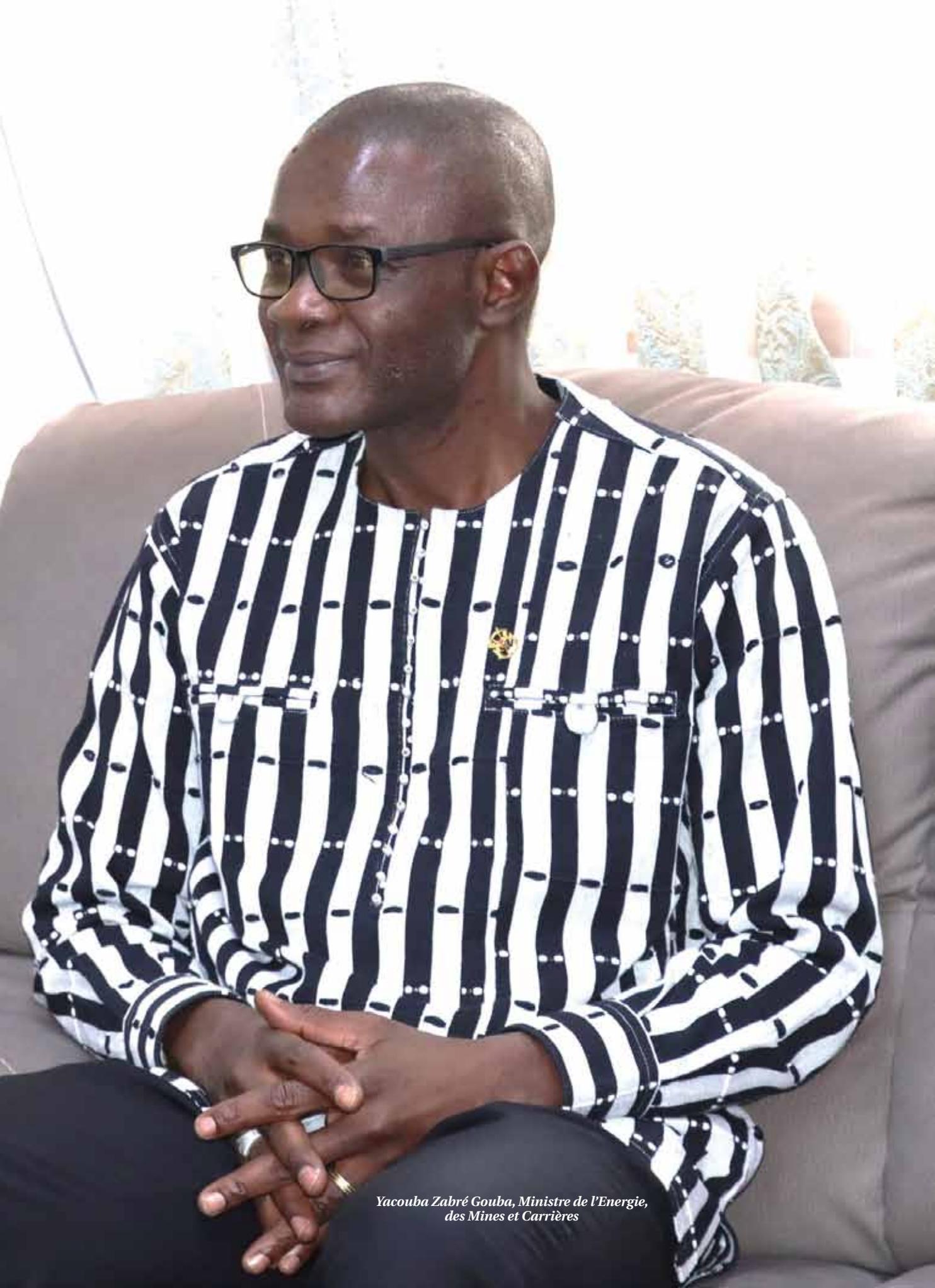
raux critiques. Pour ce faire une liste de minéraux stratégiques est en définition et une stratégie pour la valorisation de ces minéraux sera adoptée pour permettre au pays de tirer profit de ses ressources.

En attendant cette grande diversification tant espérée, le Gouvernement du Burkina Faso a déjà engagé plusieurs réformes visant à optimiser les effets de l'exploitation minière sur les conditions socio-économiques des populations.

C'est cette vision qui a conduit à l'adoption des lois n° 016-2024/ALT et n°17-2024/ALT du 18 juillet 2024, portant respectivement code minier et contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

L'opérationnalisation de ces deux lois et de leurs textes d'application permettra de donner une place importante aux investisseurs nationaux, et à l'État de s'approprier davantage le secteur minier, de maximiser les recettes afin de favoriser le développement socio-économique durable du Burkina Faso et d'offrir des opportunités aux générations futures. ●

“ La SAMAO offre un environnement favorable pour promouvoir et partager des expériences et des bonnes pratiques dans le domaine de l'exploitation minière. ”



*Yacouba Zabré Gouba, Ministre de l'Energie,  
des Mines et Carrières*

# SAMAO 2024

## MOT DU PARRAIN

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements à l'endroit du Gouvernement du Burkina Faso pour le choix porté sur ma modeste personne pour parrainer cette 6<sup>ème</sup> édition de la SAMAO.

Le thème de cette rencontre « Les minéraux critiques : Quelles stratégies de développement pour les pays africains ? » est d'un intérêt stratégique pour « réaliser l'Afrique que nous voulons, c'est à dire une Afrique qui compte et qui gagne ».

Des premières Journées de Promotion des activités minières (PROMIN en 1995) à la SAMAO 2024, que de chemin parcouru !!!! Quel engagement soutenu et quelle belle détermination du Gouvernement, des acteurs privés, de la société civile et des Partenaires techniques et financiers, à faire du secteur minier, un puissant levier de développement économique et social de nos chers pays !!!

Notre vision, notre ambition et notre engagement dans le secteur minier est d'en faire un véritable accélérateur de l'industrialisation de notre continent et de créer des chaînes de valeurs par une approche intégrée basée sur la diversification et le développement de son incommensurable potentiel géologique, la valeur de ses ressources humaines, la création de richesses et le soutien aux petites et moyennes entreprises, en vue de leur insertion dans l'économie minière.

Les thématiques abordées durant ces trois jours à l'ère de la transition énergétique constituent autant de défis qu'il nous faut relever ensemble, si nous voulons faire de l'Afrique le Continent de l'avenir.

Certes, beaucoup a été fait mais beaucoup reste encore à parfaire.

Et comme une termitière vivante, ajoutons toujours de la terre à la terre.

Je terminerai enfin, en souhaitant plein succès à la SAMAO 2024 et en félicitant toutes les parties prenantes dans l'Organisation de cet important évènement continental qui démontre une fois de plus le rôle prépondérant de notre cher pays dans le concert des plus grandes nations minières.

**NAAABA BAOOGO DE GOURCY**  
**PDG de NERE MINING SA**





*Dr Elie Justin OUEDRAOGO, PDG NEERE MINING,  
Parrain de la SAMAO 2024*



*Doulaye Sanou, Secrétaire Général du  
Ministre de l'Energie, des Mines et Carrières*



## SAMAO 2024

# Pour que l'exploitation des minéraux critiques profite mieux aux pays

La Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO) est un événement majeur de référence et suscite un grand engouement des acteurs du secteur de l'industrie extractif mondial. Elle se positionne comme un outil de promotion mais aussi de développement du secteur minier. Cette sixième édition aura lieu du 26 au 28 septembre 2023, dans le Centre de conférence international de Ouaga 2000.

Le thème de cette édition porte sur les : « Les minéraux critiques :

Quelles stratégies de développement pour les pays africains ? ».

Les minéraux critiques sont des ressources qui revêtent une importance très capitale pour l'économie mondiale et pour diverses industries, mais qui présentent des risques d'approvisionnement en raison de leur rareté, pendant que la demande en ces minéraux est en croissance exponentielle. En effet ce sont des minéraux utilisés dans la fabrication des véhicules électriques, des appareils numériques (téléviseurs, téléphones portables), dans le secteur de la santé, etc. Les pays en développement et particulièrement les pays africains devraient saisir l'opportunité pour explorer véritablement leurs sous-sols et pouvoir tirer le maximum de profits de l'exploitation de ces ressources ainsi que de leur transformation sur place.

La question fondamentale est de

savoir comment l'Afrique en général et le Burkina Faso en particulier peuvent tirer un réel profit de l'exploitation de ces minéraux ?

Il est évident que la mise en place de cadres politiques, institutionnels, juridiques et réglementaires adaptés est plus que nécessaire. C'est dans ce sens que le nouveau code minier du Burkina Faso, adopté le 18 juillet 2024, est le bienvenu.

La SAMAO 2024 va approfondir la réflexion, proposer des solutions.

Les expériences des autres pays pourront enrichir les débats pour que l'exploitation du sous-sol africain apporte de la valeur ajoutée sur toute la chaîne des valeurs.



**La SAMAO 2024 va approfondir la réflexion, proposer des solutions. Les expériences des autres pays pourront enrichir les débats pour que l'exploitation du sous-sol africain apporte de la valeur ajoutée sur toute la chaîne des valeurs.**



Sont attendus à l'édition 2024 de la SAMAO, plus de 3 000 participants dont des experts, des investisseurs, des chercheurs, des exposants et des visiteurs. Au programme,

nous aurons des conférences de haut niveau, des expositions et rencontres d'affaires, des rencontres de réseautage et de partenariats, etc.

En ma qualité de président du comité national d'organisation, je remercie les sponsors, les entreprises minières, les sous-traitants, les panélistes, les invités, les visiteurs pour leur implication et leur présence. Mes remerciements vont à l'endroit des amis et partenaires du Burkina Faso, aux médias et aux Organisations de la société civile, engagés aux côtés du gouvernement dans la promotion du secteur minier national. ●

# AGENDA PRE-SAMAO 2024



## Profil des participants

Au total, 60 participants de 6 pays seront représentés à la formation sur la fabrication de briques en terre stabilisée et 80 participants de 12 pays participeront au forum sur les matériaux à faible teneur en carbone.

Il s'agit des délégations des pays du Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement : Burkina Faso (pays hôte), Cameroun, Congo (Rép.), République Démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée, Nigéria, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe et le Sénégal. Les participants représenteront divers groupes de parties prenantes tels que :

- Ministère en charge des mines
- Ministère en charge de la jeunesse, de la formation technique et professionnelle
- Ministère en charge de l'enseignement et la recherche
- Ministère en charge des infrastructures
- Ministre en charge de l'action humanitaire
- Ministre en charge de la culture
- Institutions académiques et de formation
- Entreprises EMAPE, Associations/Coopératives minières,
- Chambre des Mines

# FORUM AFRICAIN SUR LES MATÉRIAUX BAS CARBONE ET LA VALEUR AJOUTÉE AUX MINÉRAUX DU DÉVELOPPEMENT, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

**24-25 SEPTEMBRE 2024**

**CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES OUAGA 2000**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ**

**JOUR 1, MARDI 24 SEPTEMBRE**

JOUR/HEURE	SESSIONS ET THÈMES	MODÉRATEURS ET PRÉSENTATEURS
<b>8h30-9h00</b>	Inscriptions, accueil et installation des participants	
<b>OUVERTURE ET LANCEMENT</b>		
<b>9h00-9h45</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières</li> <li>Délégation de l'Union Européenne (DUE)</li> <li>PNUD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministre en Charge des mines</li> <li>Représentant, Délégation UE</li> <li>Alfredo Teixeira,</li> <li>Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso</li> </ul>
<b>9h45-10h00</b>	Discours liminaire: Les Minéraux du Développement à l'heure du changement climatique : de la nécessité d'un changement de paradigme pour un avenir à faibles émissions de carbone	Lacina Pakoun, Conseiller Technique PNUD, Programme ACP-UE pour les minéraux du développement
<b>10h00-10h30</b>	Photo de famille, interviews et pause-café	Photo de famille & pause-café : tous les participants Entretiens : réservés aux officiels
<b>CONTEXTE GLOBAL</b>		
<b>10h30-11h30 (1 heure)</b>	Matériaux bas carbone, défi climatique et quête d'un avenir résilient <ul style="list-style-type: none"> <li>Aperçu des matériaux bas carbone</li> <li>Étude de cadrage en Afrique et dans le Pacifique</li> </ul> Questions et réponses	➤ Modérateur : Lacina Pakoun ➤ Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Dr. Wolfram Schmidt, BAM, Allemagne</li> <li>Dr Kolawole Olonade, Université de Lagos, Nigéria</li> </ul>
<b>11h30-12h30</b>	Matériaux à faible émission de carbone : des laboratoires la réalité du terrain  État actuel de la recherche, défis et opportunités liées à la popularisation de l'adoption  Questions et réponses	➤ Modérateur : Kolawole Olonade, Université de Lagos <ul style="list-style-type: none"> <li>Pr MESSAN Adamah, 2iE, Burkina Faso</li> <li>Dr Billong Ndigui, MIPROMALO, Cameroun</li> <li>Mme Lucy Magese, Ardhi Institution of Building Research, Tanzanie</li> <li>M. Stephen Kuwani, Conseil national de la construction, Zambie</li> </ul>
<b>12h30-13h30</b>	Pause déjeuner	

<b>13h30-14h30</b>	<p>Défis et opportunités présentés par les matériaux bas carbone en Afrique et au-delà</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux bas carbone ou conventionnels : le mythe, la réalité et comment l'Afrique peut exploiter le potentiel des briques de terre stabilisée ?</li> <li>• Savoirs-faires endogènes, tendances actuelles et défis de la diffusion des matériaux bas carbone dans un secteur dominé par les matériaux conventionnels <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cas du Cameroun</li> <li>- Cas de l'Ouganda</li> <li>- Cas du Burkina Faso</li> </ul> </li> <li>• Décarbonisation de l'industrie du ciment vers le net zéro : l'Initiative Béton Bleu Fiji (Vidéo)</li> </ul>	<p>➤ Modérateur : Dr Moussa Charlot, Programme ACP-UE pour les minéraux du développement, PNUD, Coordonateur Pays, Cameroun</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Njoya André, Institut des Beaux-Arts de Fouban, Cameroun</li> <li>• Ouango Marius, Entrepreneur Burkina Faso</li> <li>• Benard Tayebwa, Entreprise coopérative de la région de Njokonjeru, Ouganda</li> <li>• Arsène Hien, entrepreneur, Burkina Faso</li> <li>• Soumen Maity, TARA, Inde (à confirmer)</li> </ul>
<b>14h30-15h30</b>	Questions et réponses	
<b>15h30-16h00</b>	<p>Ediction des normes pour les matériaux bas carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles normes pour les matériaux à faible teneur en carbone</li> <li>• Faciliter la normalisation</li> <li>• Le cas des normes de briques en terre stabilisée pour le Cameroun</li> </ul>	<p>➤ Modérateur : Ministère de l'Ha-bitat et de l'Urbanisme, Burkina Faso</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ABNORM, Burkina Faso</li> <li>• Conseil national de la construction, Zambie</li> <li>• Clara SAWADOGO, ARCHI-BATI Consulting, Burkina Faso</li> <li>• Dickie Bikwasizehi, Uganda Industrial Research Institute (UIRI) Ouganda</li> </ul>
<b>16h00-16h30</b>	Questions et réponses	
<b>16h30</b>	Cloture Jour 1	

## JOUR 2 : MERCREDI 25 SEPTEMBRE

<b>LES MINÉRAUX DU DEVELOPPEMENT DANS NOTRE QUOTIDIEN : AMÉLIORER LA CHAÎNE DE VALEUR</b>		
<b>8h00-8h20</b>	Inscription, mise en place terminée des participants	
<b>8h20-8h30</b>	<p>Valeur ajoutée et liens avec d'autres secteurs : L'impact multidimensionnel de la valeur ajoutée des minéraux du développement : le cas des briques en terre stabilisée (vidéo et intervention) :</p> <p>➤ Économique et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emplois et réduction de la pauvreté</li> <li>• Développement agricole</li> <li>• Développement de contenu local/Grande Mine</li> <li>• Substitution des importations - Industrie locale</li> </ul> <p>➤ Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse au changement climatique</li> <li>• Urbanisation</li> </ul>	<p>Lacina Pakoun, Conseiller Technique PNUD, Programme ACP-UE pour les Minéraux du Développement</p>

<b>8h30-9h50</b>	<b>Valorisation des Minéraux du Développement : état actuel et opportunités en Afrique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Briques de terre stabilisée</li> <li>• Briques latéritiques taillées</li> <li>• Ciments LC2/LC3</li> <li>• Taille et pose de pavés de pierre</li> <li>• Fabrication et peinture traditionnelle</li> <li>• Conception et construction avec des matériaux bas carbone</li> <li>• Poterie et céramique modernes</li> <li>• Objets de décoration et bijoux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modérateur : Njoya André, Institut des Beaux-Arts de Foumban, Cameroun</li> <li>• Ibrahim Djagra, ETS Risku, Cameroun</li> <li>• Arsène Hien, Coopérative Artisans BLT, Dano, Burkina Faso</li> <li>• Femmes de Tiebele, Burkina Faso</li> <li>• Bintou Traoré, Pocéram, Burkina Faso</li> <li>• Telma Nkowan, WETVAAZ, Zambie</li> <li>• Kolawole Olonade, Université de Lagos, Nigéria</li> <li>• Clara Archi-Bati Consulting, Burkina Faso</li> <li>• Pauline, WETVAAZ, Zambie</li> </ul>
<b>9h50-10h00</b>	Questions et réponses	
<b>10h00-10h30</b>	Pause café	
<b>10h30-11h10</b>	Aspects environnementaux et sociaux des chaînes de valeur des minéraux de développement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie circulaire : combiner les matières agricoles et les Minéraux du Développement</li> <li>• Maison solaire : l'utilisation énergétique des bâtiments</li> <li>• Constructions et conceptions architecturales à base de matériaux locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modérateur : Aboubacar Oualy, PNUD</li> <li>• Kola</li> <li>• Maison solaire</li> <li>• Clara Archi-Bati</li> <li>• Tchamda</li> </ul>
<b>1110-11:20</b>	Questions et réponses	Participants
<b>FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE : MAILLONS MANQUANTS ET COMMENT COMBLER LE GAP ?</b>		
<b>11h20-12h40</b>	La preuve par l'enseignement technique et professionnel dans les pays africains <ul style="list-style-type: none"> <li>• Burkina Faso</li> <li>• Tanzanie</li> <li>• Zambie</li> <li>• Ouganda</li> <li>• Cameroun</li> <li>• Autres pays (à déterminer)</li> </ul>	Modérateur: Lacina PAKOUN <ul style="list-style-type: none"> <li>• Burkina Faso (à déterminer)</li> <li>• Tanzanie (à déterminer)</li> <li>• Zambie (à déterminer)</li> <li>• Crispin, COWA, Ouganda</li> <li>• Éthiopie,</li> <li>• Cameroun (à préciser)</li> <li>• Autres (à déterminer)</li> </ul>
<b>12h40-13h00</b>	Questions et réponses/discussions	
<b>13h00-14h00</b>	Déjeuner	
<b>14h00-15h00</b>	<b>ECHANGES CROISÉS ET PERSPECTIVES DE COLLABORATION</b> Agir maintenant pour un avenir meilleur : rencontres élaïrs entre pairs pour explorer les opportunités de coopération/partenariat Sud-Sud en vue de combler le déficit de formation en matière de transformation et de création de valeur à partir des Minéraux du Développement	Séance interactive
<b>15h00-16h00</b>	Retour d'expérience pour consolider les plans de retour au travail spécifiques à chaque pays	Pays Participants
<b>16h00-17h00</b>	Lecture du compte-rendu du forum - lien avec SAMAO et mots de clôture	Maître de cérémonie/ Délégués/Officiels

## ANNEXE 1: SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (SAMAQ)

### MINÉRAUX CRITIQUES « QUELLES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PAYS AFRICAINS ? »

#### APERÇU DE L'AGENDA

26 SEPTEMBRE 2024 – JOUR 1	
07h30 – 10h00	<b>CÉRÉMONIE D'OUVERTURE</b>
10h00-10h30	Visite guidée des stands animée par Monsieur Aristide BELEMSOBGO (DGMG)
10h30 - 11h00	<b>COCKTAIL D'OUVERTURE</b>
11h00 – 13h00	Panel de haut niveau
	SESSION DE HAUT NIVEAU : Minéraux critiques : quelles stratégies de développement pour les pays africains ?
13h00 à 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h45	SESSION 1 : Examen des stratégies de recherche et de développement dans le domaine des minéraux. Salle plénière  SESSION TECHNIQUE 1 : Prospective et recherche scientifique sur les matériaux critiques au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest.Salle B01  Modérateur:(en cours)
15h45 - 17h30	SESSION 2 : LES ENTREPRISES MINIÈRES (thème d'actualité) Salle plénière  Objectif:L'objectif global est de promouvoir l'exploitation durable des minéraux critiques en partageant les pistes d'innovation technologique et les meilleures pratiques, en renforçant les partenariats et la gouvernance.  Session technique 2 : Echange avec les acteurs locaux impliqués dans le secteur minier.Salle B02
17h30	Fin de la journée
27 SEPTEMBRE 2024 – JOUR 2	
08h30-10h00	PANEL 2 : Minéraux critiques et transition énergétique : quelles opportunités pour l'industrialisation en Afrique ?Salle plénière
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 - 12h30	<b>SESSION 3 : Matériaux de construction locaux : conception architecturale, économie d'énergie et atténuation de l'impact climatique. Salle plénière</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>matériaux locaux et lien avec la chaîne de valeur minière plus large ;</i></li> <li>- <i>présenter les bénéfices en termes d'économie d'énergie des infrastructures basées sur des matériaux locaux ;</i></li> <li>- <i>faire une présentation sur l'atténuation du changement climatique.</i></li> </ul> <p><b>Modérateur:</b> <u>M. Abdoulaye SAMBARE (à compléter)</u></p> <p><b>Intervenants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Arsène TIENDREBEOGO, DGC</i></li> <li>▪ <i>Lacina PAKOUN PNUD</i></li> <li>▪ <i>Kolawole, témoignages des pays africains sur la gestion de la chaîne de valeur</i></li> <li>▪ <i>Expert du pays invité (CAMEROUN)</i></li> <li>▪ <i>Ordre des Architectes (Clara SAWADOGO)</i></li> </ul> <p><i>Échanges</i></p>

13h00-14h00	<b>PAUSE DÉJEUNER</b>
14h00-15h45	SESSION 4 : Vers une réglementation spécifique pour les minéraux critiques. SESSION TECHNIQUE 3 : Présentation des travaux d'exploration des juniors Salle B02
15h45 - 17h00	SESSION 5 : Place de l'ASM dans l'exploitation des minéraux critiques. Salle plénière
17h00-17h20	<b>PAUSE CAFÉ</b>
17h20-17h50	<b>CÉRÉMONIE DE CLÔTURE</b>
18h30-21h30	<b>SOIRÉE DE REMISE DES PRIX</b>
<b>28 SEPTEMBRE 2024 – JOUR 3</b>	
09h00–16h00	VISITE DU SITE (à déterminer)

## ANNEXE 2 : FORMATION SUR LA PRODUCTION ET LA CONSTRUCTION AVEC LES BRIQUES DE TERRE STABILISÉE

### APERÇU DE L'AGENDA

<b>Jour 0 : 26- Septembre-3 Octobre</b>	Mise en place d'une équipe avancée sur le terrain pour une production précoce et continue de briques stabilisées
<b>Salle de conference</b>	
<b>Jour 1 : 30 septembre</b>	Mots d'ouverture Discours liminaire : L'importance des minéraux du développement Formation technique
<b>Jour 2, mardi 1er octobre</b>	Formation technique
<b>Jour 3 : mercredi 2 octobre</b>	Transfert de connaissances : apprendre à fabriquer et à maturer les briques en terre stabilisée
<b>Jour 4 : Jeudi 3 octobre</b>	Transfert de connaissances : apprendre à construire avec les briques de terre stabilisée
<b>Jour 5 : Vendredi 4 octobre</b>	Transfert de connaissances : apprendre à construire avec les briques de terre stabilisée (suite) Finalisation des plans de retour au travail et cérémonie de clôture pour les participants internationaux
<b>Participants nationaux uniquement</b>	
<b>Du samedi 5 au mardi 17 octobre</b>	Construction d'un bâtiment témoin en briques de terre stabilisée - avec des participants nationaux uniquement
<b>Mardi 17 octobre</b>	Finalisation des plans de retour au travail et cérémonie de clôture pour les participants nationaux.

Sponsors Officiels



Sponsor Or



Sponsor Argent



# NEGOCE ET LOCATION D'EQUIPEMENTS MINIERES

## **LOUDA INDUSTRY se distingue par sa capacité à offrir des solutions complètes et personnalisées à ses clients**

Société de commerce international, de négoce et de location d'équipements miniers implantée en Afrique LOUDA INDUSTRY est dirigée par son promoteur Wendlassyda Moïse Ouédraogo. Titulaire d'un MBA en Transport et Logistique, ainsi que d'un Executive Master in International Business de l'ESCP Europe, l'homme a occupé divers postes stratégiques dans le domaine de la chaîne logistique, avec une spécialisation notable dans le secteur minier. Certifié CISCP (Certified International Supply Chain Professional) et CISCM (Certified International Supply Chain Manager) par l'institution américaine IPSCM, il dispose d'une expertise lui permettant de maintenir les standards les plus élevés dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à ce background de son fondateur, LOUDA INDUSTRY se distingue par sa capacité à offrir des solutions complètes et personnalisées à ses clients.



*Wendlassyda Moïse Ouédraogo*

### **Présentez votre société aux lecteurs?**

LOUDA INDUSTRY est une société de commerce international, de négoce et de location d'équipements miniers implantée en Afrique. Nous nous distinguons par notre capacité à offrir des solutions complètes et personnalisées à nos clients, réparties en deux grands volets:

1. La fourniture de biens: LOUDA INDUSTRY gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, offrant des solutions sur mesure depuis le sourcing jusqu'à la livraison finale. Nous nous engageons à fournir des produits de haute qualité, adaptés aux besoins spécifiques de chaque client, tout en assurant une logistique efficace et fiable. Notre expertise nous permet de répondre aux exigences les plus strictes et de garantir la satisfaction de nos clients.
2. La fourniture de services de location : Conscients que chaque projet nécessite des équipements fiables et performants pour garantir son succès, nous avons développé un service de location d'engins lourds. Notre flotte d'équipements est maintenue à des standards élevés et est accompagnée par un personnel qualifié, offrant ainsi une solution complète et clé en main pour répondre à tous vos besoins en matière d'équipements miniers. Nous nous efforçons de fournir des équipements modernes et bien entretenus pour assurer la réussite de vos projets.

## Quelle est la contribution en matière d'emplois ?

Nous employons environ trente collaborateurs permanents qui assurent la continuité et la qualité de nos opérations. En outre, nous engageons une cinquantaine de collaborateurs temporaires sur les sites où nous avons des projets en cours. Ces emplois temporaires permettent de répondre aux besoins spécifiques de chaque projet et de soutenir les communautés locales en offrant des opportunités de travail et de développement professionnel.

## Dans le cadre des activités de RSE et de développement durable, citez quelques activités qui ont eu des impacts surtout sur les communautés ?

Depuis la création de LOUDA INDUSTRY, nous nous engageons à avoir un impact positif sur notre communauté, car c'est grâce à elle et aux politiques publiques que Louda Industry connaît une croissance significative. Parmi nos activités en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), nous pouvons citer :

- Promotion du secteur minier : Nous contribuons à l'organisation d'activités et d'événements qui mettent en avant le secteur minier de notre cher pays, le Burkina Faso, notamment la SAMAO, le Mining Indaba, et le forum de financement du contenu local.
- Soutien aux causes sociales : Nous participons à des activités liées à la cause des femmes et des jeunes, comme la journée de lutte contre le cancer organisée par les employés d'Endeavour Mining.
- Bien-être des collaborateurs : Nos collaborateurs sont au cœur de notre organisation. Nous investissons beaucoup dans leur bien-être à travers des conditions de travail de plus en plus favorables, la prise en charge du déjeuner, une assurance maladie, des activités sportives hebdomadaires, des sorties détente, des compétitions, et des dîners gala entre collaborateurs.
- Aide aux populations locales: Dans le cadre de notre programme RSE, nous planifions

des dons aux populations les plus impactées par les projets miniers sur lesquels nous travaillons.

- Éducation et formation : Nous soutenons des initiatives éducatives locales, offrant des programmes de formation et de stage pour les jeunes afin de les préparer aux opportunités d'emploi dans le secteur minier et au-delà.
- Environnement : Nous nous engageons à minimiser notre impact environnemental en adoptant des pratiques durables et en mettant l'accent sur des actions de préservation de la nature.

## Disposez-vous d'une politique de promotion du genre en interne ?

Bien que cette politique ne soit pas formalisée, nous appliquons plusieurs pratiques pour promouvoir l'égalité des genres au sein de Louda Industry :

Encouragement des candidatures féminines; Accompagnement et progression; Rémunération basée sur la performance; Culture d'entreprise inclusive; Représentation dans les postes de direction; Réseaux de soutien; Politiques de non-discrimination.

## Quels sont les défis auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour atténuer ?

Nos défis actuels sont principalement liés à des facteurs externes qui ralentissent le processus d'approvisionnement. Parmi ces défis, on peut citer :

- Manque de devises étrangères : L'acquisition de biens à l'étranger est compliquée par le manque de devises étrangères.
- Crises mondiales : Les crises mondiales ont rendu le trafic maritime imprévisible, ce qui perturbe les délais de livraison.
- Procédure administrative : Les procédures administratives peuvent être longues, créant des goulots d'étranglement pour des commandes souvent cruciales pour les mines.
- Pour atténuer ces défis, nous avons mis en place plusieurs mesures :

- Planification et anticipation : Nous nous efforçons de planifier et d'anticiper autant que possible pour optimiser notre chaîne d'approvisionnement. Cela nous permet de minimiser les retards et d'assurer une qualité de service optimale à nos clients.
- Optimisation de la chaîne d'approvisionnement : Nous travaillons continuellement à améliorer nos processus logistiques pour réduire les délais et les coûts.

Ces mesures nous permettent de surmonter les obstacles et de continuer à offrir des services de haute qualité à nos clients.

## Un mot pour conclure ?

Les politiques publiques ont permis aux acteurs privés de se positionner de manière stratégique dans le secteur minier, offrant à des entreprises comme la nôtre l'opportunité de croître rapidement. Il est essentiel pour nous de contribuer activement à la compétitivité de ce secteur, afin que le plus grand nombre puisse bénéficier des retombées économiques. Pour maximiser les avantages de ce secteur en pleine expansion dans notre pays, nous devons continuer à soutenir et à collaborer avec les acteurs clés.

Nous tenons à exprimer notre gratitude et notre soutien aux institutions telles que le Ministère de la Transition Énergétique, des Mines et des Carrières, la Chambre des Mines, les sociétés minières, les banques, les fournisseurs internationaux et tous ceux qui œuvrent pour renforcer les capacités des fournisseurs locaux à travers le contenu local.

Grâce à cette politique de contenu local, LOUDA INDUSTRY a obtenu la représentation pour Weir minerals, un leader mondial dans la fabrication de pièces pour l'industrie minière. Cette collaboration nous a permis de nous étendre avec succès dans plusieurs pays africains, en établissant des partenariats solides avec des acteurs locaux. C'est cette voie que nous devons continuer à suivre, en travaillant ensemble pour un avenir prospère.

Merci et je souhaite à tous une édition de la SAMAO des plus réussies, riche en échanges fructueux et en opportunités. ●

# Louda

## Industry



### Louda Industry

Louda Industry est une société de commerce international, négoce, courtage et de location d'équipements miniers implantée en Afrique. Elle gère toute la chaîne d'approvisionnement, offrant des solutions sur mesure depuis le sourcing jusqu'à la livraison finale.

*Ils nous font déjà confiance*

Roxgold IAMGOLD ENDEAVOUR MINING OREZONE



FORTUNA  
SILVER MINES INC.

Lilium Mining  
Wahgnion Gold Operations SA

### Nos produits et services

- ▶ Produits chimiques
- ▶ Pièces de rechange mécaniques, électriques, électroniques, électromécaniques...
- ▶ Systèmes de convoyeurs
- ▶ Équipement de mines
- ▶ Équipement de forage et pièces de rechange
- ▶ Équipement et consommables de soudage
- ▶ Location d'engins lourds et de véhicules

# PROGRAMME SAMAO 2024

**JOUR 1 : 26 SEPTEMBRE 2024**

Horaires	Durée	SESSION PLENIERE Salle plénière
07H30- 8H45	01H15mn	ACCUEIL DES PARTICIPANTS, INSCRIPTION ET RETRAIT DES BADGES
08H45-09H00	15mn	Mise en place terminée - Arrivée des autorités
09H00-10H30	01H30mn	CEREMONIE D'OUVERTURE
09H00-09H10	10mn	Mot de bienvenue du Président de la Délégation Spéciale de la commune de Ouagadougou
09H10-09H20	10mn	Allocution du Président du CO-SAMAO 2024
09H30-09H45	15mn	Discours d'ouverture de son Excellence Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat
9H45-10H00	15mn	COUPURE DU RUBAN par son Excellence Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat
10H00-10H30	30mn	Visite guidée des stands conduite par monsieur Aristide BELEMSOBGO (DGMG)
10H30- 11H00	30mn	COCKTAIL D'OUVERTURE
11H00-11H05	05mn	MODERATRICE GENERALE : Mme Doris OKOLI, Coordonnatrice, Communication <i>Allied Gold</i>
11H05- 13H00	01H55mn	PANEL DE HAUT NIVEAU : Les minéraux critiques : Quelles stratégies de développement pour les pays africains ?
11H05- 11H10	05mn	Exposé du Modérateur :
11H10-12H10	01h00mn	Panélistes : "Les différents Ministres chargés des mines des pays invités"
12H10-13H00	50mn	ECHANGES
13H00-14H00	01H00	PAUSE DEJEUNER
14H00- 15H25	01H25 mn	<b>SESSION 1 : Stratégie de recherche et de valorisation des minéraux critiques</b>
14H00-14H05	05mn	EXPOSE DU MODERATEUR : Dr Salif NAPON, Consultant
14H05-14H15	10mn	Communicateur 1 : Introduction aux minéraux critiques, Dr Salif NAPON (Burkina Faso)
14H15-14H25	10mn	Communicateur 2: Dr. Hermann ILBOUDO, DG BUMIGEB, Targetting du lithium et des ETR au Burkina Faso
14H25-14H35	10mn	Communicateur 3 : M. Raoul Vitima WAZENGA, DG Service Géologique de la RDC, Stratégie de recherche et de valorisation des minéraux critiques : exemple de la RDC
14H35-14H45	10mn	Communicateur 4: Dr Franck Dixon MUGYENYI, Directeur exécutif de MADI, (Ouganda), la Vision minière africaine sur les minéraux critiques
14H45-14H55	10mn	Communicateur 5: M. Barthelemy OUEDRAOGO, ITIE-BF, (Burkina Faso), La norme ITIE 2023 et les minéraux critiques
14H55-15H25	30mn	ECHANGES
15H40-16H55	01H15mn	<b>SESSION 2 : SOCIETES MINIERES</b>
15H40-15H45	05mn	EXPOSE DU MODERATEUR : Chambre des Mines du Burkina
15H45-15H55	10mn	Communicateur 1 : Société minière 1
15H55-16H05	10mn	Communicateur 2 : SOMISA
16H05-16H15	10mn	Communicateur 3 : Société minière 3
16H15-16H25	10mn	Communicateur 4 : Société minière 4
16H25-16H55	30mn	ECHANGES

Horaires	Durée	SESSIONS TECHNIQUES, Salle B02
14H00- 15H35	01H35mn	<b>Session Technique 1 : Prospective et recherche scientifique sur les matériaux critiques au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest.</b>
14H00-14H05	05mn	<b>Modérateur : Pr Seta NABA</b>
14H05- 14H15	10 mn	Communicateur 1: <b>Aristide BELEMSOBGO</b> , DGMG, <i>Fertilités des intrusions Porphyriques de la minéralisation à Cu-Au de Gaoua</i>
14H15-14H25	10 mn	Communicateur 2: <b>Dr. Bernadin GNAMOU</b> , <i>Minéralisations à Zn-Cu-Au de Mangodara</i>
14H25-14H35	10 mn	Communication 3 : <b>Dr. Mathieu NANEMA</b> , <i>Contexte géologique des anomalies polymétalliques du District de Kampti-Loropeni</i>
14H35-14H45	10 mn	Communicateur 4: <b>M. Augustin SEBGO</b> , DGCM, <i>Métaux rares dans les granitoïdes de Koupéla</i>
14H45-14H55	10 mn	Communicateur 5: <b>Dr. W. Marc Emile BONZI</b> , <i>Minéralisations de terres rares de Mangodara</i>
14H55-15H05	10 mn	Communicateur 6: <b>M. Aser OUEDRAOGO</b> , <i>Utilisation de l'IA dans l'exploration minière</i>
15H05-15H35	30mn	<b>ECHANGES</b>
15H45-16H50	01H05mn	<b>Table ronde 1 : Echange avec les acteurs locaux intervenants dans le secteur minier.</b>
15H45-15h50	05mn	<b>Modérateur : M. Jean Baptiste KABORE</b> , Conseiller technique
15H50-16H00	10mn	Communicateur 1: <b>M. Tousma DODBZANGA</b> , DAJC (MEMC), <i>Les innovations du code minier 2024</i>
16H00-16H10	10mn	Communicateur 2: <b>M. Zéphirin ZONGO</b> , ST-CLPI (MEMC), <i>la nouvelle loi sur le contenu local</i>
16H10-16H20	10mn	Communicateur 3: <b>M. Mathias BAGRE</b> , <i>Les prestations offertes par le BUMIGEB</i>
16h20-16H50	30mn	<b>ECHANGES</b>

## JOUR 2 : 27 SEPTEMBRE 2024

Horaires	Durée	SESSIONS PLENIERE Salle plénière
7H00 - 8H00	01H00mn	Petit déjeuner offert par le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières (participation réservée) aux PCA des Sociétés Minières et à ses invités <b>HOTEL LANCASTER</b>
08H30- 09H55	01H25mn	<b>PANEL 2 : Minéraux critiques et transition énergétique : quelles opportunités d'industrialisation en Afrique ?</b>
08H30-08H35	05mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR : Pr. Sié KAM</b> (Burkina Faso)
08H35-08H45	10mn	Panéliste 1 : <b>Mme Mireille MEDAH/NANA</b> , DER (Burkina Faso), <i>La politique de transition énergétique au Burkina Faso</i>
08H45-08H55	10mn	Panéliste 2 : <b>Mme Fatimata Yaou KORGOM</b> , SG Ministère en charges des Mines (Niger), <i>La politique de transition énergétique au Niger</i>
08H55-09H05	10mn	Panéliste 3 : <b>M. Issa COULIBALY</b> , DNGM (Mali), <i>Les minéraux critiques et la transition énergétique au Mali</i>
09H05-09H15	10mn	Panéliste 4 : <b>Dr Bareja YOUNSSI</b> , Expert Géologue (Cameroun), <i>La transition énergétique peut-elle permettre l'industrialisation de l'Afrique ?</i>
09H15-09H25	10mn	Paneliste 5 : <b>Ibrahima DJIBO</b> , consultant
09H25-09H55	30mn	<b>ECHANGES</b>
09H55- 10H25	30mn	<b>PAUSE CAFE</b>
10H30-11H45	01H15mn	<b>SESSION 3 : Matériaux locaux de construction : Conceptions architecturales, économie d'énergie et mitigation de l'impact climatique</b>

10H30- 10H35	05mn	EXPOSE DU MODERATEUR : M. Abdoulaye SAMBARE
10H35- 10H45	10mn	Communicateur 1 : M. Arsène TIENDREBEOGO, DGC, Matériaux locaux de construction au Burkina Faso : définition et contexte.
10H45-10H55	10mn	Communicateur 2 : Mme Clara SAWADOGO, Ordre des Architectes, (Burkina Faso), conceptions architecturales avec les matériaux locaux
10H55-11H05	10mn	Communicateur 3 : M. Ibrahim DJAGRA, Expert pays invité (Cameroun)
11H05-11H15	10mn	Communicateur 4 : M. Lassina PAKOUN, Expert PNUD (Belgique)
11H15-11H45	30mn	ECHANGES
12H00-13H00	01H00	PAUSE DEJEUNER
13H15- 14H30	01H15 mn	<b>SESSION 4 : Vers une réglementation spécifique pour les minéraux critiques ?</b>
13H15-13H20	05mn	EXPOSE DU MODERATEUR : M. Emile KABORE, Consultant (Burkina Faso)
13H20-13H30	10mn	Communicateur 1: Mme Lénaboua COULIBALY, UEMOA (Burkina Faso), <i>Perspectives d'un règlement commun sur les minéraux critiques dans l'espace UEMOA</i>
13H30-13H45	15mn	Communicateur 2 : M. Anthony BRAND, Expert PME (OEACP) (Belgique), <i>la vision de l'OEACP sur les minéraux critiques</i>
13H45-14H00	15mn	Communicateur 3: M. Adrien SOMDA, Consultant (Burkina Faso), <i>Quelle fiscalité pour les minéraux critiques en Afrique ?</i>
14H00-14H30	30mn	ECHANGES
14H45-15H50	01H05mn	<b>PANEL 3 : Place de l'artisanat minier dans l'exploitation des minéraux critiques</b>
14H45-14H50	05mn	EXPOSE DU MODERATEUR : Dr. Alizéta OUEDRAOGO
14H50-15H00	10mn	Communicateur 1 : Communicateur 1 : Pr Raphael Jibikila MATAMBA, Coordonnateur cellule technique de coordination et de planification minière (RDC)
15H00-15H10	10mn	Communicateur 2 : Artisan Minier, <i>la nouvelle vision des artisans miniers sur l'exploitation artisanale à l'heure des minéraux critiques</i>
15H10-15H20	10mn	Communicateur 3 : Mme Fourera Sotty MAIGA, WIMAWA, (Niger), <i>Place de la femme dans l'exploitation minière artisanale</i>
15H20-15H50	30mn	ECHANGES
15H50-16H10	20mn	PAUSE CAFE

Horaires	Durée	SESSIONS TECHNIQUES,
13h-14H40	01H40mn	<b>Session Technique 3 : Présentation des travaux d'exploration des sociétés juniors</b>
13H00-13H05	05mn	Modérateur : M. Mamadou SAGNON, DGCM (MEMC)
13H05-13H20	15mn	Communicateur 1 : Pr Théophile NDOUGSA MBARGA, Expert PASIE, (Cameroun) <i>Code PARC</i>
13H20-13H30	10mn	Communicateur 2 : Activités de recherche sur le permis SEBEDOUGOU
13H30-13H40	10mn	Communicateur 3 : M. Roger KABORE, Chef géologue, <i>Activités de recherche sur le permis SAMARADOUGOU</i>
13H40-13H50	10mn	Communication 4 : Activités de recherche sur le permis BOUDI SUD
13H50-14H00	10mn	Communication 5 : M. Moussa BOUBOUICARI, <i>Activités de recherche sur le permis BATIARA</i>
14H00-14H10	10mn	Communication 6 : M. Hermann BONKOUNGOU, SALMA MINING, <i>Activités de recherche sur le permis TANTOUO BONKO</i>
14H10-14H40	30mn	ECHANGES

14H50-17H05	01H05mn	<b>Table ronde 2 : : Echange avec les étudiants</b>
14H50-14H55	05mn	<b>Modérateur : Dr. Hermann ILBOUDO, DG BUMIGEB</b>
14H55-15H05	10mn	Communicateur 1: Introduction de Monsieur le Ministre des Mines du Burkina Faso
15H05-15H20	15mn	Communicateur 2: <b>M. Jacques TREMBLAY</b> , (Burkina Faso), Géologue sénior <i>Partage d'expérience en exploitation minière souterraine</i>
15H20-16H00	40mn	<b>ECHANGES</b>

16H20-16H50	30mn	<b>CEREMONIE DE CLOTURE</b>
16H20-16H40	20 mn	Lecture du rapport de synthèse et des recommandations, <b>Rapporteur Général</b>
16H40-16H50	10 mn	<b>DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES</b>
19H30-21H30	03H00mn	<b>SOIREE DE REMISE DE DISTINCTIONS</b>

### JOUR 3 : 28 SEPTEMBRE 2024

Horaires		EXCURSIONS
Départ	Retour	<b>SITE MINIER</b>
06H00	18H00	Mine d'or de KIAKA <b>Construction d'une mine industrielle</b>
Départ	Retour	<b>SITE TOURISTIQUE</b>
7H30	16H00	Visite d'un site touristique <b>ONTB</b>
15H00	18H00	Match de Gala <b>MEMC # Sociétés minières</b>

**SAMAO** 6<sup>th</sup> EDITION  
WEST AFRICA MINING ACTIVITIES WEEK

**26 > 28 SEPT. 2024**  
Ouaga 2000 International Conference Center  
Ouagadougou - Burkina Faso

**THEME**  
“ Critical minerals:  
what development strategies  
for African countries? ”

+226.07 07 07 07  
marketing@samao.org  
www.samao.org

QR code and social media icons are also present.

Neemba

CAT

# NOUS SOMMES NEEMBA

CONCESSIONNAIRE CATERPILLAR  
PRÉSENT DANS **11** PAYS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST

Burkina Faso - Bénin - Guinée  
Niger - Côte d'Ivoire - Sénégal  
Mauritanie - Gambie - Mali  
Guinée Bissau - Togo



CONTACTEZ-NOUS

**+226 25491800**

[info.burkinafaso@neemba.com](mailto:info.burkinafaso@neemba.com)



Gampéla,  
RN4, route de Fada ,  
01 BP 1476 Ouagadougou 01



[www.neemba.com](http://www.neemba.com)

## MINÉRAUX CRITIQUES

# Importance et bénéfiques pour les pays producteurs

Il n'existe pas de définition universelle et consensuelle des minéraux critiques. Le concept « critique » peut changer au fil du temps, selon les besoins du pays, la disponibilité de l'offre et la valorisation du minerai. Pour le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), « Les matières minérales et métaux qui sont nécessaires à l'énergie renouvelable, aux technologies propres et à notre transition vers un avenir plus durable et à faibles émissions de carbone, sont connues sous le nom de minéraux critiques ». Le Centre canadien pour les minéraux critiques les définit comme des éléments constitutifs de l'avenir de notre économie verte et numérique.

**L**e concept « minéraux critiques » est une expression couramment utilisée de manière interchangeable avec « minéraux stratégiques », ou « minéraux de la transition énergétique ». Ces considérations sont importantes pour que chaque pays puisse déterminer quelle doit être sa stratégie dans ce domaine. Plusieurs angles aident à appréhender le caractère critique de ces mi-

néraux. Il peut être appréhendé sous l'angle de la sécurité et du contrôle de l'approvisionnement. Lorsque ces minéraux sont très importants du point de vue économique, mais sont rares, cela réduit leur disponibilité et la possibilité pour les pays de les importer. La vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement liée à une rupture d'approvisionnement rend ces minéraux critiques. Ces minéraux sont critiques du point de vue de la valorisation. L'as-

pect critique réside dans le fait que les pays qui disposent d'une importante réserve se préoccupent plus d'obtenir un avantage économique dans l'exploitation et la commercialisation sur le marché mondial. Les exportations et les recettes fiscales de plusieurs pays dépendent en grande partie de leur exploitation. Environ 19 % des réserves mondiales de métaux entrant dans la fabrication des véhicules électriques alimentés par des batteries se



trouvent en Afrique. La République démocratique du Congo possède à elle seule 60 % des réserves mondiales de cobalt. La Zambie est le septième producteur mondial de cuivre, le Zimbabwe est le sixième producteur de lithium, Madagascar et le Mozambique possèdent d'importants gisements de graphite.

### Utiles pour la transition énergétique

Parmi les minéraux et métaux critiques, on retrouve les terres rares en ce sens qu'il est très difficile à extraire et les procédés pour les traiter sont complexes.

Ces minéraux sont nécessaires pour la transition énergétique et la réduction des émissions de carbone. L'aspect critique réside dans le fait qu'ils constituent des innovations technologiques d'une part et des nouveaux substituts miné-

raux nécessaires à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

On observe une demande croissante mondiale de minéraux critiques, principalement due à la place qu'ils occupent dans la transition vers les énergies propres. Au fur et à mesure que le monde abandonne les énergies fossiles polluantes pour aller vers une utilisation des énergies propres à faibles émissions de carbone, le besoin et la dépendance vis-à-vis des minéraux critiques augmente.

Outre les énergies propres, les minéraux critiques entrent dans la fabrication des technologies propres dont les véhicules électriques, les téléviseurs, les téléphones portables et autres dispositifs numériques, ainsi que les éoliennes.

Ces minéraux sont nécessaires à



**Les pays qui en exploitent doivent veiller à ce que les minerais de transition soient le moteur d'une transition énergétique juste et une révolution technologique pour tous les pays producteurs, et pas seulement les pays développés.**



la fabrication des appareils numériques liés aux technologies de l'information. Dans le secteur de la santé, ils sont utilisés pour les thérapies contre le cancer (radiothérapie), les rayons X, les IRM, ainsi que pour la recherche médicale.

### Nécessaires à la fabrication des technologies propres et les soins de santé

Le béryllium par exemple, est utilisé dans la chirurgie optique. Il dispose de propriétés de résistance au feu, réduisant les niveaux de radiation. Il améliore l'efficacité des radiographies, des scanners et de la mammographie. Cette demande croissante entraîne une véritable course vers l'exploration, l'extraction, la commercialisation et la transformation afin de créer une valeur ajoutée à des minéraux déjà extraits.

La demande de lithium sera mul-

tipliée par 13 entre 2020 et 2040 et la demande mondiale de graphite (carbone), de cobalt et de nickel a connu une augmentation (multiplié par 20) depuis 2021.

La concurrence dans l'accès de ces minéraux va accroître la pression sur les pays producteurs africains pour qu'ils accélèrent l'octroi des permis d'exploitation.

Quelles sont les principales sources d'approvisionnement ? Les minéraux et les métaux sont extraits dans l'exploitation minière industrielle mais aussi par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle occupe une place prépondérante. En République démocratique du Congo, entre 15 et 35 % de la production du cobalt se fait de manière artisanale et à petite échelle. Environ 26 % de la production mondiale de tantale provient du secteur artisanal et à petite échelle.

### Ruée vers les minéraux critiques

L'exploitation minière des fonds marins se présente comme une autre source d'exploitation. Elle fait toutefois l'objet de controverse au regard des risques sur la biodiversité.

Enfin, il est aussi possible de récupérer et de recycler des minéraux à partir d'objets déjà en circulation afin de limiter le recours à l'extraction de nouvelles ressources du sous-sol.

Les gouvernements des pays riches en minéraux critiques disposent d'une opportunité pour relever les défis de développement socio-économique qui se posent dans ces pays. Pour ce faire, ils doivent créer des cadres normatifs et de politiques et améliorer la gouvernance du secteur extractif afin de profiter des opportunités d'investissement du secteur privé, de collecte de nouvelles sources de revenus, de création d'emplois, de partenariats commerciaux, de transfert de savoir-faire, etc. Les pays qui en exploitent doivent veiller à ce que les minerais de transition soient le moteur d'une transition énergétique juste et une révolution technologique pour tous les pays producteurs, et pas seulement les pays développés. ●



# UN LEADER NATIONAL & UN PARTENAIRE ENGAGÉ

Nous sommes une société Africaine de Services Miniers aux Standards Internationaux offrant des solutions intégrées de chaînes de valeur aux compagnies minières et de travaux publics. CORICA est détenue à plus de 51 % par des Burkinabè, employant environ 500 employés dont 97% de nationaux, et répondant pleinement aux exigences sur le contenu local.

Premier fournisseur de services miniers, nous avons plus de 10 ans de présence active sur le terrain, soutenant les communautés locales à travers des actions concrètes : **forages pour l'accès à l'eau potable, promotion de l'éducation et développement d'activités génératrices de revenus.**

[CORICA.COM](http://CORICA.COM)

AFRICAN OWNED GLOBAL STANDARDS

 **CORICA**  
MINING SERVICES



# MINERAUX CRITIQUES AU MALI

## Le gouvernement maximise les retombées de l'exploitation du lithium

Le secteur minier malien occupe une place importante dans l'économie malienne, selon les statistiques. Il a rapporté 22,27% des recettes au budget de l'Etat, contribuant à 9,17% au Produit intérieur brut (PIB), selon les données du rapport 2021 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Mali.

L'or est la principale source de revenus. Il a contribué à 94,27% des revenus miniers en 2021. Dans le cadre de la diversification de l'exploitation de ces ressources minérales, deux projets d'exploitation de lithium sont en cours. Si le projet Bougouni est en phase d'exploration, le projet Goulamina est en construction avancée. Sa première production est prévue pour cette année 2024.

Premier du genre en Afrique de l'Ouest, les réserves de lithium de Goulamina sont importantes et place le Mali au 5e rang des grands producteurs de lithium au monde avec de hautes teneur et qualité avec peu d'impuretés. Ses ressources minérales sont estimées à 142 millions de tonnes pour une durée d'exploitation de 21 ans. Les activités de recherche se poursuivent et pourront augmenter

les ressources actuelles.

L'exploitation, assurée par Leo Lithium et groupe chinois Ganfeng Lithium, un consortium australo-chinois, a rencontré des difficultés. Dès le début du projet, il était question d'expédier le minerai brut par les ports de Dakar et de Conakry. Mais en juillet 2023, une lettre du



**Le lithium est un minerai critique essentiel pour la transition énergétique. Il intervient dans la fabrication des piles et batteries rechargeables utiles pour les ordinateurs et téléphones portables, les véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie.**

gouvernement malien a suspendu les opérations d'expédition afin de discuter de l'augmentation des parts gratuites de l'Etat dans le capi-

tal et la réalisation d'une première transformation du minerai dans le pays avant son exportation.

Cette première transformation consiste à un lavage du minerai brut et permettra au Mali de mieux contrôler les teneurs de lithium et d'autres minerais associés comme l'or et contribuer à renforcer les retombées de cette exploitation pour le pays.

Une série de négociations entre le gouvernement et le consortium a abouti à la signature d'un accord. En application du code minier d'août 2023, l'accord a permis de porter la participation de l'Etat et des nationaux à 35% contre 20% précédemment. L'Etat du Mali a obtenu également des réparations suite à ses



manquements liés à la gestion de la mine.

Le lithium est un minerai critique essentiel pour la transition énergétique. Il intervient dans la fabrication des piles et batteries rechargeables utiles pour les ordinateurs et téléphones portables, les véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie.

Il est également utilisé dans la pharmacie, les graisses de lubrifiants et dans les produits en verre et la céramique parce qu'il augmente la durabilité, la résistance.

L'exploitation de cette ressource constitue une opportunité économique pour l'Etat malien. Elle va rapporter environ 100 milliards de FCFA de recettes par an. En plus des emplois directs et indirects à créer, les entreprises nationales et locales bénéficieront de parts de marchés pour la fourniture de biens et services. ●



Pr ALFA OUMAR DISSA

## « Le Burkina Faso dispose de gisements importants de minéraux critiques »

Alfa Oumar Dissa est professeur titulaire de physique, spécialisé en énergie solaire et thermique et en génie des procédés énergétiques. Ancien ministre en charge de l'Énergie, des Mines et Carrière et directeur général de la Société nationale burkinabè des hydrocarbures (SONABHY), il fait le point de la présence des minéraux critiques au Burkina Faso et ses avantages pour le pays. Il explique comment les minéraux critiques peuvent-elle contribuer à la transition énergétique.

### Selon vous, qu'appelle-t-on minéraux critiques ?

Les minéraux critiques ou encore minéraux stratégiques ou encore minéraux de la transition énergétique sont des substances minérales ou des métaux essentiels aujourd'hui pour l'industrie des technologies d'énergies renouvelables en particulier, et plus généralement des technologies moins polluantes vitales pour la transformation de l'économie mondiale vers une économie à faible émission. Le terme « critique » consacré à une substance est souvent lié au contexte de l'évolution du marché de cette substance relativement aux besoins mondiaux mais également sa disponibilité. Ce terme n'a pas également le même sens selon les situations des pays. La criticité du matériau peut être liée à son importance relative, son abondance ou son importance pour l'activité industrielle mais aussi aux difficultés liées à son approvisionnement au plan mondial. A titre illustratif du regain d'importance des minéraux critiques dans les technologies émergentes, on peut citer l'utilisation de plus d'une dizaine de minéraux critiques dans l'industrie des composants d'énergies solaire et éolienne, plus d'une quarantaine dans le domaine du numérique essentiellement pour les TIC et associés, près d'une dizaine pour les véhicules électriques, mais aussi dans le domaine de la santé notamment pour les équipements de radiothérapie, des IRM etc...

### Est-ce que le Burkina Faso dispose de minéraux critiques?

Bien évidemment le Burkina Faso dispose de gisements importants de minéraux critiques. Les gites les plus connus sont, entre autres, le gisement de manganèse de Tambao (à + 19 millions de tonnes de minerai à 55% de teneur) et de Kiééré (600 milles tonnes de 43 à 53%), les gisements de nickel et de cobalt à

### pays comme le Burkina Faso ?

Les avantages des minéraux critiques pour un pays comme le Burkina Faso sont innombrables. A cause de leur importance graduelle que requiert la demande industrielle dans le contexte mondial de transition énergétique et d'évolution vers des économies moins polluantes, ces substances critiques gravitent désormais autour du centre de gravité de l'économie des matières premières. Elles font l'objet de toutes les convoitises sur les bourses de matières premières. Puisqu'elles sont sollicitées par la quasi-totalité des technologies émergentes ou innovantes, qui les dévorent insatiablement. Par exemple l'industrie des composants d'énergie solaire utilise des minéraux critiques comme le zinc, le manganèse, le lithium, le cuivre, le cobalt, le nickel etc., tous des substances dont dispose le Burkina Faso. Fort de cette situation, notre pays, qui dispose d'une large gamme de ces minéraux critiques, devrait tirer profit de ce contexte mondial de leur forte demande pour tirer son épingle du jeu. Aussi, les gisements prouvés du pays devraient faire l'objet d'études à la fois minutieuses et avancées pour mieux maîtriser leurs potentiels afin de planifier efficacement leur exploitation et, in fine, optimiser l'impact de la production de minéraux critiques sur l'économie nationale. Cela passe nécessairement par l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire spécifique aux minéraux critiques à même de mieux encadrer leur exploitation. ●



**La criticité du matériau peut être liée à son importance relative, son abondance ou son importance pour l'activité industrielle mais aussi aux difficultés liées à son approvisionnement au plan mondial.**



Bonga, Dablo et Tin Saman (Bonga avec 20 millions de tonnes de réserves à 1,2% de Nickel et 0,05 à 0,5 % de cobalt, Dablo avec 10 millions de tonnes de réserves à 1,5 % de nickel), les réserves de zinc avec l'important gisement en exploitation de Perkoa (+ 6,9 millions de tonnes de minerai à 18% de zinc), de Nabénia-Tenga et des indices de Tiébélé et Garangole et des anomalies au nord de Gbandjigui et Gongombili, des gites de cuivre à Gaoua, Dienera - Gongondy, Wayen et Goren, des indices de lithium dont celui de Kangounadéni et d'autres localités, d'étain et de terres rares à Sidéradougou et d'autres localités. Pour ne citer que ces exemples.

### Quels sont les avantages des minéraux critiques pour un



*Pr Alfa Oumar Dissa*

## MINERAUX CRITIQUES EN GUINEE

# Le pays se hisse au deuxième rang des producteurs mondiaux de bauxite



Le secteur minier en Guinée est caractérisé par une abondance et une variété de ressources. Parmi ces ressources, la bauxite, le fer, l'or et le diamant. Toutefois, l'exploitation minière est essentiellement basée sur la bauxite dont la contribution au revenu du secteur extractif en 2021 est de 58,60%, selon le rapport 2021 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives de la Guinée (ITIE- Guinée).

*Ce site d'exploitation de bauxite à Foffa, situé à 150 Km de Conakry, est exploité par une société détenue par des Guinéens.*

La Guinée possède plus d'un tiers des réserves mondiales de bauxite, soit près de 40 milliards de tonnes d'une teneur supérieure à 40%, toujours pour le rapport 2021. Les réserves sont principalement situées dans les régions de la Basse Guinée (Boké, Kindia, Fria, Boffa), la Moyenne Guinée, dans le massif du Fouta-Djalon (Tougué, Pita, Mali, Mamou, Dalaba) et la Haute Guinée (Dinguiraye, Dabola, Siguiri). En effet, selon Natural Resource Governance Institute (NRGI), en 2022, les exportations de bauxite ont atteint des sommets historiques, avec près de 103 millions de tonnes produites. Elles sont neuf sociétés minières en production de bauxite présentement.

Cette exploitation place la Guinée au deuxième rang des meilleurs fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de la bauxite mondiale après l'Australie. Selon les prévisions, alors que la production mondiale devrait croître de 2,2 %

en moyenne par an, la croissance de la Guinée serait de 6,5%.

Un projet de construction d'une raffinerie de bauxite est en discussion entre l'Etat et les sociétés exploitantes. Selon le Code minier en vigueur, la participation totale de l'Etat guinéen, y compris celle acquise gratuitement, ne peut excéder 35%. Cette participation supplémentaire est cessible.

La bauxite est un minerai stratégique en ce sens qu'elle est une roche d'où sont extraits l'aluminium et le gallium. Le gallium est un métal utilisé dans la fabrication de matériaux semi-conducteurs. Ces semi-conducteurs jouent un rôle essentiel dans les systèmes de communication. Ils entrent dans la composition du dispositif de fonctionnement électronique et de stockage des données dans une mémoire. C'est ainsi que l'on retrouve ces semi-conducteurs dans la composition de plusieurs produits dont l'informatique (ordinateurs, serveurs), les télécommu-

nication (téléphones portables), les voitures, etc. On les retrouve également dans les secteurs stratégiques comme la fabrication de la technologie des armes et du matériel aérospace.

Les innovations technologiques ont permis que les semi-conducteurs interviennent dans les technologies des énergies renouvelables. C'est le cas de l'aluminium nécessaire à la transition énergétique. Dans les panneaux solaires par exemple, les semi-conducteurs ou cellules photovoltaïques convertissent la lumière du soleil en électricité. Dans les éoliennes, ces semi-conducteurs sont utilisés pour contrôler la production d'énergie et dans les batteries pour le stockage d'énergie.

La consommation mondiale de semi-conducteurs est en hausse constante d'où la forte demande en minerais dont la bauxite, plaçant la bauxite comme l'une des matières premières critiques pour certains pays. ●

# MINÉRAUX CRITIQUES EN RDC

## Renforcer la gouvernance des secteurs extractifs pour tirer profit du cobalt

La République démocratique du Congo possède les plus grandes réserves de cobalt au monde, soit quelque six millions de tonnes en 2023. Les réserves mondiales de cobalt s'élevant à 11 millions de tonnes cette année-là, la République démocratique du Congo représentait plus de la moitié des réserves mondiales de ce métal.



La République démocratique du Congo est le plus grand producteur mondial de cobalt et compte pour 70 % de la production mondiale. Tirer profit du cobalt en République Démocratique du Congo dans le cadre de la transition énergétique exige une meilleure gouvernance. La RDC et d'autres pays riches en minéraux critiques pourraient tirer des bénéfices considérables des opportunités que présente la transition énergétique et jouer un rôle important dans son accélération. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la gouvernance des secteurs extractifs de ces pays dans les meilleurs délais, selon un nouveau rapport de Natural Resource Governance Institute (NRGI).

La RDC est dans une position unique, mais limitée dans le temps : le cobalt, dont elle possède les plus grands gisements au monde, est un élément essentiel pour la production des batteries des véhicules électriques. La demande de ces batteries augmente au rythme de la demande accrue des véhicules électriques, mais ne durera que le temps de la transition énergétique, voire moins, si la mauvaise gouvernance du cobalt incite les producteurs de véhicules électriques à réduire leur dépendance vis-à-vis de ce métal. « Dans le cadre de la transition énergétique, la RDC n'a plus beaucoup de temps pour maximiser ses revenus potentiels du cobalt et attirer les nécessaires investissements supplé-

mentaires. Accélérer les réformes en matière de gouvernance depuis l'attribution des licences jusqu'à la gestion des revenus et des impacts environnementaux et sociaux en est une condition essentielle », a déclaré Hervé Lado, directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (francophone) de NRGI.

Depuis 2002, le pays s'est engagé dans d'importantes réformes du secteur extractif dans le but de tirer pleinement profit de ses ressources naturelles. Les politiques minières déjà en place fournissent un cadre pour assurer la bonne gouvernance de l'exploitation du cobalt. Le gouvernement de la RDC pourrait valoriser ces cadres juridiques existants en veillant à leur mise en œuvre effective, notamment en matière d'octroi de licences, de fiscalité et de lutte contre la corruption.

De plus, le rapport souligne que les gouvernements et leurs conseillers dans les pays miniers, tels que la RDC, pourraient soutenir leurs entreprises à renforcer leur présence dans la chaîne d'approvisionnement en batteries électriques.

Le rapport met aussi l'accent sur l'importance de prendre en compte les répercussions environnementales et sociales qu'entraîne l'exploitation minière. Certaines des plus grandes sources de cobalt de la RDC se trouvent dans des zones sensibles, avec le risque d'accroître la déforestation. Le rapport souligne l'importance d'assurer la protection

de l'environnement et du respect des droits humains, en particulier dans l'exploitation minière artisanale.

« Le gouvernement de la RDC doit s'assurer que les populations subissent de moins en moins les effets négatifs de l'extraction du cobalt, y compris en retirant les enfants et les femmes des mines, et surtout qu'elles en bénéficient de manière conséquente. En outre, les impacts sur l'environnement, notamment les forêts, doivent être davantage maîtrisés et minimisés », a déclaré Roger Vutsoro, Manager pour la République Démocratique du Congo de NRGI.

Il reste 28 ans à la planète pour atteindre l'objectif carbone net zéro en accomplissant la transition vers des énergies propres. Au regard des longs délais de développement des projets miniers et des processus législatifs, cette période n'est pas longue. Si la RDC et ses voisins demeurent trop risqués pour y investir, les puissantes chaînes d'approvisionnement mondiales trouveront le moyen de s'affranchir du cobalt, comme déjà observé et comme cela a été le cas pour plusieurs minéraux critiques par le passé. Le nouveau rapport de NRGI propose des actions concrètes pour apporter des changements nécessaires à la bonne gestion du cobalt.

Le nouveau rapport de NRGI, « Le cobalt : renforcer la gouvernance est une urgence pour la transition énergétique » est publié le 25 mars 2022. ●

# CHAMBRE DES MINES DU BURKINA

## « Le défi sécuritaire a contraint les acteurs du secteur à mutualiser leurs idées et approches afin d'assurer la continuité des opérations minières »

Organisation faitière des acteurs privés du secteur minier, la Chambre des mines occupe une place importante dans le paysage minier du Burkina Faso en ce sens qu'elle a une mission de consultation et de représentation du secteur minier. Elle rassemble une cinquantaine de membres actifs dans l'exploration, l'exploitation minière, ainsi que dans les services géologiques comme les laboratoires d'analyse, les entreprises de sondage, les sous-traitants et les fournisseurs de biens et services pour les mines. Ousseni Derra dévoile ses missions et ses activités à travers cet entretien.

### Présentez la Chambre des mines du Burkina (CMB) à nos lecteurs...

La Chambre des mines du Burkina (CMB) est une organisation faitière des acteurs privés du secteur minier. Elle a une mission de consultation et de représentation du secteur minier. Elle rassemble plus de cinquante membres actifs dans l'exploration, l'exploitation minière, ainsi que dans les services géologiques comme les laboratoires d'analyse, les entreprises de sondage, les sous-traitants et les fournisseurs de biens et services pour les mines.

La CMB est née de la transformation du Groupement professionnel des miniers du Burkina Faso (GPMB), crée en 1996, à une époque où l'exploration géologique et minière reprenait au Burkina Faso, stimulée par la hausse des cours de l'or. En 2011, les acteurs du secteur ont décidé de lui donner une plus grande envergure en la transformant en Chambre des mines, avec une autonomie de gestion pour mieux répondre aux défis croissants du secteur minier.

Depuis sa création, la CMB travaille en étroite collaboration avec l'administration publique et les autres organisations du secteur privé pour faire du secteur minier burkinabè un secteur attractif, compétitif et générateur de valeur partagée. Elle participe activement à la promotion du secteur et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques minières. La CMB s'efforce également de maintenir des partenariats

solides avec l'administration, tout en promouvant les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance, de développement socio-économique et local.

### Quelles sont les principales activités menées ces dernières années ?

Ces dernières années ont été marquées pour l'industrie et,



**Le défi sécuritaire auquel notre pays est confronté a contraint les acteurs du secteur à mutualiser leurs idées et approches afin d'assurer la continuité des opérations minières.**



par conséquent, pour la Chambre des mines du Burkina. Le défi sécuritaire auquel notre pays est confronté a contraint les acteurs du secteur à mutualiser leurs idées et approches afin d'assurer la continuité des opérations minières. Certaines sociétés, qui avaient suspendu leurs activités pour des raisons de sécurité, ont pu reprendre leurs opérations, et l'approvisionnement des mines situées dans les zones à fort défi sécuritaire s'est amélioré pour certaines d'entre elles, grâce aux dispositions prises par les plus hautes autorités du pays pour sécuriser les convois.

En outre, des thématiques porteuses de valeur ajoutée ont été au cœur de nos activités ces dernières années. Il s'agit notamment :

- Du renforcement des capacités pour l'utilisation efficace du

Fonds minier de développement local.

- De notre contribution au développement du capital humain pour le secteur minier ainsi que de la fourniture des biens et services aux mines.
- De la réflexion sur les mécanismes de réhabilitation et de fermeture des mines, sachant que plus de la moitié des mines en production arrivent en fin de vie. Il est impératif de réfléchir non seulement à la réhabilitation de l'environnement, mais aussi au sort des employés qui ont consacré leur force de travail, ainsi qu'aux fournisseurs, notamment locaux, qui avaient des relations contractuelles avec les mines. De même, il est crucial de se pencher sur l'avenir des infrastructures réalisées par les mines au profit des communes locales.

Par ailleurs, nous avons travaillé à faire la promotion des principes volontaires et la sensibilité aux conflits dans les actions menées par les sociétés minières. La CMB a également pris part aux discussions sur la réglementation du contenu local et la révision du Code minier.

Récemment, la Chambre des mines a organisé un forum sur le financement du contenu local dans les mines au Burkina Faso, qui a eu le mérite de regrouper l'ensemble des acteurs de mise en œuvre du contenu local pour explorer les possibilités de financement du contenu local.

**La SAMAO est une activité de promotion du secteur minier,**



*Ousseni Derra, président de la Chambre des mines du Burkina*

### **quelle est la contribution de la CMB à son organisation ?**

La Chambre des mines du Burkina soutient activement les initiatives de promotion du secteur minier, dont la SAMAO, qui constitue une plateforme essentielle de rencontre et d'échanges pour l'ensemble des acteurs du secteur. Cet événement représente également une vitrine internationale pour l'industrie minière burkinabé.

La contribution de la CMB à l'organisation de la SAMAO se manifeste à travers plusieurs actions :

- La communication autour de l'évènement, afin d'en assurer la visibilité.
- La mobilisation de ses membres, pour garantir une participation active des acteurs du secteur.
- La participation directe aux différentes activités prévues au programme.

### **Quelles sont les autres actions de promotion du secteur que la CMB organise ?**

La Chambre des mines du Burkina organise, en collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières et en partenariat avec le BUMIGEB, la participation du Burkina Faso à Mining Indaba, un événement majeur pour le secteur minier africain. Cette plateforme permet de mettre en avant le dynamisme du secteur minier burkinabé et de ses acteurs.

À travers l'initiative du Pavillon du Burkina Faso, nous avons, avec l'appui de nos partenaires, mobilisé la communauté des hommes d'affaires burkinabé, notamment les fournisseurs de biens et services aux mines, les banques, et les sociétés minières, pour participer à cet événement d'envergure.

En outre, la CMB participe régulièrement à des événements internationaux majeurs du secteur minier, tels

que le CIM et le PDAC au Canada. Chaque année, une délégation burkinabé, incluant des fournisseurs locaux, s'y rend.

Ces missions commerciales ont aussi pour objectif de permettre aux fournisseurs miniers de pays de s'inspirer des exemples des fournisseurs des pays miniers, mais aussi de tisser des partenariats avec les fabricants afin de les représenter au Burkina Faso.

Au niveau national, la CMB est activement impliquée dans diverses initiatives de promotion du secteur, telles que la SAMAO, la Journée des fournisseurs miniers (JFM), et le Forum national sur le contenu local (FONACOL).

### **Le thème de cette année porte sur les minéraux stratégiques. Exploitez-vous des minéraux stratégiques ?**

Jusqu'à présent, l'or demeure le principal produit d'exploitation minière au Burkina Faso. Dans le passé, il y a également eu l'exploitation du zinc à Perkoa, et le manganèse de Kéré et de Tambao. Cependant, des études récentes ont révélé que le Burkina Faso possède un important potentiel en minéraux critiques, Ces minéraux critiques prennent une place de plus en plus importante dans les flux d'investissements du secteur extractif à l'échelle mondiale. Le Burkina Faso pourrait ainsi tirer parti de cette opportunité en s'appuyant sur l'expérience acquise dans l'exploitation de l'or pour développer ces ressources stratégiques.

### **Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2024 ?**

La SAMAO est le plus grand rassemblement du secteur minier burkinabé et l'un des événements les plus prestigieux en Afrique de l'Ouest et au-delà. Chaque année, des milliers d'investisseurs, de fournisseurs et de sous-traitants se joignent à nous

pour célébrer le potentiel minier du Burkina Faso et explorer de nombreuses opportunités.

Le thème de cette année, axé sur les minéraux critiques, nous donne l'espoir que les échanges lors de la SAMAO 2024 permettront d'accélérer la diversification de notre secteur minier. Nous espérons ainsi voir naître de nouvelles initiatives et partenariats qui renforceront l'exploitation de ces ressources stratégiques et attireront davantage d'investissements dans ce domaine crucial pour l'avenir.

### **Quels conseils pouvez-vous donner pour que ces minéraux profitent mieux au Burkina Faso ?**

Le potentiel minier du Burkina Faso est considérable, mais il est essentiel de tirer les leçons du passé et d'adopter une approche proactive. Comme l'a souligné un de nos anciens présidents lors d'un panel, les minéraux critiques nécessitent une approche rigoureuse.

Pour maximiser les bénéfices de ces minéraux pour le Burkina Faso, il est primordial de poser des bases solides pour leur exploration et exploitation. Cela inclut :

- L'élaboration d'une politique de promotion et de développement des minéraux critiques.
- La participation au salon minier à travers le monde pour montrer le potentiel du sous-sol du Burkina Faso.
- Intéresser les investisseurs nationaux à l'exploitation des minéraux critiques.

- Mettre en place un cadre réglementaire efficace, afin de garantir la transparence et d'attirer des investissements de qualité.

- Renforcer les capacités locales pour une meilleure implication aux opérations minières.

En suivant ces principes, nous pouvons nous assurer que l'exploitation des minéraux critiques profite véritablement au Burkina Faso et contribue à un développement durable.

Un mot pour conclure l'entretien ? Je voudrais exprimer ma gratitude au comité d'organisation de la SAMAO pour cette opportunité précieuse et encourager tous les acteurs de notre secteur à collaborer pour construire un secteur minier plus dynamique et innovant. Je souhaite plein succès à la SAMAO et une prospérité continue pour le secteur minier du Burkina Faso. Ensemble, nous pouvons réussir et faire avancer notre industrie. ●

# SOCIETE DES MINES DE SANBRADO SA (SOMISA)

## 45,998 milliards FCFA versés au budget de l'Etat en 2023

La Société des mines de Sanbrado SA (SOMISA) est une filiale de West African Resources (WAF), une entreprise minière australienne spécialisée dans l'exploration et l'exploitation. SOMISA est une société de droit burkinabè avec une concession couvrant une superficie de 25,86 km<sup>2</sup>. Elle a obtenu son permis d'exploitation industrielle pour une grande mine d'or le 13 mars 2017. Située dans la commune de Boudry, province du Ganzourgou, dans la région du Plateau Central, la société a débuté sa production le 5 mai 2020. Madame Seydi Nabbe est la directrice pays de SOMISA. Elle représente les sociétés de West African Resources au Burkina Faso. Elle présente la contribution de la société à l'économie du pays.

### Quelle est la contribution économique de la société au budget de l'Etat en 2023 ?

La contribution au budget de l'état en 2023 s'élève à 45,998 milliards de FCFA. La contribution économique au budget des collectivités locales en 2023 s'élève à 3,234 milliards de FCFA. SOMISA contribue de manière significative à l'emploi, en créant des emplois directs dans les secteurs de l'extraction, du traitement et de la logistique minière, offrant des opportunités à des milliers de travailleurs locaux, qualifiés et non qualifiés. Elle favorise également le développement des compétences à travers des programmes de formation et d'apprentissage. De plus, SOMISA génère de nombreux emplois indirects en stimulant les services auxiliaires tels que le transport, la restauration et la fourniture d'équipements, dynamisant ainsi l'économie locale. Enfin, la société intègre des politiques d'insertion professionnelle pour les jeunes et les femmes, renforçant son impact social. En 2023, le nombre total d'em-



Seydi NABBE est la Directrice Pays de SOMISA

ploiés créés, y compris ceux générés par les sous-traitants, s'élevait à 1 467 personnes.

### Quel est la part des achats locaux de la société ?

En 2023, le montant des achats nationaux s'élevait à 138,442 milliards de FCFA, tandis que les achats locaux de SOMISA et de ses sous-traitants atteignaient 1,993 milliards de FCFA.

### Dans le cadre des activités de RSE et de développement durable, citez quelques activités qui ont eu des impacts surtout sur les communautés ?

En matière de promotion des champs scolaires, ce sont 14 écoles de la commune de Boudry qui ont participé à la mise en œuvre des champs scolaires sur 24ha de champs. Pour les 14 écoles, le rendement a été de 3 662 kg de niébé, 1 434 kg de sorgho et 100 kg de sésame. La création des bosquets scolaires vise à allier beauté naturelle, biodiversité, sensibilisation environnementale et amélioration des cantines scolaires dans écoles de la zone impactée par le projet Sanbrado par les espèces suivantes : Psidium guajava (Goyavier), Parkia Biglobossa (Néré), Moringa oleifera (Moringa). Les écoles béné-

ficiaires sont : Silmoungou, Roulghin, Sanbrado, Pousghin.

Le projet de constitution du capital bétail des ménages vulnérables dans les villages impactés a permis de fournir des revenus durables, une source potentielle de nourriture et de réduire la vulnérabilité de 43 ménages issus des villages impactés par le don d'ovins et caprins. Ces ménages vulnérables ont également bénéficié de la construction de 43 bergeries, de la fourniture d'aliments de bétail, du matériel nécessaire pour la pratique de l'élevage, des soins vétérinaires pour les animaux et une formation sur les bonnes pratiques d'élevage.

La construction d'un moulin à grain dans le village de Mankarga Peulh a permis de former six femmes en gestion et maintenance de moulin à grains, de rendre accessible le moulin à grains pour la transformation des céréales, de réduire les distances parcourues par les femmes, de développer des activités génératrices de revenus pour autonomiser financièrement les femmes et la production de produits dérivés de l'alimentation du bétail.

La sensibilisation et de lutte contre le paludisme vise à sensibiliser sur l'assainissement du cadre de vie des communautés dans 15 villages et ha-

meaux de cultures de la commune de Boudry et à faire de la prévention par la distribution de moustiquaires imprégnées. La réduction des zones de reproduction des moustiques (eaux stagnantes), l'utilisation des répulsifs et des moustiquaires a permis de diminuer les cas d'infection dans les communautés environnantes d'environ 30% à date selon le District sanitaire de Zorgho.

Les Bourses d'études pour les meilleurs bacheliers de la localité s'applique à tous les bacheliers ressortissants avérés de la commune de Boudry et vise à offrir chaque année à deux bacheliers motivés et ambitieux, l'opportunité d'accéder à un cursus académique reconnu et pertinent pendant laquelle ils seront encadrés par des professionnels confirmés du secteur minier. En 2023 deux élèves issus du lycée départemental de Boudry ont bénéficié de ce programme. La bourse d'études couvre les frais d'inscription et autres frais annexes obligatoires de l'inscription pour trois ans d'études supérieures (équivalent à la Licence ou Bachelor).

### **Quelles sont les activités de protection de l'environnement et de réhabilitation du site de la société ?**

SOMISA veille à la protection de l'environnement à travers la mise en œuvre rigoureuse de son Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Les activités de surveillances environnementales permettent d'établir que les risques résiduels et les impacts prévus dans l'EIES sont réduits à des niveaux acceptables et que le projet demeure conforme aux normes nationales et internationales. Les activités de protection de l'environnement se sont déroulées autour des différents éléments valorisés de l'environnement.

SOMISA applique la réhabilitation progressive et des activités de reboisement. L'ouvrage disponible à ce stade de l'exploitation minière de SOMISA est la halde à stérile (48 hectares) de la fosse M1 (WRD M1) dont les travaux de réhabilitation physique et biologique sont en cours depuis 2022 suivant la stratégie ci-dessous: La construction d'une pépinière de production végétale sur le

site de SOMISA avec une capacité de production de plus de 20,000 plantes /an. Cette Pépinière soutient la dynamique de revégétalisation sur site et hors site. En 2023, un total de 26 000 plantes de 17 espèces différentes a été produit contre 20 145 plants de 08 espèces différentes en 2022. Les graines proviennent de producteurs de graines commerciaux et de graines collectées sur place. Le développement des compétences en réhabilitation minière des travailleurs du département Environnement de la mine à travers de diverses formations techniques. Ainsi donc 20 membres de la communauté et 10 personnes de SOMISA ont été formés aux techniques forestières et 28 personnes de SOMISA ont été formées aux méthodes de production de plantes en pépinière. L'établissement de partenariat avec les services techniques étatique afin d'avoir les bonnes

### **SOMISA SA a mis en place une politique de diversité de l'emploi visant à promouvoir un environnement de travail inclusif.**

orientations et le support constant de ces entités. La direction régionale de l'environnement du plateau centrale et le SDEEVCC- Boudry accompagne la revégétalisation sur site et hors site avec des conseils techniques et pratiques. De 2022 à 2023, SOMISA a produit 50 m3 de compost végétal sur la base des déchets végétaux tels que les herbes et feuilles mortes ramassées sur le site avec un suivi qualité. Destiné à l'amendement et la restauration des sols dégradés et infertiles sur le site de SOMISA en vue de leur reforestation.

Notons que l'approche multifacette de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et de réhabilitation des sites souligne est son engagement envers des pratiques durables. Grâce à une surveillance diligente, une gestion proactive et l'implication de la communauté, l'entreprise s'efforce d'équilibrer le succès opérationnel avec la responsabilité écologique, garantissant un environnement plus sain pour les générations futures.

### **Quel est le taux d'utilisation**

### **des énergies renouvelables par la société ?**

Actuellement, notre site minier n'utilise pas encore d'énergies renouvelables à grande échelle. Cependant, une étude est en cours pour évaluer la faisabilité de l'intégration de sources d'énergies renouvelables dans nos opérations futures. Nous sommes engagés à explorer toutes les options viables pour réduire notre empreinte carbone et améliorer notre performance environnementale à long terme.

### **Quels sont les défis auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour atténuer ?**

Le principal enjeu réside dans la poursuite des opérations de la mine de Sanbrado de manière stable et compétitive, afin de garantir la génération de ressources nécessaires au financement des projets en cours de construction, tels que KIAKA et TOEGA, dans un contexte national marqué par de nombreux défis.

### **Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2024 dont le thème porte sur les minéraux stratégiques ?**

En tant qu'acteur clé du secteur minier au Burkina Faso, nos attentes pour la SAMAO 2024, dont le thème porte sur les minéraux stratégiques, sont multiples. Nous espérons que cet événement offrira une plateforme de discussion sur les opportunités d'exploration et d'exploitation des minéraux stratégiques. Nous attendons également des échanges constructifs entre les différents acteurs du secteur afin d'identifier les meilleures pratiques pour attirer des investissements et maximiser les retombées économiques pour le pays.

### **Un mot pour conclure cet entretien ?**

Nous souhaitons que la SAMAO 2024 renforce les partenariats public-privé pour une gestion durable des ressources minières, tout en incitant l'État et l'administration des mines à soutenir activement les sociétés minières afin de favoriser le développement du secteur. ●



## EPC BURKINA FASO – VOTRE PARTENAIRE IDEAL POUR VOS ACTIVITES DE FORAGE/MINAGE

### QUI SOMMES NOUS ?

Fondé en 1893, le Groupe EPC est un leader mondial dans la fabrication, le stockage et la distribution d'explosifs, notamment dans le domaine du forage et du minage. Fort de plus de 130 ans d'expérience, le Groupe EPC est reconnu pour sa capacité à offrir des solutions efficaces, des innovations technologiques et un service de haute qualité à ses clients. Le Groupe compte une cinquantaine de filiales dans une vingtaine de pays à travers le monde. Depuis le lancement de ses activités en 2020, **EPC Burkina Faso** s'est rapidement imposé comme un acteur majeur dans le secteur des explosifs civils pour les mines, les carrières et les travaux publics. Grâce à des investissements dans le capital humain et à l'utilisation de technologies de pointe, nous avons su nous établir comme un leader en l'espace de quatre ans.

### NOS SERVICES

À ce jour, **EPC Burkina Faso** propose des explosifs en vrac et encartouchés, ainsi que des services de minage. Nous desservons des carrières au Burkina Faso et de grandes entreprises minières en Côte d'Ivoire telles qu'Endeavour Mining, Allied Gold et Perseus Mining. En dehors du secteur minier, nous avons également participé à des projets d'envergure nationale, comme la construction de routes permettant le contournement de Ouagadougou et l'élargissement de la RN4 contribuant ainsi au développement d'infrastructures au Burkina Faso.

Conscients des exigences rigoureuses de notre secteur à l'échelle mondiale, nous nous efforçons de fournir des solutions efficaces et sécurisées, tout en adoptant une approche éthique de gestion.

### NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITE

Soucieux de l'impact environnemental de nos activités et de nos relations avec les communautés locales, nous nous engageons à améliorer continuellement notre performance environnementale. Nous visons non seulement à nous conformer aux meilleures pratiques en matière de développement durable, mais aussi à les dépasser chaque fois que cela est possible. **EPC Burkina Faso** se positionne comme le partenaire stratégique idéal pour tous vos besoins en forage et minage. Notre engagement envers l'excellence, la sécurité et l'innovation nous permet de dépasser les attentes de nos clients à chaque étape de leurs projets.

Avec **EPC Burkina Faso**, vous êtes assurés de bénéficier des plus hauts standards de professionnalisme et de service client.



## TIDIANE BARRY, DIRECTEUR GENERAL D'IAMGOLD ESSAKANE SA

**« L'ensemble de notre contribution directe au Trésor public s'élève à plus de 805 milliards de FCFA depuis le démarrage de la mine en 2010 »**

Tidiane Barry est le directeur général d'IAMGOLD Essakane SA, où il a fait l'essentiel de sa carrière, depuis plus d'une décennie. C'est un homme averti du secteur minier burkinabè qui s'exprime dans l'entretien qui suit. Il revient sur la contribution économique de la société au budget de l'Etat en 2023, sa contribution au budget des collectivités territoriales et la politique genre menée par IAMGOLD Essakane SA.

### **Présentez votre société aux lecteurs ?**

La mine Essakane est située dans la partie Nord-Est du Burkina Faso dans la Région du Sahel. Essakane se trouve à environ 310 km au Nord-Est de la capitale, Ouagadougou. Le gisement d'Essakane se situe à l'intérieur d'un permis d'exploration couvrant 100,2 km<sup>2</sup>. Le site minier Essakane est devenu la propriété de la compagnie minière canadienne IAMGOLD en février 2009. La mine Essakane appartient à 90 % à IAMGOLD Corporation et à 10 % à l'Etat du Burkina Faso. Fleuron de l'industrie minière burkinabè au regard de sa taille et son impact socio-économique, IAMGOLD Essakane SA est un investissement privé global de 408 milliards FCFA. Elle est entrée en production commerciale en juillet 2010.

### **Quelle est la contribution économique de la société au budget de l'Etat en 2023 ?**

En 2023, IAMGOLD Essakane SA a contribué à hauteur de 136 milliards de FCFA au budget de l'Etat, sous forme de redevances, de royalties, d'impôts et taxes. L'ensemble de notre contribution directe au Trésor public s'élève à plus de 805 milliards de FCFA depuis le démarrage de la mine en 2010.

Quelle est la contribution économique de la société au budget des collectivités locales en 2023 ?

Pour l'année 2023, IAMGOLD Essakane SA a reversé au budget des collectivités locales, à travers notamment le Fonds minier de développement local (FMDL), plus de 4



*Tidiane Barry, directeur général d'IAMGOLD Essakane SA*

milliards de FCFA au profit des communes de Gorom Gorom, Falagountou, Dori et du Conseil régional de la région du Sahel.

Avant l'opérationnalisation du FMDL en 2019, nous avons été précurseurs de cette approche, en finançant directement les Plans communaux de développement (PCD) de

nos communes riveraines pour un total de 3 milliards FCFA, entre 2014 et 2018. Avec le Fonds, c'est plus de 26 milliards de FCFA qui sont injectés dans le budget des collectivités territoriales, faisant ainsi de la mine d'Essakane, un catalyseur majeur du développement local pour la région du Sahel.

## Quelle est la contribution en matière d'emplois ?

Forte d'une culture d'entreprise robuste en Santé sécurité au travail, comptant plus de 2 400 employés et avec 750 stagiaires encadrés depuis 2014, la mine d'Essakane est un employeur majeur du pays. 97 % de ses effectifs sont nationaux et 40 % sont des ressortissants de la région du Sahel. Environ, 100 journaliers sont recrutés sur base mensuelle dans les villages voisins, tandis que 1 000 emplois directs y sont créés par nos prestataires de biens et services.

## Quelle est la part des achats locaux de la société (national, local, chiffres d'affaires)

L'approvisionnement local occupe une place majeure dans la stratégie de partage de la richesse définie par la mine Essakane. Depuis 2010, plus de 1 600 milliards FCFA de chiffre d'affaires ont été générés par la chaîne d'approvisionnement de la mine auprès d'entreprises installées au Burkina Faso. Près de 55 milliards de CFA de chiffre d'affaires (et plus de 1 000 emplois) ont été générés par des entreprises du Sahel depuis 2012. Dans le cadre des activités de RSE et de développement durable, citez quelques activités qui ont eu des impacts surtout sur les communautés ? Depuis le début de ses activités, la mine a mis œuvre plusieurs projets de développement communautaire qui impactent directement le quotidien des populations et leur qua-

lité de vie. IAMGOLD Essakane SA a noué plusieurs partenariats sur des projets structurants pour soutenir le développement et la résilience communautaire, en intégrant la perspective de l'après-mine.

Sans être exhaustif, on peut citer les thématiques et projets ci-dessous :

- L'accès à l'eau potable : A travers le Projet Eau et Croissance Economique Durable au Sahel dans sa phase 1 (ECED-Sahel), IAMGOLD Essakane SA en partenariat avec le gouvernement du Canada et la Fondation One Drop ont contribué à hauteur de 7 milliards de FCFA à la réalisation d'infrastructures d'adduction d'eau potable au bénéfice de plus de 60 000 personnes dans la commune de Dori et villages environnants. La deuxième phase du projet a débuté en 2023 sous une nouvelle appellation : Projet Épanouissement Socio-Economique des Populations Vulnérables au Sahel (ESEPV-Sahel), pour un montant global de 39 millions CAD (plus de 17 milliards FCFA) sur une période de 5 ans (2023-2028) ;
- L'accès à l'éducation à travers la construction de 08 écoles, un CEG à Essakane Site, 13 centres d'alphabétisation, 17 cantines scolaires fonctionnelles et 06 jardins scolaires, etc.
- L'accès à la santé de base : à travers l'appui en équipements et électrification solaire du CHR de Dori pour un montant de 120 millions FCFA.
- L'accès aux infrastructures énergétiques : à travers l'électrification du village d'Essakane site en partenariat avec la SONABEL pour un montant de 360 000 000 FCFA.

Il faut citer le Projet FAMAGODO en partenariat avec le PNUD (2023-2024) au titre duquel IAMGOLD Essakane SA participe pour 2 millions USD (pour un budget global de 2,5 millions USD) afin de doter les communes de Dori, Gorom, Falagountou et Markoye d'infrastructures socio-économiques de base.

## Disposez-vous d'une politique de promotion du Genre en interne ?

Tout à fait ! Nous avons renouvelé depuis bientôt deux ans nos engagements sur ce sujet important en mettant en place une nouvelle politique d'Equité-Diversité-Inclusion (EDI).

Le Genre occupe une place importante dans notre stratégie opérationnelle. En nous concentrant sur l'ÉDI, nous nous efforçons de créer un milieu de travail qui promeut, valorise et respecte la diversité, et un endroit où nos équipes sentent qu'elles ont le pouvoir d'être pleinement authentiques au travail. Dans le secteur minier burkinabè, Essakane est d'ailleurs fière de servir de référence à travers plusieurs initiatives emblématiques qui font le bonheur de ses braves employées. Nous avons mis en place un Comité Genre qui travaille à favoriser la promotion, la formation et l'autonomisation des femmes chez IAMGOLD Essakane SA. Aussi, nous avons instauré un congé spécial de maternité de 14 mois en sus des congés officiels.

## Quelles sont les activités de protection de l'environnement et de réhabilitation du site de la société ?

La Santé Sécurité Environnement est une culture d'entreprise chez IAMGOLD en général et à Essakane en particulier. Fidèles à notre vision Zéro Incident, nos politiques en Santé et Sécurité, Environnement et Développement Durable traduisent notre engagement à maintenir dans le cadre de nos activités, un milieu de travail sain et sûr, prônant le respect de l'environnement et des relations harmonieuses avec nos communautés hôtes. Nous travaillons à réduire notre empreinte environnementale à travers la mise en application de politiques et d'actions sensibles à l'environnement.

IAMGOLD Essakane SA est membre du World Gold Council : nous adhérons donc aux Responsible Gold Mining Principles (RGMP) et en tant que membre de l'Association Minière du Canada (AMC), nous appliquons les protocoles de l'initiative Vers le Développement Minier Durable (VDMD).

En plus du respect de nos engagements pour la mise à disposition des ressources pour le fonds de réhabilitation, nous pratiquons la réhabilitation progressive sur notre site depuis 2011. Cette approche nous permet de :

- Tester différentes technologies sur différentes infrastructures à réhabiliter, d'évaluer les succès périodiquement afin d'identifier les options de réhabilitation les plus fiables ;
- Evaluer les coûts de mise en œuvre ;



- Evaluer l'adaptabilité des options par rapport au contexte environnemental et socio-économique ;

- Disposer d'un plan de réhabilitation et de fermeture avec des coûts réalistes et fiables ;

Nous faisons le suivi environnemental des eaux (souterraines, potables, de surfaces, usées, etc.), de l'air, du bruit, des vibrations, des sols et des émissions atmosphériques. Notre approche de gestion des déchets est axée sur le recyclage (les activités de recyclage sont principalement exercées par nos communautés hôtes).

### Quel est le taux d'utilisation des énergies renouvelables par la société ?

IAMGOLD Essakane SA est une entreprise qui accorde une place importante à la protection de l'environnement, incluant donc l'utilisation des énergies renouvelables. Un exemple connu de tous est l'installation d'une centrale solaire hybride avec la société Essakane Solar. La puissance de la centrale électrique d'Essakane est de 57,8 MW tandis que celle de la cen-

trale solaire est de 15 MW. Cette dernière permet de réduire l'empreinte carbone de 18500 tonnes de CO2 par an et d'économiser 6 millions de litres de fioul par an.

### Quels sont les défis auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour atténuer ?

Le défi actuel le plus important dans notre zone d'opération et sans conteste le défi sécuritaire. Il impacte directement les activités minières et a des répercussions inévitables dans la mise en œuvre et le suivi des projets RSE. La gestion de la sécurité étant du rôle régaliien de l'Etat, nous saisissons l'occasion pour saluer encore une fois tous les efforts des autorités et l'engagement des Forces de Défense et de Sécurité à nos côtés pour maintenir l'activité minière. Au niveau communautaire, nous avons réadapté notre approche pour répondre davantage aux défis humanitaires qui se présentent. Le fait de continuer à déployer des projets structurants à fort impact dans la région participe de l'appui à la

résilience de nos communautés.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2024 dont le thème porte sur les minéraux stratégiques ?

Je tiens à saluer la tenue de la présente édition de la SAMAO car elle se tient dans un contexte marqué par le défi sécuritaire et les changements apportés aux textes régissant notre secteur. La thématique est d'un intérêt majeur pour une approche intégrée du développement minier au Burkina Faso. Nous espérons que ce rendez-vous offrira une tribune d'échanges sur les préoccupations réelles des sociétés minières et permettra de dégager de bonnes perspectives pour les investisseurs dans le secteur.

### Qu'avez-vous à ajouter pour conclure cet entretien ?

Je voudrais remercier le ministère de l'Energie des Mines et des Carrières et le cabinet SEMICA pour cette tribune offerte aux acteurs du monde minier pour se rencontrer, échanger et partager leurs bonnes pratiques. Je souhaite plein succès à la SAMAO. Merci! ●



## Chaîne de valeur économique de la mine Essakane au Burkina Faso 2010-2023

### Contributions directes Impôts et autres paiements à l'État

159 milliards FCFA	Impôts sur le bénéfice
131 milliards FCFA	Douanes
120 milliards FCFA	TVA sur le gasoil
44 milliards FCFA	Contributions salaires
209 milliards FCFA	Royautés
22 milliard FCFA	Dividendes
13 milliard FCFA	Patente
26 milliards FCFA	FMDL
81 milliards FCFA	Autres taxes

**805**  
milliards de FCFA

### Opérations



**2828**  
milliards de FCFA

### Contributions indirectes Retombées économiques

+ de 500 fournisseurs  
1721 milliards de FCFA  
1353 employés sous-traitants sur site  
1200 emplois indirects au Sahel

~2500 emplois directs (Salaires et autres taxes sociales)  
343 milliards de FCFA

**2064**  
milliards de FCFA

## Dr EMMA MARIE BLANCHE KANTIONO, DIRECTRICE GENERALE DE ESSAKANE SOLAR

**« La transition énergétique, représente une opportunité unique pour les femmes de participer activement à la transformation économique, sociale et environnementale mondiale »**

Dr Emma Marie Blanche Kantiono est la directrice générale de Essakane Solar, une entreprise burkinabé qui évolue dans la fourniture d'énergie solaire. Créée en 2016, elle a une capacité de 15 mégawatts. Elle explique comment le secteur minier, grand consommateur d'énergie peut être bénéficiaire de cette transition énergétique, et comment les femmes peuvent mieux profiter des avantages de la transition énergétique.

### **Selon vous, comment le Burkina Faso peut assurer la transition énergétique ?**

Pour moi, la transition énergétique au Burkina Faso est un enjeu crucial pour le développement durable du pays. Notre pays doit adopter une approche intégrée qui combine le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des infrastructures, la réglementation favorable, et l'implication de la communauté. Ainsi, le pays des Hommes intègres pourra progresser vers une transition énergétique durable qui répondra aux besoins énergétiques actuels et futurs du pays.

### **Quelle peut être la contribution spécifique des entreprises minières à la réalisation de la transition énergétique ?**

Les entreprises minières sont de grandes consommatrices d'énergie qui peuvent jouer un rôle crucial dans la transition énergétique d'autant plus que cette consommation a un impact significatif sur l'environnement.

De mon point de vue, deux axes majeurs semblent importants à cet effet. En intégrant les approches suivantes, les entreprises minières du Burkina Faso peuvent d'une part, réduire leur propre impact environnemental, et d'autre part contribuer significativement à la transition énergétique du pays, tout en créant des bénéfices

économiques et sociaux pour les communautés locales et le pays dans son ensemble. L'utilisation des énergies renouvelables sur leur site, comme le font déjà certaines sociétés, l'optimisation de l'efficacité énergétique à travers la valorisation de leurs déchets et de leurs

sous-produits miniers ; en nouant des partenariats et en investissant dans la recherche ; l'engagement communautaire et la responsabilité sociale ; la réduction de l'empreinte carbone, la compensation carbone et l'adoption de normes et certifications durables.



*Dr Emma Marie Blanche Kantiono, directrice Générale de Essakane Solar*

## Comment le secteur minier, grand consommateur d'énergie, peut être bénéficiaire de cette transition énergétique ?

Le secteur minier, en tant que grand consommateur d'énergie, peut non seulement contribuer à la transition énergétique, mais également en tirer des bénéfices significatifs à travers la réduction des coûts énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'accès à des financements et à des incitations, la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de leur image de marque, la stabilité de l'alimentation électrique, la responsabilité sociale et le soutien aux communautés locales

En somme, le secteur minier peut non seulement réduire ses coûts et son impact environnemental grâce à la transition énergétique, mais aussi améliorer sa compétitivité, sa stabilité opérationnelle, et ses relations avec les parties prenantes. Ces avantages rendent la transition énergétique non seulement bénéfique pour l'environnement, mais aussi pour la rentabilité et la durabilité à long terme des entreprises minières.

## Comment les femmes peuvent mieux profiter des avantages de la transition énergétique ?

La transition énergétique représente une opportunité unique pour les femmes de participer activement à la transformation économique, sociale et environnementale mondiale. Il faut mettre en place des mesures qui pourraient non seulement améliorer l'accès des femmes aux opportunités de la transition énergétique, mais aussi contribuer à une plus grande résilience des communautés et à une économie plus durable. Pour ma part, pour en tirer pleinement partie, certaines mesures et stratégies peuvent être

adoptées à savoir l'éducation et la formation, c'est-à-dire encourager les femmes à acquérir des compétences techniques dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies vertes, l'entrepreneuriat féminin dans l'énergie en soutenant les initiatives entrepreneuriales des femmes dans les secteurs de l'énergie verte. Il y a aussi le leadership et la prise de décision : Il est essentiel d'intégrer davantage de femmes dans les rôles de leadership et de gouvernance dans les industries énergétiques. Cela peut se faire à travers des politiques qui promeuvent l'égalité des chances et la représentation équitable des femmes à tous les niveaux de décision ; l'investissement dans des projets énergétiques locaux : de nombreuses femmes, notamment dans les zones rurales, pourraient bénéficier des projets locaux d'énergies renouvelables, comme

“ **Les entreprises minières sont de grandes consommatrices d'énergie qui peuvent jouer un rôle crucial dans la transition énergétique d'autant plus que cette consommation a un impact significatif sur l'environnement.** ”

les systèmes solaires domestiques ou les micro-réseaux électriques ; la sensibilisation et le plaidoyer : encourager davantage les femmes à s'impliquer dans les mouvements environnementaux et à être des porte-paroles pour des politiques énergétiques inclusives ; l'accès au financement : faciliter l'accès aux financements pour les projets de femmes dans le secteur de l'énergie est un levier essentiel. Cela inclut des prêts verts, des micro-crédits ou des fonds dédiés aux femmes entrepreneurs dans le domaine énergétique. La mise en place de poli-

tiques favorables à l'inclusion : les gouvernements et les entreprises doivent mettre en place des politiques qui promeuvent l'inclusion des femmes dans les métiers de l'énergie, notamment par le biais de quotas, de programmes de soutien à l'emploi et d'initiatives pour l'égalité salariale.

Ces mesures pourraient non seulement améliorer l'accès des femmes aux opportunités de la transition énergétique, mais aussi contribuer à une plus grande résilience des communautés et à une économie plus durable.

## Un mot pour conclure cet entretien ?

De prime abord, j'adresse mes sincères remerciements à votre magazine pour avoir porté le choix sur ma modeste personne afin de partager avec vous ma réflexion sur le présent sujet. L'avenir repose sur notre capacité à trouver un juste équilibre entre exploitation des ressources minières et transition vers des sources d'énergie plus durables. Les mines sont indispensables pour les matériaux critiques des énergies renouvelables, comme les batteries et les technologies solaires, mais leur exploitation doit être responsable, respectueuse de l'environnement et des communautés locales. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans cette transformation, et il est crucial que nous levions les obstacles qui limitent leur participation. Je termine en disant que la transition énergétique n'est plus une option, c'est une nécessité. Ce qui compte maintenant, c'est notre capacité à transformer les défis en opportunités et à agir ensemble en conjuguant innovation, respect des écosystèmes, et inclusion des populations locales. C'est ainsi que nous pourrions réellement rénover ces secteurs pour un avenir plus durable et plus vert pour notre cher pays le Burkina Faso. ●



Dr HERMANN ILBOUDO

## « Le BUMIGEB travaille à de meilleures visibilité et accessibilité des données géominières pour renforcer l'attractivité du pays aux investisseurs miniers »

Dr Hermann Ilboudo est enseignant-chercheur à l'Université Joseph Ki-Zerbo, de Ouagadougou. Titulaire d'un doctorat ayant pour domaine d'application la pétrologie-métallogénie soutenue le 13 février 2010, il est actuellement Maître de conférences en géologie appliquée et mine. Avant de rejoindre le département des Sciences de la terre de l'Université Joseph Ki-Zerbo en 2014 pour partager ses connaissances et savoir-faire au service de la formation de la relève, il a été consultant au service de plusieurs compagnies minières et services. Il a également été géologue d'exploration de la compagnie SEMAFO de 2009 à 2010, puis chef géologue de 2011 à 2014 de la compagnie AUSQUEST Ltd. Dr Ilboudo est aussi l'initiateur d'un cadre d'échanges et de partage de connaissances entre professionnels et étudiants, dénommé « Clin d'œil à l'entreprise ». Depuis avril 2024, il dirige le Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) dont il présente la mission et les activités dans cet entretien.

### Présentez le BUMIGEB à nos lecteurs : historique, missions, principales activités...

Au départ administré sous la forme d'une Direction de la géologie et des mines (DGM) à Bobo-Dioulasso (1960 à 1968), puis transféré à Ouagadougou (1968), le Bureau voltaïque de la géologie et des mines (BUVOGMI), actuel Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB), a été créé en 1978 sous la forme d'un Etablissement public à caractère industriel et commercial par décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978. En 1993, il a été élevé au rang de Société à caractère stratégique par la loi n°53/93/ADP du 20 décembre 1993. Il est transformé en Société d'Etat en 1993 et ses statuts particuliers adoptés respectivement par les décrets n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEM/MEF et n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEM/MEF du 11 août 1997. Le BUMIGEB est le service géologique national du Burkina Faso. Avec un peu plus de 45 ans d'existence, il est l'opérateur de l'Etat en matière de recherches géologiques et minières. Par ailleurs, il assure le contrôle de la sécurité dans les industries, les mines, les ménages et le transport des hydrocarbures. Placé sous la tutelle technique du ministère de l'Énergie, des Mines et

des Carrières, le BUMIGEB se présente comme le bras technique et opérationnel de l'Etat dans l'univers minier au Burkina Faso.

Nous collectons donc l'information géologique et minière, la traitons, la stockons dans une base de données et la diffusons auprès des investisseurs miniers afin que le Burkina Faso soit le choix privilégié de ces derniers pour investir dans le secteur. Ainsi, le BUMIGEB dispose d'une base de données géo-

minières régulièrement mise à jour ;

- appuyer la promotion et la valorisation des substances minérales et de carrières contenues dans le sol et le sous-sol ;  
- et plus généralement, entreprendre ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'un des objets précités ou à tout objet similaire ou connexe.



**le BUMIGEB dispose d'une base de données géominières régulièrement mise à jour qu'il vulgarise auprès des potentiels investisseurs à travers un Géoportail.**



**Quel rôle a joué le BUMIGEB dans la mise en exergue du potentiel minier burkinabè depuis sa création ?**

En tant que service géologique national, le BUMIGEB a été, depuis les années 1960 (DGM à BUVOGMI, puis à BUMIGEB), le principal acteur dans la recherche et la valorisation du potentiel minéral du sous-sol burkinabè. Ainsi, la plupart des mines en activité aujourd'hui sont le résultat des travaux pionniers du BUMIGEB à travers de vastes projets de prospection mis en route après l'indépendance du pays.

**Quelles sont les principales ressources minières dont regorge le sous-sol burkinabè ?**

A ce jour, nous pouvons affirmer la présence de plusieurs substances



*Dr Hermann Ilboudo*

minérales dans le sous-sol du Burkina Faso. Personne n'est sans savoir que notre sous-sol contient l'or au regard du nombre de mines en exploitation et le développement de l'artisanat minier. Plus récemment, le pays a connu une exploitation de zinc

Par contre, d'autres substances minérales dont des indices ont été mis en évidence, attendent d'être mieux précisées. Parmi elles, on peut citer: le fer, le titane, le vanadium, le nickel, le cobalt, l'aluminium, le niobium-tantalum, l'étain, le lithium, les terres rares, etc. A ces substances métallifères, s'ajoutent les substances non métalliques communément appelées minéraux de développement comme les phosphates, les calcaires à ciment, les dolomies, les marbres, les granites, les gabbros, les grès, ... qui sont exploitées pour la construction ou utilisées comme intrants dans la production d'autres produits semi-finis ou finis.

**Le BUMIGEB prélève des échantillons lors des missions**

**de suivi de la coulée des lingots d'or dans les mines industrielles. Quelle est la destination ?**

Le prélèvement des échantillons lors des missions de suivi de la coulée des lingots d'or dans les mines industrielles est fait par le laboratoire du BUMIGEB à des fins d'analyse. Les résultats de la détermination des

**“ Dans le circuit de la commercialisation, le BUMIGEB assure le contrôle de la qualité de l'or provenant des exploitations artisanales et semi-mécanisées ainsi que le contrôle de la qualité de l'or ouvré communément appelé «bijoux» qui en découle. ”**

titres des lingots sont transmis à l'administration des mines. Ils servent à confirmer ou infirmer les résultats du titre des lingots obtenus par la mine et la raffinerie chargée de traiter ces lingots. Par ailleurs, les résultats des titres des lingots produits par le laboratoire du BUMIGEB permettent à l'État de se prononcer sur la liquidation des factures liées à la pesée et colisages des lingots d'or produits industriellement au Burkina Faso.

**Décrivez-nous le rôle du BUMIGEB dans la commercialisation de l'or artisanal et semi-mécanisé...**

Dans le circuit de la commercialisation, le BUMIGEB assure le contrôle de la qualité de l'or provenant des exploitations artisanales et semi-mécanisées ainsi que le contrôle de la qualité de l'or ouvré communément appelé «bijoux» qui en découle. Il faut dire qu'à l'étape de contrôle de la qualité de l'or par le BUMIGEB, il est déterminé la proportion réelle en or contenue dans le lingot ou l'ouvrage. Ces données servent aux opérations de commercialisation, notamment la vente à l'interne et l'exportation.

Le BUMIGEB, après le contrôle réalisé, marque chaque lingot d'un numéro de référence et d'un poinçon avant de délivrer un certificat de contrôle dont un exemplaire est remis au propriétaire pour les besoins des opérations de vente à l'interne ou d'exportation. Il en est de même pour les ouvrages en or s'ils satisfont au contrôle qualité exigé. A ce jour, la Société nationale des substances

précieuses (SONASP) dispose d'une grande capacité de collecte de l'or des exploitations artisanales et semi-mécanisées et demeure à ce titre le plus grand pourvoyeur d'or pour le contrôle au BUMIGEB. L'on note également les contrôles réalisés au profit des comptoirs agréés et de la société de traitement du charbon fin.

### Parlez-nous du centre de formation du BUMIGEB : fonctionnement et activités

Le Centre intégré de compétences du BUMIGEB (CIC-B), est né du constat que l'industrie minière a des besoins en formation dans des emplois techniques spécifiques que notre système éducatif ne pouvait proposer. Le centre vient pallier l'insuffisance de pratiques dans les formations académiques du secteur minier. Le besoin en personnel qualifié et apte à travailler immédiatement dans les sociétés minières et leurs sous-traitants était une question majeure à résoudre. De même, il répond à des besoins en formations pratiques spécifiques pour le BUMIGEB en vue de renforcer les capacités de ses opérateurs et techniciens. Au CIC-B, la formation sera donc certifiante dans cinq domaines des

métiers que sont (i) l'exploration minière, (ii) l'exploitation minière, (iii) la valorisation des ressources de mines et de carrières, (iv) la maintenance industrielle et la sûreté des installations et enfin (v) l'administration des mines. Il a été identifié environ 70 métiers regroupés dans 20 filières de formation pratique qui seront dispensées dans ce centre qui se veut à vocation internationale.

En perspective, ce centre devrait servir d'école de formation sous tutelle du ministère en charge des

**Les minéraux critiques, de façon générale, interviennent dans le domaine de la haute technologie ainsi que dans la transition énergétique, c'est-à-dire les énergies vertes ou énergies renouvelables.**

Mines, à l'image de ENAREF (Ecole nationale des régies financières), l'ENTP (Ecole nationale des travaux publics), l'END (Ecole nationale de la douane), ...

### Le thème de la SAMAO porte sur les minéraux critiques. Quelles sont les minéraux critiques découverts au Burkina ? Sont-ils exploités ?

Les travaux de prospection régionale ont permis de mettre en évidence

des anomalies et indices miniers de ressources aujourd'hui prisées sur le marché international. Ces substances, du point de vue de la demande très importante et du fait que l'offre soit limitée, sont considérées comme des substances critiques. On note parmi tant d'autres, des indices de lithium, de niobium/tantalum, de terres rares, d'uranium, ...

### A quoi sert chaque minéral critique du Burkina Faso ?

Les minéraux critiques, de façon générale, interviennent dans le domaine de la haute technologie ainsi que dans la transition énergétique, c'est-à-dire les énergies vertes ou énergies renouvelables. Pour le moment au Burkina Faso, nous ne sommes pas au stade aval de l'utilisation, mais plutôt au stade amont dans la définition de cibles et la prospection. Nous espérons que les découvertes de gisements viendront rapidement dans les années à venir pour une exploitation au bonheur de notre chère patrie.

### Quelles sont les perspectives pour le BUMIGEB ?

Le BUMIGEB a mis en place de vastes programmes de couverture de toute l'étendue du territoire en



prospection régionale dans le but de déterminer tout le potentiel minier du pays. Il envisage également des programmes de prospections détaillées sur des cibles bien définies et d'intérêt national pour confirmer ces anomalies et indices miniers. Enfin, il entend mettre en exergue le développement des gîtes prometteurs. Le BUMIGEB travaille à de meilleures visibilité et accessibilité des données géominières pour renforcer l'attractivité du pays aux investisseurs miniers.

Aussi, le renforcement de la recherche scientifique géologique et minière, en collaboration avec les universitaires, service du développement de la nation burkinabè, sera un leitmotiv de notre structure.

### **Le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau Code minier le 18 juillet 2024 : Quelles sont les grandes innovations pour ce qui concerne les attributions du BUMIGEB ?**

La loi n° 016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso comporte des innovations majeures dont le principal but demeure non seulement de donner une place importante aux investisseurs nationaux mais aussi de permettre à l'Etat de s'approprier davantage son secteur minier et de maximiser les recettes au profit du développement socioéconomique durable du Burkina Faso et des générations à venir.

Pour ce qui concerne le BUMIGEB, d'abord, l'innovation majeure se trouve dans sa consécration légale. Même si ses attributions étaient définies dans les actes réglementaires,

il n'était pas fait expressément cas de cette structure très stratégique dans les lois relatives aux mines antérieures, notamment celles de 2003 et 2015. De ce fait, le BUMIGEB voit son statut renforcé car la mention d'une structure dans un texte à caractère législatif le positionne dans le second niveau de la hiérarchie des structures administratives, juste après celles consacrées dans la Constitution. Mieux, elle n'est pas liée aux vicissitudes décretsales de remise en cause.

Ensuite, le nouveau Code minier de 2024 vient renforcer la position stratégique du BUMIGEB en tant que service géologique national ayant en charge les zones promotionnelles

### **La nouvelle loi attribue au service géologique national, les compétences pour les analyses des échantillons, les essais métallurgiques et leur conservation.**

déterminées par les différents textes et considérées comme superficies réservées à l'Etat pour la recherche dans le but d'approfondir la connaissance géologique et minière de base ou à des fins scientifiques.

En outre, la nouvelle loi attribue au service géologique national, les compétences pour les analyses des échantillons, les essais métallurgiques et leur conservation. Le BUMIGEB se présente donc comme la structure nationale de référence pour l'analyse des teneurs et de la qualité des échantillons. En effet, conformément à l'article 45 du Code minier de 2024 « [l]es analyses d'échantillons et les essais métallurgiques s'effectuent au Burkina Faso. Toutefois, le titulaire d'un titre mi-

nier peut, après autorisation écrite de l'Administration des mines, effectuer des analyses d'échantillons et des essais métallurgiques en dehors du Burkina Faso. Les conditions d'exportation de ces échantillons sont précisées par voie réglementaire ».

Ainsi, ayant la primeur dans le domaine, l'autorisation accordée par l'Administration des mines à un titulaire de titre minier d'« effectuer des analyses d'échantillons et des essais métallurgiques en dehors du Burkina Faso » doit se faire normalement après avis conforme du BUMIGEB. Cela est d'autant plus vrai qu'en application de l'alinéa 4 du même article 45 « [l]es titulaires de titres miniers sont tenus de déposer au laboratoire du service géologique national [qui est le BUMIGEB], des échantillons provenant des recherches géologiques et minières ainsi que des échantillons de produits miniers destinés à l'exportation ».

De plus, sauf cas de contestation pour échoir à un laboratoire tiers, seul le BUMIGEB reçoit la compétence pour déterminer la teneur et la qualité de référence. Ainsi, aucune structure ne peut lui équivaloir dans son domaine.

### **Un dernier mot pour nos lecteurs**

Je voudrais juste vous remercier pour l'opportunité que vous nous avez donné de nous exprimer à travers votre magazine. Je profite également de l'occasion pour rassurer les acteurs (investisseurs et partenaires) du secteur minier, que l'histoire belle du BUMIGEB racontée avec fierté continuera de s'écrire. Le travail acharné des devanciers dont les fruits profitent directement ou indirectement à tous aujourd'hui, est poursuivi à travers des projets ambitieux en cours pour la découverte de substances minérales d'intérêt mondial.

Bien sûr, je ne peux terminer sans souhaiter un retour rapide à la paix et à la sécurité partout au Burkina Faso et dans nos pays voisins et frères. Notre pays et son secteur minier, quoique résilients, ne demandent que cela pour un meilleur essor ! Dieu bénisse le Burkina Faso ! ●

### **Note**

Selon l'al.1 de cet article: « Les analyses d'échantillons et les essais métallurgiques s'effectuent au Burkina Faso. Toutefois, le titulaire d'un titre minier peut, après autorisation écrite de l'Administration des mines, effectuer des analyses d'échantillons et des essais métallurgiques en dehors du Burkina Faso. »

Pour l'al.2: « Les titulaires de titres miniers sont tenus de déposer au laboratoire du service géologique national, des échantillons provenant des recherches géologiques et minières ainsi que des échantillons de produits miniers destinés à l'exportation. »

Quant à l'al.3 « La teneur et la qualité de référence sont celles déterminées par le laboratoire du service géologique national et éventuellement par un laboratoire tiers en cas de contestation. »

# Endeavour Mining au Burkina Faso



2

**mines**

en opération à  
Houndé et à Mana

3 500

**emplois**

directs et indirects

350

**fournisseurs burkinabè**

collaborent avec  
Endeavour Mining

88%

**d'achats auprès  
de fournisseurs  
locaux**

7

**projets sociaux**

ménés par la  
Fondation Endeavour

300

**jeunes**

issus des communautés  
locales formés à des  
métiers techniques

15

**bourses d'études**

universitaires pour des  
étudiants burkinabè

5,2Md

**de FCFA de  
contribution**

au Fond Minier de  
Développement Local

150Md

**de FCFA de contribution  
économique**

à l'Etat burkinabè  
(taxes, impôts et redevances)



## PROMOTION DU SECTEUR MINIER

# « Au-delà de l'attraction des investisseurs, la SAMAO se focalise sur le soutien au développement des activités minières » dixit Zéphirin Z. Zongo, ST/CLPI

Zéphirin Z. Zongo assume les fonctions de Secrétaire technique du Contenu local et de la promotion des investissements depuis mars 2023, après avoir assumé les fonctions de directeur de l'économie énergétique et minière au ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières du Burkina Faso. Conseiller en études et analyse, il est économiste de formation et titulaire d'un DEA en économie, option : macroéconomie appliquée. Il présente l'historique de l'organisation des activités de promotion du secteur minier au Burkina Faso, définit le contenu local et ses retombées et justifie le choix du thème en lien avec les minéraux critiques.

### Quel est l'intérêt pour un pays de disposer d'une structure dédiée au contenu local et à la promotion de son secteur minier ?

Le contenu local, faut-il le rappeler, consiste en l'utilisation des capacités nationales (matières premières, capital humain, ressources matérielles et financières...) en vue de créer de la valeur ajoutée afin d'accroître l'impact du secteur minier sur l'économie nationale. Plusieurs raisons justifient la mise en place d'une structure dédiée au contenu local dans un pays riche en ressources minières comme le nôtre. Premièrement, le secteur minier est un secteur particulier en ce sens qu'il exploite des ressources naturelles épuisables, ce qui commande de tenir compte des principes de développement durable dans le

processus d'exploitation.

Deuxièmement, c'est un secteur très capitalistique dont l'exploitation nécessite d'importants moyens financiers détenus très souvent par des investisseurs étrangers pour lesquels il faut légiférer le secteur pour permettre la continuité des opérations dans le respect de la réglementation nationale.

Troisièmement, c'est un secteur qui exploite des ressources qui sont de plein droit, propriété de l'Etat. L'article 4 du Code minier en vigueur stipule que : « les gîtes naturels de substances minérales contenus dans le sol et le sous-sol du Burkina Faso sont, de plein droit, propriétés de l'Etat ».

En somme, c'est un secteur qui a un impact socio-environnemental considérable sur les populations et par conséquent commande la

mise en place d'une structure qui y est dédiée. En effet, le contenu local est encadré par des textes juridiques dont l'application et le suivi ne peuvent se faire sans une structure consacrée. Au demeurant, cela traduit l'importance accordée à la question par les plus hautes autorités du pays.

S'agissant de la promotion, il est important de relever que le développement du secteur minier est un processus qui est la résultante de plusieurs actions combinées allant de la réglementation à la création de cadres de rencontres et de réseautage au profit des acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie. Cette promotion couvre non seulement les événements organisés au niveau national mais aussi au niveau international pour contribuer à donner de la visibilité à notre pays.



*Les minéraux critiques constituent une problématique majeure au niveau international. Des stratégies sont développées par certains pays pour maîtriser la chaîne de production de ces minéraux et ainsi faciliter leur approvisionnement, Zéphirin Z. Zongo, Secrétaire Technique du Contenu local et de la promotion des investissements (ST/CLPI)*

### Le Burkina s'est toujours illustré dans la promotion de son secteur minier, pouvez-vous nous en faire l'historique?

La promotion du secteur minier africain en général et burkinabè en particulier s'est toujours présentée comme une préoccupation majeure pour l'Etat burkinabè. Notre pays a initié très tôt des actions de promotion minière en vue d'offrir une plateforme d'échanges plus large aux acteurs, investisseurs et associés du secteur minier.

Déjà en 1990, une forte campagne de promotion minière a été menée par le ministère en charge des mines. A partir de 1995, le ministère

a tenu les premières journées de promotion minière (PROMIN' 95) qui se sont illustrées comme une véritable plateforme tout au long des années.

A partir de 2016, il a été institué la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ) qui est la fusion des journées de promotion minière, des journées de promotion des carrières et des initiatives privées de promotion minière. La SAMAQ est donc le résultat d'un processus marqué par un fort engagement à promouvoir à la fois le secteur minier burkinabè et africain.

### Peut-on dire que ces activités ont eu un impact sur le niveau d'attraction du pays ?

Les activités de promotion minière visent essentiellement à garantir une visibilité non seulement au secteur minier mais aussi aux acteurs de l'industrie minière. Ces activités, historiquement, ont permis d'abord de faire connaître les ambitions et la vision de notre pays en matière de développement de son secteur minier à partir de la Déclaration de politique minière, ensuite de faire découvrir le potentiel minier de notre pays et enfin d'attirer des investisseurs au profit de notre pays.

Il est à noter par exemple que les premiers permis de recherche ont été octroyés aux sociétés minières à partir de 1990 suite à une campagne de promotion menée par le ministère en charge des mines. A partir de 1995, suite à un contexte favorable et aux premières journées de promotion minière (PROMIN' 95), le secteur a enregistré un afflux important d'investissements dans l'exploration qui a connu son apogée en 1996.

Le Secrétariat technique du Contenu local et de la promotion des investissements (ST-CLPI) est une structure de mission du ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières. Il a pour mission la conception, la coordination et la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de contenu local et de promotion des investissements. Organisé en trois directions de services appelés départements, le Secrétariat technique est chargé, entre autres, de renforcer la visibilité internationale et nationale des secteurs de l'énergie et des mines ; de promouvoir les investissements dans ces deux secteurs et d'améliorer les retombées économiques des secteurs de l'énergie et des mines. A cet effet, le Secrétariat coordonne et assure le suivi de la mise en œuvre des textes et stratégies sur le contenu local ; l'organisation des événements dans les secteurs des mines et de l'énergie organisés par le ministère, notamment la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ), la Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique (SEERA), la Journée de l'artisan minier (JAM).

Le maintien des activités de promotion minière vise à renforcer la position du Burkina Faso dans le secteur minier africain, à constituer une plateforme pour les acteurs du secteur minier africain, à donner de la visibilité à notre pays et surtout à créer des opportunités au profit des acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie minière allant de la recherche à l'exploitation en passant par l'emploi et la fourniture de biens et services aux mines. Autrement dit, les objectifs visés vont désormais au-delà de la simple attraction des investisseurs dans le secteur minier et sont focalisés sur le soutien au développement des activités minières.

**Il est important de relever que le développement du secteur minier est un processus qui est la résultante de plusieurs actions combinées allant de la réglementation à la création de cadres de rencontres et de réseautage au profit des acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie.**

### Pouvez-vous mesurer les retombées ?

Comme déjà indiqué précédemment, les activités de promotion minière ont été un tremplin pour l'éclosion de la recherche minière et de l'intérêt des investisseurs dans le secteur minier de notre pays. Il s'agit donc de retombées non évaluées et qui perdurent jusqu'à nos jours quand on considère que, de la recherche à l'exploitation, il faut plusieurs années, parfois plus d'une décennie.

En l'absence de toute étude d'évaluation, il est évidemment difficile de donner des chiffres. Cependant, on peut noter la participation régu-

lière de délégations étrangères, de sociétés minières, de sous-traitants, des entreprises de divers secteurs d'activités connexes à l'activité minière sans oublier les professionnels du secteur et les étudiants. Pour ces derniers, cela constitue des cadres d'apprentissage et de perfectionnement.

Il s'agit donc de vastes cadres de réseautage et d'opportunités au profit de l'ensemble de ces acteurs. Cependant, on peut relever leur satisfaction aux différentes éditions organisées.

### Comment le Burkina Faso définit-il le contenu local ?

Le contenu local faut-il, le rappeler est considéré comme un moyen de lutter contre le « syndrome hollandais » avec pour but de favoriser l'intégration économique de l'industrie minière. Le contenu local consiste en l'utilisation des capacités nationales pour créer de la valeur ajoutée afin d'accroître l'impact du secteur minier sur l'économie nationale.

Au Burkina Faso, le contenu local est défini comme « l'ensemble des activités portant sur le développement des capacités locales, l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales, le transfert de technologies, la sous-traitance des entreprises, des services et produits locaux, le capital des nationaux et la création de valeurs additionnelles mesurables à l'économie locale ».

### Quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre du contenu local dans le secteur minier ?

Le décret en vigueur porte fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier (décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 11 novembre 2021). Ce décret avait été pris en application des dispositions de l'article 101 du Code minier de 2015 et portait spécifiquement sur la fourniture locale. En effet, la thématique du contenu local comprend la fourniture locale de biens et services aux mines, l'emploi des nationaux, la valorisation et la transformation locales des produits miniers ainsi que la propriété des entreprises (promotion des investisseurs nationaux).

Le décret a permis d'établir des exigences claires applicables aux

sociétés minières et leurs sous-traitants notamment la transmission de leurs prévisions d'achats de biens et services à l'Administration des mines ; la transmission des rapports d'exécution des plans d'approvisionnement ; l'encadrement du recours à des prestataires non conformes à la réglementation par l'institution de dérogations et d'autorisations d'approvisionnement sur le marché étranger ; l'établissement d'une liste de biens et services pour lesquels des quotas minima doivent être respectés au profit des entreprises burkinabè.

En termes de bilan, il peut être relevé l'encadrement des pratiques relatives à la fourniture locale par les sociétés et l'intérêt que celles-ci accordent de plus en plus à ces exigences ; l'intérêt de plus en plus grandissant des Burkinabè pour la fourniture de biens et services en lien avec la réglementation (laboratoires, fourniture de la chaux, carburant, etc.)

A titre d'illustration, pour l'année 2022, sur un total d'achats de biens et services s'élevant à environ 933 milliards de francs CFA, environ 380 milliards ont été réalisés auprès d'entreprises d'intérêts burkinabè.

Pour 2023, les données provisoires indiquent que sur près de 1 187 milliards de francs CFA d'achat total de biens et services par les sociétés minières, les entreprises burkinabè ont pu réaliser 448 milliards.

Le décret a également permis de constituer un répertoire d'environ mille six cents (1.600) entreprises intervenant dans diverses catégories de prestations de services et de fournitures de biens aux mines.

### **Pouvez-vous nous résumer les grands points de la nouvelle loi sur le contenu local dans le secteur minier adopté le 18 juillet 2024 ?**

La loi sur le contenu local adoptée en juillet 2024 donne un fondement juridique pour l'application du contenu local sur l'ensemble de son périmètre. Ainsi, au-delà de la fourniture locale des biens et services miniers et du développement du capital humain national déjà réglementés, la loi sur le contenu local régit également la sous-traitance et la co-traitance dans le secteur minier, la promotion de la recherche développement et le transfert de technologie.

Le dernier maillon de la chaîne des valeurs de l'exploitation minière, à



savoir la valorisation et la transformation des produits miniers et la promotion des investisseurs nationaux, a également été traité par la loi sur le contenu local.

En somme, cette loi permettra l'opérationnalisation de tous les axes de la stratégies du contenu local dans le secteur minier. A cela, il faut ajouter la création par la loi d'un fonds d'appuis au développement du contenu local, preuve de l'engagement du gouvernement à maximiser les retombées économiques du secteur à travers le contenu local.

### **Comment la mise en œuvre de cette loi va-t-elle contribuer à améliorer la mise en œuvre du contenu local ?**

En fixant le cadre, la loi renvoie à la prise de textes réglementaires en vue de l'application effective des dispositions législatives prévues. A terme, l'ensemble des décrets permettra de préciser les modalités d'applications et les instruments du suivi de la réglementation. Aussi, faut-il relever que la loi a défini des sanctions administratives aux différentes infractions qui seront éventuellement commises par des contrevenants.

Il faut particulièrement relever que la création du fonds d'appui au développement du contenu local permettra au ministère de disposer de ressources pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de contenu local.

### **Il est question de mise en place d'une bourse sur le contenu local. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

L'un des défis majeurs du contenu local demeure l'accès à l'information et le renforcement des capacités des PME/PMI burkinabè pour leur permettre d'accroître la part des

marchés des mines au profit des nationaux. La bourse des achats locaux se présente comme l'une des solutions à même de relever ces défis.

La bourse qui est envisagée sera une plateforme virtuelle de mise en relation d'affaires des donneurs d'ordres et sous-traitants aux fournisseurs miniers. Elle devra permettre de prendre en compte les dimensions de développement du contenu local, notamment l'approvisionnement local en biens et services par les entreprises locales et le renforcement des capacités techniques, financières et de gestion des fournisseurs de biens et services miniers.

En outre, elle permettra d'informer les décideurs sur la conception des programmes ciblés en vue d'améliorer la qualité de l'offre locale et accroître le nombre de sous-traitants/fournisseurs locaux dans le secteur minier, industriel et autres secteurs stratégiques de l'économie nationale au Burkina Faso.

### **Pourquoi ce choix du thème sur les minéraux critiques ?**

Les minéraux critiques constituent une problématique majeure au niveau international. Des stratégies sont développées par certains pays pour maîtriser la chaîne de production de ces minéraux et ainsi faciliter leur approvisionnement. Il est donc important que la SAMAO, qui est aussi un cadre de réflexion sur le secteur minier africain, permette aux acteurs d'échanger sur le sujet afin de donner l'occasion aux pays africains de développer les stratégies qui conviennent en vue tirer profit de l'exploitation de ces minéraux.

### **Un vœu pour la SAMAO ?**

Je voudrais remercier les plus hautes autorités du pays qui ont toujours permis l'organisation d'événements comme la SAMAO, qui est une vitrine du secteur minier burkinabè et africain. Je remercie tous les partenaires qui accompagnent régulièrement le ministère en charge des mines pour relever ensemble les défis liés à l'organisation des événements de cette envergure.

Je souhaite que la SAMAO puisse constituer une véritable plateforme de réflexions, de partage d'expériences et de réseautage au profit du développement du secteur minier africain en général, et de notre pays et ce, au bonheur de l'ensemble des acteurs professionnels et des populations. ●

# MARYSE SEDOGO/TRAORE, SERVICE DE FORAGE AURORA

## « Le succès d'une entreprise ne se mesure pas uniquement à ses performances financières, mais aussi à son impact positif sur la société et sur l'environnement »

Mme Maryse Sedogo/Traoré, est la directrice générale du Service de Forage Aurora (SFA) qui opère dans le forage minier. Elle est à la tête d'une équipe dynamique et passionnée dans le domaine du forage minier. Et comme elle l'explique dans cet entretien, Le Service de Forage Aurora n'est pas seulement une entreprise de forage. C'est également un pionnier, un expert authentiquement au service de l'Afrique. C'est une entreprise forgée par des années d'expérience sur le terrain africain, placée en première ligne pour mener à bien chaque projet avec succès.

### Présentez votre société aux lecteurs ? (Date du permis, superficie, date de la première production, situation géographique, substances extraites)

Le Service de Forage Aurora, en abrégé SFA, est une entreprise qui opère dans le domaine du forage minier. Notre siège est situé à Ouaga 2000 non loin de Joly Hôtel. Actuellement, nous avons un contrat en tant que sous-traitant minier avec le groupe Endeavour Mining pour des opérations de forage au niveau de la mine d'or de Houndé. Nous avons d'excellentes relations de collaboration et des relations de partenariat fructueux avec Endeavour qui, grâce à sa bonne politique de mise en œuvre du contenu, nous a permis d'avoir ce contrat. Nous adressons nos remerciements aux premiers responsables de Endeavour Mining pour la confiance placée en nous. Nous sommes également en discussion avec d'autres sociétés minières avec qui nous pourrions mettre à leur profit notre expertise. Nous avons un héritage professionnel en matière de forage minier qui démontre la qualité et la fiabilité de nos services offerts dans l'industrie minière. Nous disposons des meilleurs experts en matière de forage minier et d'une technologie

de pointe associés à notre politique d'innovation permanente qui permettent de répondre avec efficacité et efficience.

### Quelle est la contribution économique de la société au budget de l'Etat ?

Notre contribution au budget de l'Etat est à mettre en lien avec la contribution de nos partenaires qui sont les sociétés minières puisqu'elles, elles dépendent nos



**L'avenir appartient aux énergies renouvelables et nous sommes résolument tournés vers ces solutions innovantes et écologiques.**

activités. Par elles, nous contribuons indirectement au budget de l'Etat. Il en est de même pour le Fonds minier de développement local (FMDL). De façon directe, notre entreprise s'inscrit dans une approche de soutenabilité vis à vis du budget public en rapport avec notre niveau d'activités et de marchés obtenus à travers les différents impôts et taxes.

### Quelle est la contribution en matière d'emplois ?

A date, SFA emploie 72 personnes. Nous avons aussi des employés saisonniers encore appelés saisonniers. Notre priorité de recrutement est donnée à l'emploi local.

### Quel est la part des achats locaux de la société (national, local, chiffres d'affaires)

99% de nos achats sont des achats locaux.

### Dans le cadre des activités de RSE et de développement durable, citez quelques activités qui ont eu des impacts surtout sur les communautés ?

Notre engagement envers la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est la pierre angulaire de notre mission. Nous croyons fermement que le succès d'une entreprise ne se mesure pas uniquement à ses performances financières, mais aussi à son impact positif sur la société et sur l'environnement. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à intégrer des pratiques éthiques, à promouvoir la diversité et l'inclusion, à garantir la sécurité et le bien-être de nos employés et à contribuer au développement durable des com-

munautés où nous opérons. Dans ce sens, nous menons des activités humanitaires au profit des communautés locales où nous opérerons. Aussi, nous agissons en apportant notre contribution institutionnelle en venant appui à certaines activités pour une amélioration continue de la performance de l'industrie minière au Burkina Faso par le don, le sponsoring et la contribution intellectuelle au profit des jeunes et des étudiants.

Disposez-vous d'une politique de promotion du genre en interne ?

Oui, nous avons une politique genre en interne. A compétence égale, lors des recrutements, la priorité est accordée à la femme, aux personnes avec un handicap. Cette politique implique la lutte contre la discrimination et le racisme.

### **Quelles sont les activités de protection de l'environnement et de réhabilitation du site de la société ?**

Nous nous inscrivons dans la réglementation qui régit la protection et de la réhabilitation environnementale en vigueur au Burkina Faso en nous inscrivant dans les directives mises en application par les sociétés minières en tant que leur sous-traitant. Dans ce sens, nous menons des activités de sensibilisation à l'interne, nous faisons des reboisements et pour nos activités, nous opérons avec des machines qui atténuent la pollution. Nous mettons l'accent sur la santé et la sécurité au travail et nous sommes strictes sur ces aspects.

### **Est-ce que vous utilisez les énergies renouvelables dans le cadre de vos activités ?**

L'avenir appartient aux énergies renouvelables et nous sommes résolument tournés vers ces solutions innovantes et écologiques. Dans nos locaux, nous utilisons des dispositifs qui prennent en compte les énergies renouvelables et notre regard futuriste est de nous bâtir davantage en nous appuyant le plus durablement sur ces énergies. C'est un besoin et c'est une nécessité.



*Mme Maryse Sedogo/Traoré, directrice générale du Service de Forage Aurora*

### **Quels sont les défis auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour les atténuer ?**

Le défi sécuritaire. Et sur ce point, nous félicitons nos autorités, nos forces de défense et de sécurité, les Volontaires pour la défense de la patrie, les différentes parties prenantes pour leur apport. Avec les miniers avec qui nous travaillons, nous faisons ce qui est de notre mieux.

### **Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2024 dont le thème porte sur les minéraux stratégiques ?**

Une fois de plus, nous félicitons le ministère en charge des Mines de tenir la dragée haute en organisant la SAMAO dans un contexte de résilience, avec l'appui technique de son partenaire. Nous adressons nos vives félicitations au Comité d'organisation. Nous entendons, à travers la SAMAO, renforcer notre visibilité, tisser des partenariats stratégiques pour mieux envisager l'avenir, actualiser nos connaissances techniques en lien avec le thème pour davantage performer en matière de forages miniers, surtout pour les métaux stratégiques.

### **Votre appréciation du thème de la SAMAO 2024 ?**

Nous pensons que les métaux stratégiques (zinc, nickel, galbât, lithium, cuivre etc.) sont des métaux d'avenir et nous disposons de l'expertise nécessaire pour contribuer à la valorisation de ces métaux, tout en étant respectueux de l'environnement.

### **Avez-vous un mot à ajouter pour conclure cet entretien ?**

Je vous invite à parcourir notre site internet [www.aurora-drilling.com](http://www.aurora-drilling.com) pour une connaissance plus approfondie de notre passion pour l'excellence, l'innovation et notre détermination à créer un monde meilleur pour les générations futures. Je vous invite à explorer nos services, à découvrir nos projets et à vous joindre à nous dans notre quête pour un avenir plus durable et équitable. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toute notre équipe, nos clients et nos partenaires pour leur soutien continu. Ensemble, nous sommes capables de réaliser de grandes choses. Au plaisir de vous accueillir dans la famille AURORA et de collaborer avec vous pour un avenir meilleur et bonne SAMAO à toutes et à tous. ●



AU R O R A

FORAGE - DRILLING

# SIE JONAS KAMBOU, ROXGOLD SANU SA

## « Le développement durable fait partie intégrante de toutes nos opérations et relations avec les communautés et nos parties prenantes »

Sié Jonas Kambou est un ancien du ministère des Affaires étrangères, reconverti dans le domaine minier depuis 2015. Il dirige actuellement (directeur général) la Société minière Roxgold Sanu SA, une filiale du Groupe Fortuna Mining Corporation. Dans cet entretien, il fait le point de la contribution de la mine au budget de l'Etat, au budget des collectivités locales et de ses actions en matière d'emplois et d'environnement.



### Présentez votre société aux lecteurs ? (Date du permis, superficie, date de la première production, situation géographique, substances extraites)

La société Roxgold Sanu SA est une filiale du Groupe Fortuna Mining Corporation qui en est l'actionnaire majoritaire. Fortuna Mining Corporation est une société canadienne d'exploitation de métaux précieux qui possède cinq mines en exploitation en Argentine, au Mexique, au Pérou, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Roxgold Sanu a été créée pour l'exploitation de la mine de Yar-

amoko, à Bagassi, province des Balé, région de la Boucle du Mouhoun. Le permis d'exploitation a été octroyé par décret présidentiel en date du 30 janvier 2015. La mine est entrée en production depuis le 7 juillet 2016 avec la première coulée d'or. Sa superficie actuelle est de 22,86 km<sup>2</sup>. Le développement durable fait partie intégrante de toutes nos opérations et relations avec les communautés et nos parties prenantes. Nous produisons de l'or et de l'argent et générons une valeur partagée à long terme pour nos parties prenantes grâce à une production efficace, à la protection

de l'environnement et à la responsabilité sociale.

### Quelle est la contribution économique de la société au budget de l'Etat en 2023 ?

En 2023, le montant de cette contribution était de 7 791 585 671 de FCFA.

### Quelle est la contribution économique de la société au budget des collectivités locales en 2023 ?

Le montant versé aux collectivités locales s'élève à 1 543 726 819 de FCFA

### Quelle est la contribution en matière d'emplois ?

En matière d'emplois, la mine de Yaramoko compte en moyenne 1 000 emplois permanents dont 465 embauchés directement par Roxgold et le reste par diverses sociétés sous-traitantes opérant sur la mine. En plus de ces postes permanents, la mine emploie également en moyenne 150 travailleurs occasionnels par mois pour divers travaux temporaires ou occasionnels.

### Quelle est la part des achats locaux de la société (national, local, chiffres d'affaires) ?

Pour l'année 2023, ce montant s'élève à environ 14,6 milliard de FCFA.

### Dans le cadre des activités de RSE et de développement durable, citez quelques activités qui ont eu des impacts surtout sur les communautés ?

- La mise en œuvre du pro-

gramme d'investissement communautaire : plus de deux milliards investis, plus de 200 projets mis en place dans les domaines de la santé communautaire, approvisionnement en eau, environnement, édu-

“ Nous souhaitons que cette SAMAO ne soit pas un évènement de plus, mais surtout qu'elle porte toutes ses promesses en termes d'innovation et de rencontres enrichissantes... ”

cation etc.

- Les actions de la mine en matière de santé communautaire incluent l'amélioration de l'offre en matériels, en équipements biomédicaux et en infrastructures sanitaires et les consultations médicales assurées par les médecins et le laboratoire de la mine au Centre de santé et de promotion social (CSPS) de Bagassi. Le
- En plus des programmes visant à améliorer l'emploi direct à la mine, l'opérationnalisation du centre de formation professionnelle de Bagassi a permis de former plus de 200 jeunes et femmes de la localité à des métiers visant à donner plus d'opportunités en dehors de l'industrie minière, c'est-à-dire dans des moyens de subsistance plus traditionnels.
- Les actions de promotion de l'environnement au niveau communautaire, avec le programme de reforestation et la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale. Plus de 200 000 arbres mis en terre et une dizaine de

District sanitaire de Boromo a aussi bénéficié d'équipements comme un incinérateur moderne, l'aménagement d'une aire de repos, l'équipement du laboratoire d'analyse etc.





jardins scolaires créés dans les écoles de la localité.

### Disposez-vous d'une politique de promotion du genre en interne ?

La politique de recrutement au niveau de Roxgold repose sur le principe d'égalité de chances d'accès à l'emploi et de non-discrimination pour tous les candidats. Cependant, la priorité est donnée aux candidats ressortissants de la communauté locale à compétences et qualifications égales. Concernant les emplois n'exigeant pas de qualifications tels que les occasionnels ou journaliers, la politique réserve 80% de ces emplois aux ressortissants de la localité de la mine. Ces deux mesures créent un impact direct sur l'employabilité des jeunes au sein de la communauté locale.

### Quelles sont les activités de protection de l'environnement et de réhabilitation du site de la société ?

- Les activités de prévention : inspections, audits, formations,

sensibilisations

- Les activités de suivi environnemental : plus de 40 points de suivi de la qualité de l'eau, de l'air, des résidus miniers, des nappes phréatiques, etc.
- Les activités de protection et de promotion de la biodiversité : plus de 200 000 plants mis en terre et une zone de conservation de la biodiversité faunique et floristiques de plus de 100 ha.
- La réhabilitation progressive des bancs d'emprunts et le développement du plan de réhabilitation et de fermeture.
- La réalisation des tests de réhabilitation du parc à résidus miniers et des parcs à stériles (tests de stabilisation des berges, test de revégétalisations des résidus miniers et des dépôts de roches stériles).

### Quel est le taux d'utilisation des énergies renouvelables par la société ?

Environ 11%, essentiellement dû à l'électricité achetée.

### Quels sont les défis auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour atténuer ?

Le premier défi majeur est celui de la sécurité. Avec la signature d'un contrat de sécurisation avec

l'ONASSIM, cela devrait permettre de rassurer davantage les travailleurs et la communauté locale.

Le deuxième grand défi est celui du recouvrement des crédits TVA et la découverte de nouveaux gisements économiquement viables permettant prolongation de la durée de vie de la mine. Les géologues sont à pied d'œuvre.

### Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2024 dont le thème porte sur les minéraux stratégiques ?

Il s'agira pour nous de favoriser des rencontres avec de potentiels fournisseurs miniers, de raffermir nos liens avec ceux existants et certainement de découvrir d'autres opportunités liées aux minéraux stratégiques. Nous pensons que les structures spécialisées du ministère en charges des Mines (DGMG, BUMIGEB et Cadastre) nous éclaireront certainement sur cette thématique assez particulière.

### Qu'avez-vous à ajouter pour conclure cet entretien ?

Nous souhaitons que cette SAMAO ne soit pas un événement de plus, mais surtout qu'elle porte toutes ses promesses en termes d'innovation et de rencontres enrichissantes, non seulement pour les traditionnels acteurs du secteur, mais aussi pour les nouveaux qui veulent effectuer leurs premiers pas dans ce domaine.●



Société de Fortuna Mining Corp.

# ARISTIDE BELEMSOBGO, DIRECTEUR GENERAL DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

## « L'Etat fournit des efforts dans la sécurisation des mines et des convois d'approvisionnement en consommables usuels »

Quel est l'état des lieux actuel du secteur minier ? Comment s'effectue le suivi-contrôle du secteur minier industriel et du secteur artisanal ? Pourquoi les minéraux critiques sont importants pour un pays ?

Aristide Belemsobgo, Directeur général des mines et de la géologie (DGMG) répond à ces questions. Titulaire d'un Master en ressources minérales et géotechnique de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, il a occupé successivement, avant d'être porté à la tête de la DGMG, le poste de chef du Service de suivi-contrôle des activités de recherche géologique et minière à la Direction de la géologie puis celui de Directeur de la géologie, de décembre 2021 à avril 2023 à la Direction générale des mines et de la géologie.



*Aristide BELEMSOBGO, Directeur Général des Mines et de la Géologie (DGMG)  
depuis avril 2023*

### Quelles sont les principales activités de la DGMG ?

La DGMG, selon le décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023 portant organisation du ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, a pour attributions la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du ministère dans le domaine des mines et de la géologie.

### Quel est l'état des lieux actuel du secteur ?

Le secteur minier burkinabè reste dynamique malgré les nombreux défis auxquels il fait face. En 2023, la production annuelle de 56,847 tonnes d'or fin, était légèrement en baisse (1,4%) par rapport à celle de 2022 où la production minière d'or fin était de 57,674 tonnes. Il y a douze mines qui ont contribué à cette production. La baisse observée est en lien avec la non atteinte des objectifs des mines de Boungou, de Yimoungou et de Taparko. Cette production globale a néanmoins permis de générer 2 154 milliards de FCFA aux recettes d'exportation, 111,6 milliards de FCFA au Budget de l'Etat et 21,54 milliards de FCFA au Fonds minier de développement local (FMDL), au regard de la flambée du cours de l'or et de la révision du décret portant taxes et redevances minières, qui consacre une augmentation des royalties pour s'aligner à cette flambée du cours de l'or. Par contre, la production minière artisanale et semi-mécanisée a faiblement contribué au regard d'une faible production déclarée de 491 kg.

Au premier semestre 2024, sur les douze mines qui avaient produit en 2023, seule la mine de Boungou n'a pas fourni de production aurifère eu égard des difficultés d'approvisionnement de la mine en biens et services miniers à cause de la situation sécuritaire. Ce qui fait que la production au premier semestre 2024 qui est de 26,554 tonnes est légèrement en baisse par rapport à la production aurifère de la même année. La production minière au premier semestre 2024 a permis de générer au compte des recettes d'exportations 1 140 milliards de FCFA, 79,29 milliards FCFA de royalties et 11,42 milliards de FCFA au compte du Fonds minier de développement local. Il est important de noter la hausse de la contribution de la production formelle d'or artisanale et semi-mécanisée qui a atteint un niveau record de 3,927 tonnes au 31 juillet 2024. Pour une prévision annuelle de production de 500 kg, en sept mois en 2024, cette quantité formelle est un record jamais atteint au Burkina Faso. Elle peut être en lien la note du gouvernement en février 2024 interdisant l'exportation par les sociétés privées, de l'or de production artisanale et semi-mécanisée. La formalisation et l'encadrement de l'artisanat minier devront permettre un meilleur

contrôle et une meilleure contribution de la production aurifère de ce sous-secteur au budget de l'Etat.

### **La situation sécuritaire a-t-elle eu un impact sur le secteur minier dans son ensemble ?**

Il est indéniable que la situation sécuritaire a un impact sur le secteur minier. Quelques mines telles que la mine de Boungou ont suspendu leurs travaux, ce qui correspond en termes de perte de production d'or annuelle à environ quatre tonnes d'or, représentant un chiffre d'affaire d'environ 176 milliards de FCFA, pour une contribution aux royalties d'environ 12 milliards de FCFA et 1,7 milliards de FCFA. Mais, l'impact peut être observé un peu plus dans la recherche à travers les nombreuses demandes de suspension des travaux observées pour questions sécuritaires. Ces derniers mois, l'activité de recherche a repris dans certaines régions au regard des nombreuses notifications faites par les acteurs au ministère pour les démarrages des travaux de sondages.

### **Quelles sont les mécanismes mis en place par le ministère pour que l'activité minière continue de jouer sa partition ?**

En termes de sécurisation des sites,

il y a lieu de ratisser plus large. En effet, l'Etat fournit d'énormes efforts pour accompagner les sociétés minières dans la sécurisation des mines et des convois d'approvisionnement en consommables usuels. Ces efforts ont permis la poursuite des activités au niveau des mines de Taparko et de Karma. Il est également nécessaire de noter la résilience des acteurs du secteur minier, qui continuent à fournir beaucoup d'efforts pour tenir la route malgré la situation. Les réformes de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) en cours permettront de définir un maillage important autour des mines.

### **Comment la DGMM intervient dans le suivi-contrôle du secteur minier industriel et secteur artisanal ?**

Le suivi-contrôle est l'une des attributions principales de la Direction générale des mines et de la géologie. De manière globale, les missions de suivi-contrôle commencent au bureau par l'exploitation des rapports d'activités transmises par les sociétés, pour relever les informations pertinentes et repérer d'éventuelles anomalies ou non conformités. Les rapports des missions précédentes sont également consultés pour relever les recommandations précé-



demment faites à la société. Ensuite les missions de suivi-contrôle sont organisées sur le terrain. Cela se fait sous forme de campagnes où les projets à contrôler sont regroupés en axes qui feront l'objet d'une mission. La campagne est encadrée par des TDR qui précisent ces axes et les sites à visiter ainsi que la durée de chaque mission, la date indicative des missions, la composition des équipes et éventuellement des thématiques de contrôle. Les TDR sont soumis à validation pour recueillir des orientations de la hiérarchie, s'il y a lieu. Sur le terrain, la mission consiste à visiter les infrastructures de production dans ses différentes composantes, à relever les non conformités et à faire des suggestions et des recommandations pour améliorer l'activité. Les questions de santé sécurité au travail et d'environnement sont aussi prises en compte. Il s'agit aussi de vérifier si les recommandations précédentes ont été mises en œuvre. Le volet contrôle consiste à vérifier, dans la mesure du possible, la sincérité des rapports déposés. Outre la visite complète du site, un entretien avec le promoteur permet de recueillir des données

complémentaires sur la base d'une fiche conçue à cet effet pour servir de base à l'entretien. D'autres part, des rencontres avec les autorités administratives locales permettent de recueillir leurs appréciations et leurs préoccupations. Les infrastructures sociales réalisées par la société dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) mentionnées dans les rapports font également l'objet de suivi. Un rapport de mission permet de documenter les résultats de la mission et les recommandations majeures sont transmises par courrier au promoteur pour mise en œuvre. Il est prévu au moins deux campagnes chaque année pour un suivi régulier.

### **Le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau Code minier le 18 juillet 2024, quelles sont les grandes innovations pour ce qui concerne les attributions de la DGMG ?**

Effectivement, le nouveau Code minier de 2024 consacre beaucoup d'innovations en lien avec les attributions de la DGMG. Pour ce qui est des mines semi-mécanisées et

artisanales, la définition des zones consacrées à l'artisanat minier, le remplacement de l'Etude d'impact environnementale et sociale (EIES) par la Notice d'impact environnemental et social (NIES) pour l'obtention d'un permis d'exploitation semi-mécanisée de substance de mine, l'octroi des autorisations d'exploitation artisanale uniquement aux coopératives définies dans le nouveau code minier sont, entre autres, des éléments qui devront permettre à la DGMG d'aider à la formalisation et à l'encadrement des acteurs, étant donné que dans le même code, il est dit que ces types de mines sont exclusivement réservées aux nationaux.

Pour ce qui est des mines industrielles, la suppression des avantages fiscaux et douaniers en phase d'exploitation, l'augmentation des



### **Il est indéniable que la situation sécuritaire a un impact sur le secteur minier. Quelques mines telles que la mine de Boungou ont suspendu leurs travaux, ce qui correspond en termes de perte de production d'or annuelle à environ quatre tonnes d'or...**

pénalités de surproduction sont, entre autres, des innovations du Code minier qui nécessitent un suivi-contrôle plus profond de la DGMG, de concert avec les autres structures concernées. Ce qui pourrait demander, du même coup, un renforcement des capacités des agents afin d'assurer un meilleur suivi-contrôle.

### **Des protocoles ont été signés entre le ministère et les entreprises industrielles pour le contrôle des opérations. Décrivez-nous concrètement l'innovation de ces protocoles?**

Effectivement, des protocoles ont été signés dans le mois d'avril 2024 entre l'Etat, représenté par le ministère en charge des Mines et les sociétés minières. La signature de ces protocoles est en accord avec le décret n° 2018-0970/PRES/PM/MMC/MINEFID du 28 octobre 2018 portant conditions de coulée, de pesée et de colisage de l'or produit industriellement et du contrôle de la quantité et de la qualité de l'or et des autres substances précieuses. La signature de ces protocoles avait

deux objectifs majeurs. Le premier est de permettre le démarrage du suivi de la coulée de l'or qui est une étape importante du suivi-contrôle de la production aurifère. Depuis des années, des missions de pesée et colisage sont faites par l'Administration minière, mais à travers cette signature, l'Administration minière s'assurera en amont que ce qui est produit en termes d'or est ce qui est exporté, à travers les pesées et le colisage. Le suivi de la coulée par l'Administration minière est entériné par le prélèvement d'échantillons d'au moins un gramme d'or coulé pour des analyses par le service géologique national, c'est-à-dire le Bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso (BUMIGEB). Analyses qui devront permettre de faire une contre-expertise des informations fournies par la mine.

Le deuxième objectif est de faire valoir la souveraineté de l'Etat à travers la prise en charge en termes de transport et de frais de mission, autrefois à la charge des sociétés minières. Pour ce qui concerne les prises en charge en termes de transport, il est vrai que pour certaines zones à fort défi sécuritaire, la

voie aérienne est celle utilisée par les sociétés minières. L'Etat est en cours de signature d'un protocole devant permettre la compensation, suivant un montant forfaitaire des agents qui seront transportés par les sociétés pour ces missions.

### **Le thème de cette édition de la SAMAO porte sur les minéraux critiques. Le Burkina Faso dispose-t-il de minéraux critiques ?**

Pour ce qui est du cas du Burkina Faso, les minéraux critiques pour la transition énergétique ou minéraux verts selon la définition de l'Union africaine, ou minéraux de la transition énergétique selon la définition de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) sont présents. Certains, tels que le zinc, le manganèse et le cuivre ont déjà fait l'objet d'exploitation. Mais de nombreux indices, prospects et gîtes de nickel, d'aluminium, de cobalt et de lithium sont répertoriés dans le pays. Des travaux supplémentaires du BUMIGEB et des sociétés minières devront permettre de mieux définir leur potentialité.

Mais il y a lieu effectivement pour le Burkina Faso de définir une liste de minéraux critiques en fonction de sa vision de développement. C'est dans ce cadre qu'un atelier préliminaire a été organisé en décembre 2023 afin de réfléchir sur la définition d'une liste de minéraux critiques susceptibles de contribuer au développement et à la souveraineté du pays notamment dans l'économie, l'énergie, l'agriculture, etc. Un atelier national permettra d'arrêter une liste définitive de minéraux critiques pour le Burkina Faso et de définir une stratégie pour la recherche, l'exploitation et l'utilisation de ces minéraux au Burkina Faso.

### Pourquoi les minéraux critiques sont importants pour un pays ?

Avant tout chose, il est important de définir la notion de minéraux critiques. En effet, les minéraux critiques sont des ressources minérales qui revêtent une importance cruciale pour l'économie mondiale et pour diverses industries (stratégiques pour l'économie), mais qui présentent des risques en termes d'approvisionnement en raison de leur rareté, de leur concentration géographique, de la géopolitique, de leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés mondiaux, ou de leur dépendance à des chaînes d'approvisionnement complexes. La criticité des minéraux varie en fonction besoins et des orientations politiques et économiques des pays. Par exemple, les minéraux tels que l'or, l'uranium ou le fer sont critiques pour la Chine, mais non pour les pays de l'Union européenne et les Etats Unis. Par contre, certains minéraux demeurent critiques pour la plupart des pays développés. Ce sont le lithium, le graphite, le cobalt, le cuivre, le zinc, le manganèse, l'aluminium, etc. Cette criticité est liée au fait que ces minéraux sont essentiels au développement de nouvelles technologies pour la transition énergétique. En règle général, il appartient à chaque pays de définir ses minéraux critiques en fonction de ses besoins.

### Le Burkina Faso dispose-t-il d'un cadre politique ou légal sur les minéraux critiques ?

Pour le moment, le Burkina ne dis-



pose pas d'un cadre politique sur les minéraux critiques, même si dans la stratégie des Mines et des Carrières 2017-2026, il est prévu la diversification de la production minière. Actuellement, avec la vision du monde vers ces minéraux critiques, le Burkina Faso va définir, à l'instar de certains pays africains tels que le Ghana et la Zambie, une stratégie sur les minéraux critiques. Déjà, dans le loi 016-2024/ALT du 18 juillet 2024, à son article 5, il est prévu, pour des

une liste de minéraux critiques au regard de leurs besoins réels de développement. Qu'ils définissent également des stratégies (dans le sens par exemple de la transformation locale de ces matières premières, création de valeur ajoutée, transfert de technologie, etc.) pour mieux tirer profit de la course des pays occidentaux vers la chaînes d'approvisionnement de ces minéraux critiques. Certains pays tels que la République démocratique du Congo et la Zambie, pays riches en cobalt et en cuivre, l'ont compris et ont signé des conventions dans le sens de la transformation locale d'une partie de ces matières premières pour les batteries.



**Pour le moment, le Burkina ne dispose pas d'un cadre politique sur les minéraux critiques, même si dans la stratégie des Mines et des Carrières 2017-2026, il est prévu la diversification de la production minière.**

questions d'ordre stratégique, la définition d'une liste de minéraux à considération particulière. Cela est donc un tremplin qui permettra la prise de textes règlementaires spécifiques pour ces minéraux.

### Quelles sont vos attentes à l'issue de cette SAMAO sur les minéraux critiques ?

A l'issue de la SAMAO, nous espérons que les différentes communications et les débats permettront aux pays africains qui ne les ont pas encore définis, de définir

### Un mot pour conclure cet entretien ?

La Semaine des activités minières d'Afrique de l'ouest (SAMAO) est l'une des activités majeures de promotion des activités minières en Afrique. Elle donne un tremplin aux acteurs africains et à leurs potentiels partenaires financiers et techniques de discuter des enjeux pour un développement de l'Afrique. J'espère que les discussions, à travers les sous-thèmes définis, permettront aux pays africains de définir des politiques et des stratégies appropriées pour le développement des communautés, des économies, des industries. ●

# CAPITAINE SOUGRINOMA BASILE ZONGO

## « La création de la SONASP vise à mettre l'Etat au centre des activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle »

Le capitaine Sougrinoma Basile Zongo, officier de l'armée de terre, a été nommé Directeur général de la SONASP en septembre 2023. Il est titulaire d'un Master 2 en gestion et management des projets, précédemment Chargé de mission à la présidence du Faso. Il justifie la création de la SONASP, les acquis de la SONASP depuis sa création, le projet de transformation des résidus miniers, la construction de la raffinerie.

### Présentez votre structure aux lecteurs ?

La Société nationale des substances précieuses est une société d'Etat issue de la transformation de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) qui était un établissement de l'Etat à caractère économique. Elle a été créée par le décret n°2023-1417/PRES-TRANS/PM/ MDICAPME/ MEFP/ MEMC du 24 octobre 2023 et ses statuts approuvés par le décret N°2023-1418/PRES-TRANS/PM/ MDICAPME/ MEFP/MEMC du 24 octobre 2023. D'un capital social de 250 000 000 de FCFA entièrement détenu par l'Etat, la SONASP est placée sous :

- La tutelle technique du ministère en charge des mines
- La tutelle financière du ministère en charge des finances
- La tutelle de gestion du ministère en charge du commerce.

Elle a pour objet de :

- Commercialiser l'or et les autres substances précieuses.
- Transformer les substances précieuses.
- Réaliser des opérations d'affinage d'or.
- Mener des activités d'exploitation de substances précieuses.
- Mener des opérations de traitement de minerai et de résidus miniers.
- Prendre des participations dans des entreprises commerciales se rapportant directement ou indirectement à son objet.
- Réaliser toutes opérations commerciale, industrielle, mobilière, immobilière, promo-



*Le capitaine Sougrinoma Basile Zongo a été nommé Directeur général de la SONASP en septembre 2023*

tionnelle et financière qui se rattachent, directement ou indirectement, à son objet social de nature à favoriser son développement.

### Qu'est-ce qui a conduit le gouvernement à créer la SONASP ?

L'Etat burkinabè ambitionne de transformer structurellement son secteur minier enfin d'accroître les retombées socio-économiques et d'être en phase avec les enjeux de l'heure. En effet, depuis la libéralisation du secteur minier intervenue à la faveur des réformes économiques

de 1990, l'Etat s'est désengagé des secteurs dits concurrentiels dont le secteur minier. Cette politique de désengagement et de libéralisation tous azimuts dans un contexte où l'Etat n'était pas suffisamment préparé a eu comme effet, la prolifération sans précédent de comptoirs privés d'achat et de vente d'or, avec comme corollaire une fraude massive dans la commercialisation de l'or.

La création de la SONASP vise à mettre l'Etat au centre des activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) par l'exploitation, la transformation des

produits miniers et l'assainissement du circuit de la commercialisation. Cette nouvelle orientation permettra à l'Etat d'avoir un meilleur contrôle du circuit de la commercialisation de l'or produit artisanalement et, partant, d'améliorer les retombées du sous-secteur de l'artisanat minier dans l'économie nationale et lutter contre les flux financiers illicites.

### **Une partie de la production artisanale de l'or fait l'objet de fraude à la commercialisation, avez-vous une idée sur les quantités fraudées ?**

La production d'or des exploitations minières artisanales est importante mais leurs valeurs exactes restent encore difficiles à maîtriser. Elle est estimée à 9,5 tonnes d'or par an selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cependant, une étude réalisée par l'OCDE à partir de la mesure des émissions de mercure dans l'atmosphère utilisés par les artisans, révèle que cette production se situerait autour de 20 à 25 tonnes d'or par an. Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociétale des entreprises minières révèle que 15 à 30 tonnes d'or font l'objet de fraude par an. Nonobstant l'importance de la production artisanale annuelle d'or estimée, la production annuelle déclarée de 2015 à 2023 n'a jamais atteint 500 kilogrammes.

### **Pouvez-vous décrire le circuit de la fraude ? Acteurs, destination, techniques utilisées...**

Les quantités d'or artisanales déclarées restent en deçà du potentiel. L'essentiel de cette production passe par le circuit informel. Le circuit de la fraude de l'or est divers et assez complexe. Il faut cependant noter que le circuit informel du commerce de l'or s'identifie à celui des transactions informelles de l'or. En effet, l'or est un moyen d'échange reconnu et accepté, notamment chez les commerçants, qui permet de diminuer ou d'éviter les droits de douane perçus à l'importation de

marchandises. L'or sert aussi comme monnaie d'échange permettant aux agents économiques de se passer des circuits officiels bancaires et de change.

Ainsi, un commerçant qui désire acquérir des marchandises en grandes quantités dans un autre pays, peut se servir de l'or comme un moyen de paiement. En étant transporté en contrebande, l'or échappe à toute imposition. En le vendant dans un pays frontalier ou à Dubaï, le commerçant réussit à localiser des devises à l'étranger, lesquelles lui permettront d'acquérir puis d'importer des marchandises en les déclarant à des prix moindres ou en les faisant passer en contrebande.

### **Comment la SONASP compte-t-elle lutter efficacement contre cette fraude de l'or ?**

Avec l'adoption de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso, le législateur

**L'or est un moyen d'échange reconnu et accepté, notamment chez les commerçants, qui permet de diminuer ou d'éviter les droits de douane perçus à l'importation de marchandises.**

a créé les conditions favorables pour lutter efficacement contre la fraude en matière de commercialisation de l'or. En effet, la SONASP fait désormais office de guichet unique pour les exportations d'or de production artisanale et semi-mécanisée. Cela permet de canaliser les quantités d'or issues de ces productions.

Par ailleurs, la SONASP a mis en place des mécanismes de facilitation des procédures d'achats et d'exportation d'or au profit des acteurs de la chaîne de commercialisation. Ces mécanismes ont permis de développer un climat de confiance entre les acteurs. En outre, la SONASP, en tant que comptoir public, propose des prix d'achat incitatifs en vue de booster les quantités déclarées. L'ensemble de ces mesures ont permis d'enregistrer des résultats forts appréciables. La SONASP va consolider ces mesures et développer

d'autres initiatives afin de réduire la dépendance des acteurs aux circuits informels. En effet, le recours des acteurs aux circuits informels pour financer les opérations d'achat d'or les prédisposent à la fraude.

### **Depuis sa mise en place, quels sont les acquis de la SONASP ?**

Les acquis de la SONASP peuvent être appréhendés suivant trois axes d'intervention :

- En matière de commercialisation : au 31 août 2024, la quantité d'or achetée s'établit à 8,149 tonnes pour la production industrielle et 4,9 tonnes pour la production artisanale et semi-mécanisée. Il convient de relever que notre pays n'a jamais enregistré une telle quantité d'or provenant des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées. Si cette tendance se maintient, ces quantités pourraient atteindre au moins 6,5 tonnes au 31 décembre 2024.
- En matière d'exploitation : le Conseil des ministres en sa session du 07 juin 2023 avait retenu sept sites au profit de la SONASP en vue de développer des unités de production semi-mécanisée. A ce jour, un modèle type de protocole de gestion et un cahier de charges fixant les conditions de gestion desdits sites ont été élaborés. L'ensemble de ces sites ont fait l'objet de reconnaissance et les évaluations environnementales sont en cours.
- En matière de traitement et de transformation des produits miniers : la SONASP a pris des participations dans la raffinerie MARENA Gold Burkina. Le lancement des travaux de construction de la raffinerie a eu lieu le 23 novembre 2023. La SONASP a également pris des participations dans la société Golden Hand SA dont le lancement de l'usine de traitement a eu lieu le 26 décembre 2023.

Le gouvernement est en train de constituer des réserves d'or :

Les constitutions de la réserve d'or s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) adopté par gouverne-



ment en 2022. Il est l'instrument d'opérationnalisation de la politique nationale de développement durant la période de la Transition. Il prévoit des activités majeures dans le secteur minier qui visent à développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.

Le gouvernement s'atèle à la définition d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour sa constitution et sa gestion.

L'approvisionnement de la réserve d'or peut provenir plusieurs sources :

- L'or de production artisanale et semi-mécanisée au plan national.
- L'or de production industrielle (grandes et petites mines).
- L'or importé de la sous-région ou d'autres régions du monde.
- L'or affiné en provenance de raffineries nationales.
- L'or produit dans les unités de traitement des résidus miniers.
- L'or confisqué au profit de l'Etat.

Dans le cadre de la transformation des produits miniers, le gouvernement a mis en place une raffinerie d'or :

Burkina Faso fait partie des trois grands pays producteurs d'or en Afrique de l'Ouest derrière le Ghana et le Mali. Depuis 2009, l'or est le premier produit d'exportation. Cependant, malgré ce rang et contrairement aux autres pays miniers, le Burkina Faso ne dispose pas d'une chaîne complète de l'industrie minière. En effet, il ne dispose pas jusqu'à présent d'une unité de raffinerie d'or. Toutes les opérations d'affinage sont réalisées hors du territoire national.

Conscient de cela, le gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, a développé un projet de raffinerie et a lancé le démarrage des travaux de construction le 23 novembre 2023. D'un coût global de 7 000 000 000 de FCFA (la valeur du terrain non comprise) le financement est assuré par l'Etat et son partenaire MARENA GOLD BURKINA.

La capacité d'affinage sera de 149 tonnes par an pour un titre de 99,99%.

**“ La capacité d'affinage sera de 149 tonnes par an pour un titre de 99,99%. ”**

La raffinerie sera approvisionnée par trois principales sources :

- l'or de production artisanale et semi mécanisée au plan national;
- l'or de production industrielle (grandes et petites mines) ;
- l'or importé de la sous-région ou d'autres régions du monde.

Il convient cependant de relever qu'au regard du retard observé dans l'exécution des travaux, le gouvernement a pris l'initiative de réévaluer ses engagements avec son partenaire MARENA GOLD BURKINA en vue d'accélérer la réalisation du projet.

**Présentez-nous le projet de transformation des résidus miniers ? De nos jours, quelle est sa capacité ? Quelles sont ses sources de ravitaillement ?**

Nonobstant le développement de l'industrie extractive au Burkina Faso, l'on relève toujours des millions essentiels manquants dans la chaîne des valeurs. En effet, pendant

que les sociétés minières au Burkina Faso génèrent plusieurs tonnes de résidus, il n'y a aucune entreprise spécialisée dans l'extraction de métaux précieux à partir des résidus miniers sur le territoire national. Ces résidus sont exportés hors de notre pays pour traitement avec ce que cela peut comporter en termes de manque à gagner pour l'Etat. Il vous souviendra sans doute, l'affaire dite de « charbon fin » qui a défrayé la chronique depuis quelques années. Et comme vous le savez bien, notre pays s'est engagé dans la voie de l'affirmation de sa souveraineté dans tous les domaines y compris celui du secteur minier. Aussi, est-il apparu nécessaire de trouver une solution au niveau national pour récupérer les métaux qui se trouvent dans les résidus miniers de type charbon fin, scories, cendres et concentrés acidiques. C'est alors que l'Etat, en partenariat avec le secteur privé national, a développé le projet de traitement des résidus miniers porté par la société GOLDEN HAND SA. D'une capacité de traitement d'environ 1 000 tonnes de résidus/an, ce projet ambitionne d'apporter des solutions novatrices de traitement de résidus miniers de types charbon fin, scories, cendres contenant des métaux précieux. Elle est approvisionnée à partir des résidus des sociétés minières industrielles. Elle a également vocation à importer des résidus des sociétés minières étrangères pour traitement.

**Un mot pour conclure cet entretien ?**

La maîtrise des quantités d'or issues de l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) constitue un défi majeur pour notre pays. Pour relever ce défi il est plus que nécessaire d'articuler une vision claire et de développement une synergie d'actions entre les acteurs. Les quantités d'or collectées à ce jour par la SONASP démontrent à souhait que le potentiel est réel mais qu'il convient de travailler à alléger les contraintes de la chaîne formelle de commercialisation de l'or afin de créer les conditions d'un commerce responsable de l'or. ●

# ENERGIES RENOUVELABLES

## 14,1% de la production énergétiques nationale

La Direction générale de l'énergie (DGE) est logée au sein du ministère de l'Energie des Mines et Carrières du Burkina Faso. Elle a pour mission la formulation, la coordination, le suivi et l'application de la politique du ministère dans le domaine de l'électricité conventionnelle, des hydrocarbures, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le docteur Alidou Koutou est le DGE. Il présente sa direction, définit les énergies renouvelables et présente la part des énergies renouvelables dans la production énergétique au Burkina Faso.



*Dr Alidou Koutou, Directeur général de l'Energie*

### **Présentez la DGE aux lecteurs?**

La Direction générale de l'énergie a été créée par décret N°2023-0255/PRES/TRANS/PM/MEMC le 21 mars 2023 et se compose en cinq directions techniques que sont : La Direction des hydrocarbures (DH), la Direction des énergies renouvelables

(DER), la Direction de l'efficacité énergétique (DEE), la Direction des information énergétique et géographique (DIEG) et la Direction des énergies conventionnelles (DEC). A ces directions techniques s'ajoutent des services d'appuis que sont le service des ressources humaines ; le

service financier ; le bureau comptable matière secondaire ; le service de communication et de relations publiques ; le secrétariat particulier ; la cellule d'appui technique.

Elle a pour missions la formulation, la coordination, le suivi et l'application de la politique du ministère dans

le domaine de l'électricité conventionnelle, des hydrocarbures, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en relation avec les structures du département, les autres ministères, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les autres acteurs.

### Qu'entend-on par énergies renouvelables ?

On dit d'une énergie qu'elle est renouvelable lorsqu'elle provient d'une source naturelle qui se renouvelle. Nous avons par exemple l'énergie solaire photovoltaïque dont la source de production est le soleil, l'énergie éolienne qui est générée par le mouvement du vent, l'énergie hydroélectrique dont la source productrice est l'eau, la bioénergie qui est produite à partir de diverses matières organiques qui constituent la biomasse.

### Quelles sont les sources d'énergies renouvelables que le Burkina Faso exploite ?

Dans notre pays les énergies renouvelables exploitées sont l'énergie solaire photovoltaïque, l'énergie hydroélectrique et le biogaz.

### Quel est la part des énergies renouvelables dans la production au Burkina Faso ?

En termes de pourcentage, les énergies renouvelables contribuent à la hauteur de 14,1% à la production énergétiques nationale, selon l'annuaire statistique 2022. Pour ce qui est de la puissance totale installée, elle est de 160,678 MWc selon le bulletin statistique du second semestre 2023 (31 décembre 2023).

### Que signifie transition énergétique ?

La transition énergétique est le passage d'un mode d'énergie à un autre. Elle nécessite une transformation du système de production, de distribution et de consommation d'énergie avec pour motivation la réduction des gaz à effet de serre pour respecter la limitation à 2°C du réchauffement climatique d'ici à la fin du siècle.

### Comment le Burkina compte-t-il assurer la transition énergétique ?

Pour une transition énergétique



réussie, nous devons sensibiliser tous les acteurs intervenant dans le domaine. Il s'agit, entre autres, des producteurs et les consommateurs sur la nécessité d'opter pour les énergies renouvelables, d'utiliser rationnellement l'énergie et éviter le gaspillage de l'énergie. Aussi des textes réglementaires visant à encourager et à faciliter l'utilisation des énergies renouvelables doivent être rédigés et vulgarisés.

**En termes de pourcentage, les énergies renouvelables contribuent à la hauteur de 14,1% à la production énergétiques nationale, selon l'annuaire statistique 2022.**

### Quelles sont vos perspectives en matière d'utilisation d'énergies renouvelables ?

Pour ce qui est des perspectives, notre pays dispose de sources d'énergie renouvelable notamment le solaire. Au Burkina Faso nous avons plus de 3000h d'ensoleillement par an et une productible de 5,8 à 7 kWh/m<sup>2</sup>. Nous disposons d'un plan directeur de production, distribution, transport et électrification rurale pour la période 2022-2040

qui prévoit une intégration massive des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national avec un accroissement de 1000 MWc supplémentaire sur le réseau national interconnecté. Le développement des moyens de stockage de l'énergie électrique va s'accroître dans le cadre du plan directeur. L'atteinte de cet objectif nécessitera une mobilisation des ressources humaines et financières, ainsi que des entreprises locales spécialisées capables de réaliser des travaux de qualité.

### Avez-vous un dernier mot pour nos lecteurs ?

Le secteur de l'énergie est stratégique pour le développement socioéconomique d'un pays. Tous les acteurs doivent donc œuvrer à sa promotion et à sa gestion efficace.

L'impact direct de la transition énergétique est la diminution de la consommation des énergies fossiles au profit d'autres sources comme les énergies renouvelables. Nous sommes dans une dynamique d'accroissement de la part du renouvelable dans notre mix énergétique avec plusieurs projets de centrales solaires en cours de construction.

Du fait de l'intermittence du solaire photovoltaïque, les interconnexions devront être de plus en plus développées pour augmenter les capacités d'échanges avec les pays voisins

et bénéficier des surcapacités de production d'énergie des pays excédentaires.

La production l'hydrogène vert à partir de l'excédents de solaire photovoltaïque sera envisagée pour exploiter le surplus des centrales solaires PV en journée.

La transition énergétique aura aussi un impact sur la capacité de notre pays à capter les crédits carbone grâce aux centrales solaires que nous projetons de construire.

Elle permettra d'augmenter l'efficacité énergétique dans l'utilisation de l'énergie par l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers, l'efficacité énergétique dans le bâtiment dans l'industrie et dans le transport. Aussi, il y a la promotion des véhicules électriques et la construction des bornes de recharges. ●

# LES MEMBRES DU DIRECTOIRE DU CABINET SEMICA



**Philippe OUEDRAOGO**  
Polytechnicien X-Mines 1964  
Ancien Ministre  
Ancien Président du CES  
**Président du Directoire**



**François OUEDRAOGO**  
Ing. Géologue  
Ancien Ministre  
Consultant International  
**Membre du Directoire**



**Amb. Filipe SAVADOGO**  
Diplomate  
Ancien Ministre  
Ancien Ambassadeur  
**Vice-Président du Directoire**



**Jean Alphonse SOME**  
Ing. Géologue  
Ancien DG du BUMIGEB  
Ancien Ministre  
Consultant International  
**Membre du Directoire**



**Innocent BELEMOUGRI**  
Expert Marketing  
Ceo/Commissaire Général  
Fondateur du Cabinet SEMICA  
**Membre du Directoire**

# INNOCENT BELEMTOUGRI, FONDATEUR/ COMMISSAIRE GENERAL DU SEMICA

## « La SAMAO monte petit à petit en puissance d'années en années et gagne aussi bien en notoriété et qu'en crédibilité »

Fondateur et administrateur de plusieurs entreprises, Innocent Bélemtougri, expert en marketing et communicateur, totalise plus de 20 ans d'expérience dans le marketing et l'événementiel d'envergure nationale et internationale. Il est à la tête de SEMICA, un cabinet spécialisé dans le développement et la promotion des investissements miniers, énergétiques et ressources extractives en Afrique. Animé par des ressources humaines qualifiées, SEMICA est sollicité par de nombreux gouvernements africains pour appuyer le développement de leurs secteurs énergie, mines, gaz et pétrole. Pour les quatre ans à venir, SEMICA est en charge de l'organisation globale de la SAMAO. Dans cet entretien, M. Bélemtougri revient sur l'apport de SEMICA dans l'organisation des activités de promotion du secteur extractif et exprime ses attentes pour la SAMAO.

### Depuis combien d'années date votre collaboration avec le ministère des Mines ?

Au Burkina Faso, le SEMICA (Salon international, des mines et des carrières) a organisé sans discontinuer le principal salon international privé sur l'énergie, les mines et les hydrocarbures de 2012 à 2017. Depuis 2018, SEMICA collabore avec l'Etat du Burkina Faso dans l'organisation annuelle des éditions de la SAMAO, Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest qui est à sa 6e édition en 2024. Cette collaboration, née de la volonté des autorités burkinabè de passer la SAMAO dans un mode de gestion PPP (partenariat public-privé) est dynamique et évolutive. De la gestion de la communication en 2018, SEMICA est aujourd'hui en charge de l'organisation globale de la SAMAO et ce, pour les quatre années à venir.

Au-delà du Burkina Faso, SEMICA a une expérience africaine dans l'organisation des activités de promotion du secteur extractif. Parlez-nous de ces expériences...

Il faut dire déjà que l'Afrique regorge de variétés de ressources extractives et énergétiques et leur développement durable reste une impérieuse nécessité pour le continent. C'est en cela que SEMICA apporte son expertise aux pays qui le sollicitent. Au-delà du Burkina Faso,

notre expertise a été sollicitée au Benin (en 2018 pour l'organisation du salon SEMICA BENIN et en 2024 pour l'organisation de ECOMOF, le forum des mines et du pétrole de la CEDEAO), au Liberia en 2019, en République centrafricaine en 2020. En somme, nous sommes présents en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. Les autres zones du continent restent des chantiers à développer pour SEMICA.

« Il faut dire déjà que l'Afrique regorge de variétés de ressources extractives et énergétiques et leur développement durable reste une impérieuse nécessité pour le continent. C'est en cela que SEMICA apporte son expertise aux pays qui le sollicitent.

### De manière succincte, comment organise-t-on un événement comme la SAMAO ?

L'organisation d'un événement d'envergure internationale comme la SAMAO comprend essentiellement deux parties : la conception et l'implémentation. La partie conception concerne toute la réflexion menée pour réaliser un événement exceptionnel et faire vivre aux participants une expérience inoubliable. Quant à la partie implémentation, elle consiste essentiellement à la com-

munication et à la mise en œuvre matérielle du projet événementiel. Un événement comme la SAMAO a trois dimensions essentielles : politique, économique et touristique qu'il faut savoir allier.

### Quels sont les acquis des éditions précédentes que vous pouvez capitaliser pour cette édition ?

La SAMAO monte petit à petit en puissance d'années en années et gagne aussi bien en notoriété et qu'en crédibilité. En témoigne le nombre de participants internationaux croissant et l'intérêt manifeste des investisseurs nationaux et internationaux pour les opportunités et les contacts qu'ils nouent au cours de l'événement.

### Que représente la SAMAO 2024 en termes de chiffres ?

(Nombre de participants nationaux et internationaux attendus, nombre de stands, nombre de panels et conférences...)

Il est un peu tôt pour donner des chiffres exacts mais la SAMAO 2024 est parée pour recevoir le maximum possible de participants et répondre aux attentes de toutes les parties prenantes.

### Quelles sont vos attentes avec le thème qui porte sur les minéraux critiques ?

Le thème de la SAMAO 2024 vise



*Innocent Belemtougri, Fondateur/Commissaire Général Du Semica*

à mettre en lumière le rôle ô combien important que l'Afrique doit jouer dans le développement technologique mondial à travers ses ressources en minéraux critiques, essentiels pour les batteries de la nouvelle génération de véhicules électriques et bien d'autres innovations qui ne sauraient prospé-

rer sans un approvisionnement continu en minéraux critiques. Vu que ces ressources sont en Afrique, comment est-ce que nous nous organisons pour en tirer pleinement profit ? Nos attentes sont donc légitimement de faire parler l'Afrique d'une même voix sur ce sujet majeur.

**Que diriez pour conclure cet entretien ?**

Nous ne saurons terminer notre propos sans remercier les autorités burkinabè qui ont bien voulu faire confiance au cabinet SEMICA. Cette confiance nous honore et nous pousse à exceller au quotidien. ●

# BRIGADE NATIONALE ANTI-FRAUDE DE L'OR

## « L'activité de la BNAF au cours de l'année 2023 a permis le recouvrement de plus de 9 milliards de FCFA au profit du Trésor public »

La Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) est née de la volonté des premières autorités du pays de lutter contre le fléau de la fraude en matière de commercialisation de l'or, de maîtriser le circuit de production et de commercialisation de l'or et de capter les retombées de l'exploitation minière aux fins de conduire des actions de développement du pays. Quelles sont les activités de la BNAF, ses acquis, sa contribution à la lutte contre la fraude de l'or ? Dr Aboubacar Sawadogo, directeur général de la BNAF, répond à ces questions. Le DG de la BNAF est juriste, administrateur des services financiers et titulaire d'un doctorat en sciences politiques. Il capitalise plus d'une dizaine d'années d'expérience professionnelle dans la formulation et le suivi-évaluation des politiques nationales (notamment la SCADD et le PNDES) et sectorielles. Il est par ailleurs auteur d'un ouvrage sur les politiques publiques burkinabè paru en 2021 et intitulé « Les référentiels globaux de politiques publiques du Burkina Faso de 2000 à 2020 ».

**Présentez la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) aux lecteurs : historique, missions, principales activités**

### 2.1. Historique de la BNAF

La Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) est née de la volonté des premières autorités du pays de lutter contre le fléau de la fraude en matière de commercialisation de l'or, maîtriser le circuit de production et de commercialisation de l'or et capter les retombées de l'exploitation minière aux fins de conduire des actions de développement du pays.

Cette volonté s'est matérialisée par l'adoption de la loi n° 042-2004/AN du 16 novembre 2004 portant répression de la fraude en matière de commercialisation de l'or au Burkina Faso.

L'article 13 de cette loi a servi de fondement à la prise du décret 2006-629/PRES/PM/MCE/MFB/MCPEA/MSECU du 20 décembre 2006 portant réglementation de la commercialisation de l'or produit artisanalement au Burkina Faso.

Ce fut le premier texte qui instituait la BNAF. Il en faisait « un service d'appui du ministère chargé des mines » (article 12) dont la mission principale était, et est encore toujours, la recherche, la constatation et la poursuite des infractions à la réglementation relative à la commercialisation de l'or. En tant que « service d'appui du ministère char-



*Dr Aboubacar Sawadogo, directeur général de la BNAF*

g  des mines”, la BNAF a  t  rattach e au cabinet du Ministre charg  des mines (article 14).

Elle est alors compos e, en plus du directeur g n ral, de 10 membres nomm s pour un mandat unique de trois ans. Ses membres, ayant la qualit  d’Officier de police Judiciaire, sont issus des minist res en charge, (i) des mines, (ii) des finances, (iii) du commerce et (iv) de la s curit . Ils pr tent serment avant leur entr e en fonction.

La loi n 042-2004/AN du 16 novembre 2004 a  t  relue en 2011 avec l’adoption de la loi n  027-2011/AN du 15 novembre 2011 portant r pression de la fraude en mati re de commercialisation de l’or.

Avec cette loi un changement majeur intervient dans la trajectoire institutionnelle de la BNAF. Elle est d sormais cr e e par la loi (article 11). Elle n’est plus un “service d’appui du minist re charg  des mines” mais dor navant “la structure de r f rence qui coordonne les activit s de lutte contre la fraude en mati re de commercialisation de l’or” (article 12) plac e sous l’autorit  du ministre charg  des mines (article 11).

En 2017, il a  t  adopt e la loi n 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l’or et des autres substances pr cieuses au Burkina. Cette loi pr cise l’envergure nationale de la BNAF et  largit ses comp tences   la lutte contre la fraude des autres substances pr cieuses. En effet, il y est pr cis e que « [La Brigade nationale anti-fraude de l’or] est la structure de r f rence au plan national, qui coordonne les activit s de lutte contre la fraude en mati re de commercialisation de l’or et des autres substances pr cieuses » (article 39 alin a 2).

Le fait marquant avec l’adoption de la loi n 028-2017/AN du 18 mai 2017 est la coexistence de cette loi avec le Code minier adopt e en 2015 (Cf., loi n 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso). Ce faisant, en vertu de la maxime juridique « speciala generalibus derogant » c’est   dire que la loi sp ciale d roge   la loi g n rale, ce sont les dispositions de la loi n 028-2017/AN du 18 mai 2017 (loi sp ciale) qui r gissaient, de fa on d rogatoire au Code minier (loi g n rale), la commercialisation de l’or. Pris en application des disposi-

tions de l’article 38 de la loi n 028-2017/AN du 18 mai 2017, le d cret n 2018-0967 /PRES/PM/MMC/MSECU/MDNAC/MJDHPC/MINE-FID/MCIA/MEEVCC du 24 octobre 2018 portant organisation, attributions, composition et fonctionnement de la Brigade nationale anti-fraude de l’or (BNAF) augmente: (i) le nombre de membres de la BNAF; (ii) le nombre de minist res qui y sont repr sent s et (iii) la dur e du mandat des membres. En effet, l’article 12 du d cret pr cise que “Outre le directeur g n ral, la BNAF est anim e par douze (12) membres” ayant la qualit  d’officiers de police judiciaire. Ils sont issus des minist res charg s: (i) des mines; (ii) des finances; (iii) du commerce; (iv) de l’environnement; (v) de la s curit  et de la d fense. Ils pr tent serment avant leur entr e en fonction. Ils ont un mandat de trois ans, renouve-



### Les principales activit s de la BNAF se r sument   la lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers industriels et artisanaux.



#### Principales activit s de la BNAF

lable une fois (article 11).

L’adoption de la loi n 016-2024/ALT du 18 Juillet 2024 portant code minier est venu mettre fin   la coexistence pr c demment  voqu e entre le Code minier en tant que loi g n rale et la r glementation de la commercialisation de l’or r git par une loi sp ciale. En effet, la loi n 016-2024/ALT du 18 Juillet 2024 portant code minier a incorpor e les dispositions relatives   la commercialisation de l’or et, subs quemment, celles ayant trait   “l’organe de coordination des activit s de lutte contre la fraude en mati re de commercialisation de l’or”, c’est   dire la BNAF.

S’agissant particuli rement de la BNAF, le nouveau Code minier proc de   la fois   une r forme de forme et de fond. Dans la forme, des consid rations de l gistique formelle ont conduit   pr f rer la r f rence   de “l’organe de coordination des activit s de lutte contre la fraude en mati re de commercialisation de l’or et des autres substances min rales” (article 286) en lieu et place de la d nomination “Brigade nationale anti-fraude de l’or”, cette pr cision ayant  t  renvoy e   un des d cret

d’application du Code minier. L’organe reste plac e sous la tutelle du Ministre charg  des mines, avec une constance en ce qui concerne sa mission premi re. Dans le fond, le Code minier proc de   un  largissement des comp tences de “l’organe de coordination des activit s de lutte contre la fraude en mati re de commercialisation de l’or” (la BNAF) aux autres substances min rales comprises au sens du Code comme “l’ensemble des substances naturelles amorphes ou cristallines, solides, liquides ou gazeuses ainsi que les substances organiques fossilis es et les g tes g othermiques”. (Article 3).

#### Missions de la BNAF

Conform ment aux dispositions du Code minier, la BNAF (l’organe de coordination des activit s de lutte contre la fraude en mati re de commercialisation de l’or et des autres substances min rales) a pour mission la recherche, la constatation et la r pression des infractions relatives   la commercialisation de l’or et des autres substances min rales (article 287 alin a 3).

Les principales activit s de la BNAF se r sument   la lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers industriels et artisanaux. Dans cette optique, elle m ne, entre autres, des actions: (i) de contr le de la conformit  au cahier de charges des mines industrielles, des exploitations mini res semi-m canis es, des comptoirs d’achat et de vente d’or; (ii) de d mant lement des bureaux ill gaux d’achats et de vente d’or; (iii) du suivi des contentieux juridictionnels des dossiers de fraude   la commercialisation de l’or port s devant les juridictions par la BNAF; (iv) d’organisation de s ances de travail et d’appropriation de la r glementation de la commercialisation de l’or avec les acteurs impliqu s dans la lutte contre la fraude   la commercialisation de l’or et des autres substances min rales et des acteurs de la cha ne de commercialisation de l’or etc.

Par ailleurs, en tant qu’Autorit  de supervision et de contr le (ASC) en mati re de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans le secteur minier, la BNAF veille au

respect par les acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or de leurs obligations en matière de LBC/FT telles que définies par la loi n°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A cet effet, elle réalise des contrôles en matière de LBC/FT auprès des comptoirs d'achat, de vente, des titulaires de permis d'exploitation semi-mécanisée d'or et des sociétés d'exploitation industrielle de l'or.

### Une partie de la production artisanale de l'or fait l'objet de fraude à la commercialisation : Avez-vous une idée sur l'ampleur de la fraude ?

Une idée de l'ampleur de la fraude relative à la commercialisation de l'or de production artisanale a été mise en exergue dans le rapport 2021-2022 sur l'état de la fraude à la commercialisation de l'or. Dans ce rapport la BNAF a souligné le fait qu'une grande quantité de l'or burkinabè fait l'objet de fraude chaque année et que cette fraude entretient d'importants flux financiers illicites. S'agissant particulièrement de la fraude de l'or de production artisanale, elle est faite à destination de pays voisins : Togo, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger et Bénin. Suivant les sources, les données disponibles indiquent le fait qu'entre 9 et

30 tonnes d'or de production artisanale sortiraient illégalement du territoire national chaque année. D'où, un préjudice financier de centaines de milliards de francs CFA subit par l'Etat.

### Pouvez-vous décrire le circuit de la fraude : acteurs, destination, mode opératoire,

Il n'y a pas un circuit mais des circuits de fraude avec des acteurs aux modes opératoires et aux destinations diversifiés.



**La BNAF a souligné le fait qu'une grande quantité de l'or burkinabè fait l'objet de fraude chaque année et que cette fraude entretient d'importants flux financiers illicites.**



#### Acteurs de la fraude

A la lumière des dossiers instruits par la BNAF, la fraude à la commercialisation de l'or est constatée chez tous les acteurs de la chaîne de commercialisation : artisans miniers, promoteurs de comptoirs d'achat et de vente d'or, titulaire de permis

d'exploitation semi-mécanisée et sociétés minières industrielles. A ceux-là, s'ajoutent des commerçants qui utilisent l'or comme un instrument monétaire permettant d'obtenir des devises dans le cadre de leurs activités commerciales à l'international.

#### 4.2. Destination de l'or objet de fraude

Les données disponibles au niveau de la BNAF mettent en lumière le fait que la fraude en matière de commercialisation de l'or se fait à destination notamment de pays :

- africains : Togo, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Bénin, Rwanda, Ouganda;
- européens : Suisse, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal Allemagne, Espagne;
- asiatiques : Inde, Japon;
- arabes : , Emirats Arabes Unis, Koweït, Arabie Saoudite.

#### Mode opératoire

Le modus operandi des fraudeurs est diversifié. Il comprend notamment : (i) la non-tenue à jour des registres règlementaires ; (ii) l'utilisation de matériels de pesée non conformes ; (iii) la minoration des quantités d'or à exporter ou exportés ; (iv) la non-déclaration au Burkina Faso des pays de destination de l'or et (v) la non-déclaration de l'or exporté dans les pays de destination.

#### Comment la BNAF compte-t-elle lutter efficacement contre cette fraude de l'or ?

En tant qu'organe de coordination des activités de lutte contre la fraude de l'or, les premières actions de la BNAF visent à renforcer la synergie avec les autres acteurs de lutte contre la fraude, constitués, entre autres, des personnels de la douane, la police nationale, la gendarmerie, des Eaux et forêts, de la CENTIF et de l'Agent judiciaire de l'Etat (AJE) pour la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions. Cette synergie d'action correspond à l'esprit et à la lettre des dispositions qui régissent son fonctionnement.

Au-delà de ces professionnels de la lutte contre la fraude, la BNAF entend impliquer les populations dans cette lutte contre la fraude de l'or. Dans cette perspective, elle a développé, avec le soutien des premiers responsables du ministère en charge des mines, une application de participation citoyenne



dénommée « Alertebnaf » dont le lancement est en cours de préparation. Alertebnaf a été développé en deux variantes : web et application mobile pour permettre aux citoyens où qu'ils soient de l'alerter sur des situations de fraude en matière de commercialisation de l'or.

Toujours dans l'optique de lutter efficacement contre la fraude de l'or, la BNAF a conduit le processus d'élaboration et d'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre la fraude de l'or et des autres substances précieuses, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des mines (SNLFO-BC/FT) pour la période 2024-2028. Elle a été adoptée par l'Arrêté conjoint n°2024-252/MEMC/MEFP du 2 juin 2024 portant adoption de la SNLFO-BC/FT 2024-2028 et assortie d'un plan d'actions 2024-2026.

La SNLFO-BC/FT se veut le cadre de référence en matière de coordination de la lutte contre la fraude de l'or et des autres substances précieuses. Elle vise à réduire significativement la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses pour des impacts escomptés liés à l'accroissement des ressources générées au profit du Trésor public et à une minimisation des risques de blanchiment de capitaux dans le secteur des mines.

### Depuis sa mise en place, quels sont les acquis de la BNAF ?

La BNAF comptabilise de nombreux acquis se rapportant à :

- L'empêchement de plusieurs cas d'escroquerie qui visaient à faire passer pour de l'or des substances minérales qui n'étaient pas de l'or à l'occasion des transactions commerciales ;
- La saisie de plus de 200 kg d'or réinjecté dans le circuit légal de la commercialisation ;
- Le recouvrement au profit du Trésor du public de plus de 11 milliards de francs CFA au titre des amendes ;

- L'accompagnement de plusieurs artisans miniers non déclarés dans la régularisation de leurs situations.

### Quels sont les points saillants du dernier rapport de la BNAF couvrant l'année 2023 ?

Le rapport 2023 sur l'état de la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses met en lumière le fait que les techniques de fraude les plus usitées par les fraudeurs en 2023 sont entre autres, les fausses déclarations, la contrebande et le blanchiment d'argent.

Au cours de cette année 2023, la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) a enregistré 39 affaires de fraude à la commercialisation de l'or, en hausse par rapport à 2022 (28

artisanale de l'or sans autorisation. Quant aux zones géographiques du pays à forte activités de fraude à la commercialisation de l'or, elles sont par ordre d'importance décroissant les régions : du Centre ; du Centre-Ouest ; de la Boucle du Mouhoun ; du Sud-Ouest ; du Centre-Est ; du Centre-Nord ; de l'Est et des Hauts-Bassins.

L'activité de la BNAF sur l'ensemble du territoire national au cours de cette année 2023 a permis la saisie de 172,78512 Kg de faux lingots d'or utilisés dans les actes d'escroquerie portant sur des transactions illégales d'or ; la saisie de 10,07563 kg d'or réinjectée dans le circuit légal et le recouvrement de plus de 9 620 000 000 FCFA au profit du Trésor public.

### Un mot pour terminer cet entretien ?

Le contexte sécuritaire difficile que vit le pays a mis en exergue le fait que la contrebande et le commerce illicite de l'or génèrent de nombreux flux financiers illicites (FFI) qui alimentent les réseaux de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT). D'où, la nécessité d'un renforcement de la lutte contre la contrebande et le commerce illicite de l'or aux fins d'assèchement des sources de financement du terrorisme à partir de l'exploitation aurifère.

Cela ne sera cependant pas une réalité sans une synergie d'action accrue entre tous les acteurs de lutte contre la fraude sous toute ses formes et l'implication effective des populations. C'est dans cette optique que la BNAF a développé l'application "Alertebnaf" qui se veut à la fois un canal de participation citoyenne mais aussi un moyen de renforcer la collaboration entre tous les acteurs de lutte contre la fraude. Nous nourrissons l'espoir de son appropriation par ceux-ci pour plus d'impact dans la lutte contre la fraude à la commercialisation de l'or au Burkina Faso. ●



## Les principales activités de la BNAF se résument à la lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers industriels et artisanaux.



affaires), 2021 (34 affaires) et 2020 (35 affaires).

La cartographie des activités frauduleuses enregistrées en 2023 par la BNAF révèle que 43% des infractions de fraude à la commercialisation de l'or sont liées à l'achat et à la vente de l'or sans agrément, carte d'artisan minier ou d'acheteur valide ; 27% à l'utilisation de matériel de pesée non conforme ou non certifié par les services de la qualité et de la métrologie ou tout autre structure administrative habilitée ; 9% à la non-tenu à jour des registres règlementaires de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses ; 9% à l'absence de registres règlementaires de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses ; 9% à la possession, la détention et le transport de l'or sans agrément, carte d'artisan minier ou d'acheteur valide et 3% à l'exploitation



## CARRIERES AU BURKINA

# **Le granite, le basalte, les calcaires dolomitiques, les tufs, le sable et la latérite, six substances exploitées**

Patoingnimi Arsène Tiendrébégo est le directeur général des Carrières depuis janvier 2023. Titulaire d'une maîtrise en géologie fondamentale et appliquée de l'université de Ouagadougou et d'un diplôme d'ingénieur en mines-géologie de l'Ecole des mines et de la géologie (EMIG) de Niamey, il est le Point focal du programme ACP-UE en faveur des minéraux de développement. Il présente sa direction générale, définit les carrières et les substances de carrières, présente la contribution des carrières à l'économie et indique les voies à suivre pour exploiter une carrière.



*Patoingnimi Arsène Tiendrébégo, directeur général des Carrières*

## Quelle est la date de création de la Direction générale des carrières et quelles sont ses principales activités ?

La Direction générale des carrières est une structure centrale du ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières. Elle a été créée en avril 2012 avec pour mission principale, la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du ministère dans le domaine des carrières. A ce titre, elle est chargée d'assurer le suivi contrôle des activités de recherche et d'exploitation des substances de carrières ; d'assurer la collecte, le traitement et la compilation des données de carrières ; de veiller au respect de la réglementation des substances explosives à usage civil dans les carrières ; de promouvoir les activités relatives à la recherche et à l'exploitation des substances de carrières ; de promouvoir la mécanisation de l'exploitation artisanale des substances de carrières ; de promouvoir la transformation des substances de carrières ; d'assurer la liquidation des redevances proportionnelles du Fonds minier de développement et des autres recettes relatives aux substances de carrières ; d'émettre des avis techniques sur les demandes relatives aux autorisations d'exploitation de substances de carrières ; de proposer des mesures d'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur des carrières ; de diffuser la documentation relative à la réglementation des activités de carrières ; de suivre les impacts sociaux, environnementaux, économiques et juridiques des projets liés aux substances de carrières ; De veiller à la protection, à la sauvegarde et à la restauration de l'environnement des sites de carrières en collaboration avec les services des ministères compétents ; de participer aux enquêtes sur l'évaluation environnementale ; d'assurer le suivi-contrôle des activités de constructions et de fermetures des sites de carrières.

## Qu'appelle-t-on carrière et substance de carrières ?

Selon l'article 24 de la Loi 016 du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso, sont considérées

comme substances de carrières, les matériaux de construction, d'empierrement de viabilité, d'aménagement pour la culture de terres ainsi que les matériaux servant à l'industrie céramique et autres substances analogues, à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements et les tourbières.

La carrière est définie comme étant le classement des gîtes de substances minérales utilisées notamment dans la construction, l'ornementation et l'empierrement de viabilité, ainsi que le site d'exploitation de telles substances minérales avec l'ensemble des installations, équipements, usines de traitement et autres infrastructures se trouvant sur le site et qui sont nécessaires à l'exploitation desdites substances minérales.



**Au premier semestre 2024, six substances de carrières sont exploitées au Burkina Faso, à savoir le granite, le basalte, les calcaires dolomitiques, les tufs, le sable et la latérite.**

## Quelles sont les types de carrières du Burkina Faso ?

Ils existent trois types de carrières au Burkina Faso : les carrières industrielles ; les carrières semi-mécanisées ; les carrières artisanales.

## Quel est l'état des lieux actuel du secteur des carrières au 1er semestre 2024 ?

Au premier semestre 2024, six substances de carrières sont exploitées au Burkina Faso, à savoir le granite, le basalte, les calcaires dolomitiques, les tufs, le sable et la latérite. En termes d'autorisations on note six autorisations de recherche des gîtes de carrières ; une autorisation d'exploitation artisanale des substances de carrières et trois dossiers en cours d'instruction ; deux permis semi-mécanisés ; 90 permis d'exploitation industrielles. Vingt-neuf carrières sont en production au 31 juillet 2024. Le volume des produits extraits est évalué à 617 523 m3. Le nombre d'emplois créés s'élève à 1 141. Les carrières ont contribué en

termes de redevances sur la production à 318 412 519 de FCFA au budget de l'Etat et 105 017 108 FCFA au titre du Fonds minier de développement.

## La situation sécuritaire a-t-elle eu un impact sur le secteur dans son ensemble ?

Oui, la situation sécuritaire a eu un impact sur le secteur des carrières avec l'arrêt des activités de deux carrières. L'une dans la région de l'Est et l'autre dans la région du Sahel.

## Quelles sont les mécanismes mis en place pour encadrer l'exploitation des carrières ?

L'encadrement de l'exploitation des carrières est régi par le code minier en vigueur accompagné de ses nombreux textes d'applications qui sont, entre autres, le décret portant gestion des titres miniers et autorisations (GTEMA) ; le décret portant fixation des taxes et redevances minières ; le décret portant conditions de fabrication, d'importation, de transfert, de transit, de vente, d'achat, de transport, de conservation, de stockage et d'emploi des substances explosives à usage civil ; le décret portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines, l'arrêté fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; Etc.

## Décrivez-nous les conditions à remplir et les procédures pour obtenir une autorisation d'exploitation de carrière au Burkina Faso ?

Pour obtenir une autorisation d'exploitation industrielle de carrière, une demande d'autorisation d'exploitation industrielle permanente ou temporaire de substances de carrières adressée au ministre chargé des mines, est déposée en cinq exemplaires au service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande pour les personnes morales comporte une demande timbrée au tarif réglementaire ; une copie du registre de commerce et du crédit mobilier ou tout

document en tenant lieu ; les noms et prénoms, l'adresse complète et les qualifications du mandataire ou du représentant ; la ou les substances de carrières pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ; la définition des sommets du périmètre demandé ; la superficie sollicitée ; un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ; un certificat de non faillite, redressement ou liquidation judiciaire ; une note technique comprenant un plan de développement et d'exploitation de la carrière, la nature et les caractéristiques du gisement, le mode d'exploitation envisagé, la description des installations projetées et leur capacité de production, le rythme d'exploitation, le coût de l'investissement et le plan pour l'emploi et la d'œuvre ; la localisation précise de la carrière sur un plan à une échelle 1/20 000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches ; Une étude ou une notice d'impact environnementale et sociale selon la classe de l'établissement ; un plan de fermeture et de réhabilitation du site.

Au cours de l'instruction du dossier, un avis de faisabilité environnementale est donné par l'ANEVE et un avis technique est donné par la direction générale des carrières avant qu'un projet d'arrêté d'autorisation d'exploiter la substance demandée ne soit soumis par la Direction générale du cadastre minier à la signature du ministre en charge des mines.

### Quels conseils donner aux investisseurs pour qu'ils investissent dans l'exploitation des carrières ?

Le développement d'un pays repose incontestablement sur ses ressources en matériaux de construction pour



les travaux de BTP et d'amendement des sols pour l'agriculture. Investir dans l'exploitation des carrières revient donc à participer au développement infrastructurel, minier et agricole du pays. Le Burkina Faso regorge d'un fort potentiel en substances de carrières, assurant ainsi une exploitation durable. Il faut noter également qu'il existe toujours des possibilités de transformation des substances de carrières, à savoir la fabrication de carreaux à base de pierres ornementales, de chaux à base de calcaires dolomitiques et de

carrières est réservée aux sociétés de droit national à capitaux détenus exclusivement par des Burkinabè de naissance et dont l'objet social porte exclusivement sur l'exploitation et la commercialisation de substances de carrières sauf en cas de réciprocité. Toutefois, en cas de nécessité, l'Etat se réserve le droit d'ouvrir l'exploitation des substances de carrières à des étrangers et à des non Burkinabè de naissance ».

La prise en compte des substances de carrières, au titre IX du nouveau Code minier, qui traite de la commercialisation de l'or et des autres substances minérales. Cela permettra donc à l'Administration minière de lutter plus efficacement contre la fraude dans le domaine des substances de carrières.

Il y a également la substitution des autorisations d'exploitation de carrières, à l'exception de celle artisanale et de recherche, en permis d'exploitation industrielle et semi-mécanisée.

“ **Pour obtenir une autorisation d'exploitation industrielle de carrière, une demande d'autorisation d'exploitation industrielle permanente ou temporaire de substances de carrières adressée au ministre chargé des mines, est déposée en cinq exemplaires au service en charge du cadastre minier.** ”

l'argile calcinée pour substituer le clinker dans la cimenterie.

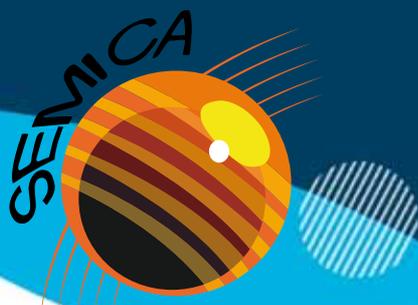
Le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau Code minier le 18 juillet 2024, quelles sont les grandes innovations pour ce qui concerne les carrières ?

Les grandes innovations concernant le secteur des carrières sont, entre autres, l'article 12 qui stipule que « l'exploitation des substances de

### Qu'avez-vous à dire pour conclure cet entretien ?

Notre souhait est d'arriver à une exploitation durable et plus professionnelle des carrières et l'Administration minière travaille à cet effet. ●





# MERCI

## A NOS PARTENAIRES

### Sponsors Officiels



### Sponsors Or



### Sponsors Argent



### Partenaires Médias



# OUSSENI DERRA, DIRECTEUR GENERAL DE OREZONE BOMBORE

## « Nous sommes fiers de contribuer au développement du Burkina Faso à travers une exploitation minière responsable et durable »

Ousséni Derra est le directeur général de la mine d'Orezone Bomboré. Il possède une longue expérience dans le secteur minier pour avoir dirigé plusieurs projets d'exploration au Burkina et à travers l'Afrique, contribuant au développement durable des ressources minières tout en plaçant un fort accent sur la responsabilité sociale et environnementale. Son rôle, à Orezone, est de veiller à ce que les opérations soient non seulement productives, mais aussi respectueuses des standards internationaux et profitables à la communauté burkinabè. Dans cet entretien, il explique comment la société minière contribue au développement du Burkina Faso à travers une exploitation minière responsable et durable.

### Présentez votre société aux lecteurs

La mine d'Orezone Bomboré est située dans la région du Plateau Central au Burkina Faso, près de la ville de Mogtédou. Nous avons obtenu notre permis d'exploitation le 30 décembre 2016 et avons démarré notre production commerciale le 12 octobre 2022. La superficie du permis couvre 28,87 km<sup>2</sup>, et nous exploitons principalement l'or. Bomboré est l'un des plus grands gisements non développés d'or en Afrique de l'Ouest, avec un impact économique et social significatif pour le Burkina Faso.

### Quelle est la contribution économique de la société au budget de l'État en 2023 ?

En 2023, Orezone Bomboré a contribué significativement au budget national par le biais de taxes, redevances et impôts. Cette contribution s'élève à environ 13 359 081 614 FCFA, en ligne avec notre engagement à soutenir l'économie nationale et à contribuer au développement du Burkina Faso.

### Quelle est la contribution économique de la société au budget des collectivités locales en 2023 ?

Nous avons également soutenu les collectivités locales à hauteur de 1 577 073 343 FCFA en 2023. Cet apport financier est destiné à renforcer les infrastructures locales, les programmes de santé et d'éducation

et à soutenir des projets communautaires qui visent à améliorer la qualité de vie des populations autour de notre site minier et dans les autres communes du Burkina Faso en général.

### Quelle est la contribution en matière d'emplois ?

Orezone Bomboré emploie plus de 760 personnes, dont une majorité provient des communautés locales. Nous mettons un point d'honneur à favoriser l'emploi local, en offrant

représentant un chiffre d'affaires de 102 058 848 342 FCFA. Nous travaillons avec des fournisseurs nationaux pour divers services, allant de la construction à la logistique, en passant par la fourniture de biens et services.

### Dans le cadre des activités de RSE et de développement durable, citez quelques activités qui ont eu des impacts surtout sur les communautés ?

En matière de Responsabilité sociale des entreprises (RSE), nous avons mis en place plusieurs initiatives axées sur le développement communautaire. En 2023, nous avons contribué à la construction de nouvelles infrastructures éducatives, au financement de programmes de santé publique, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les communautés locales. Ces projets visent à laisser un impact durable et positif sur les populations environnantes.

“ En 2023, nous avons contribué à la construction de nouvelles infrastructures éducatives, au financement de programmes de santé publique, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les communautés locales. ”

des opportunités de formation et de développement pour permettre aux travailleurs burkinabè de progresser dans leur carrière. Nos opérations créent également des emplois indirects à travers des sous-traitants et des fournisseurs locaux.

### Quelle est la part des achats locaux de la société ?

Nous privilégions les achats locaux pour soutenir l'économie burkinabè. En 2023, environ 82,26 % de nos achats ont été effectués localement,

### Disposez-vous d'une politique de promotion du genre en interne ?

Oui, Orezone Bomboré s'engage activement à promouvoir l'égalité des genres. Nous avons mis en place une politique visant à encourager l'emploi des femmes à tous les niveaux de notre organisation. Aujourd'hui, 8,90 % de notre personnel est féminin, et nous offrons des formations spécifiques pour promouvoir leur avancement professionnel.



*Ousséni Derra, directeur général  
de la mine d'Orezone Bomboré*

### **Quelles sont les activités de protection de l'environnement et de réhabilitation du site de la société ?**

Orezone Bomboré place la protection de l'environnement au cœur de ses activités. Nous avons adopté des pratiques minières durables qui minimisent notre impact environnemental, y compris des programmes de réhabilitation des terres après exploitation. Nous avons également mis en œuvre des initiatives de reforestation et de gestion des ressources en eau pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles.

### **Quel est le taux d'utilisation des énergies renouvelables par la société ?**

Nous avons investi dans des infrastructures pour intégrer des sources d'énergies renouvelables dans nos opérations. Actuellement, environ 90 % de notre énergie provient de la SONABEL, et nous explorons des options pour l'installation d'énergie solaire dans les années à venir.

### **Quels sont les défis auxquels la société est confrontée actuellement et quelles sont les mesures prises pour atténuer ?**

L'un des principaux défis que nous rencontrons est l'instabilité des prix des matières premières, ainsi que les perturbations logistiques dues à la situation sécuritaire dans certaines régions. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place des stratégies de gestion des risques financiers et renforcé nos mesures de sécurité pour assurer la continuité de nos opérations dans un environnement sûr.

### **Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la SAMAO 2024 dont le thème porte sur les minéraux stratégiques ?**

La SAMAO 2024 représente une opportunité pour Orezone Bomboré de présenter notre potentiel en matière de minéraux stratégiques et d'attirer de nouveaux partenaires pour soutenir notre croissance. Nous espérons que cet événement permettra de renforcer les partenariats public-privé et d'explorer de nouvelles opportunités d'investissement dans les minéraux critiques.

### **Un mot pour conclure cet entretien...**

Orezone Bomboré est fier de contribuer au développement du Burkina Faso à travers une exploitation minière responsable et durable. Nous restons engagés à créer des opportunités pour les communautés locales tout en maximisant notre impact économique. Nos efforts continueront à s'inscrire dans une logique de transparence et d'intégration des standards internationaux pour le bénéfice de tous. ●

# MAMADOU SAGNON, DIRECTEUR GENERAL DU CADASTRE MINIER

## « Une trentaine de permis ont été octroyés par le passé pour la recherche des minéraux critiques »

La Direction générale du cadastre minier (DGCM), également connue sous le nom de Cadastre minier est l'état-civil des titres miniers et autorisations. Son directeur général actuel est l'ingénieur des travaux de la géologie et des mines Mamadou Sagnon. Il a été nommé à ce poste au conseil des ministres du 21 décembre 2022. Mais avant ce poste, il a occupé celui de directeur de la géologie à la Direction générale des mines et de la géologie et celui directeur du cadastre minier à la Direction générale du cadastre minier.

### Quelles sont les missions et les principales activités de la DGCM ?

La Direction générale du cadastre minier (DGCM), également connue sous le nom de cadastre minier est l'état-civil des titres miniers et autorisations, en ce sens que les titres miniers et autorisations y naissent, grandissent et meurent : c'est la porte d'entrée du secteur minier. Elle a vu le jour en tant que service du cadastre minier en 2001, puis devient par la suite la Direction de la géologie et du cadastre minier à partir de 2008, pour être ensuite érigée en Direction générale du cadastre minier et de l'information minière en 2015. C'est en 2017 qu'elle prend sa dénomination actuelle de Direction générale du cadastre minier. Faisant face aux difficultés de fonctionnement et sous l'impulsion de la Banque mondiale, la modernisation de la direction est entamée en 2015. Le lancement de la plateforme électronique eMC+ (electronic Mining Cadastre) en avril 2018 est le fruit de cette modernisation pour une gestion plus transparente et efficace des titres miniers. La Direction générale du cadastre minier a pour missions la conception, la coordination et l'application de la politique du ministère en matière de gestion des titres miniers et autorisations. Les principales activités concernent la gestion des titres miniers et autorisations à travers la réception, l'enregistrement et le traitement de toutes les demandes



*Mamadou Sagnon, directeur général du cadastre minier*

relatives aux titres miniers et autorisations, le contrôle du bornage des titres miniers et autorisations en exploitation, la liquidation des droits fixes et des taxes superficielles, la répartition annuelle des taxes superficielles collectées et la sensibilisation des parties prenantes sur la réglementation relative à la gestion des titres miniers et autorisations.

### Combien de titres et autorisations sont valides actuellement au Burkina Faso ?

A la date du 31 juillet 2024, la DGCM compte 424 titres miniers et autorisations valides. Il s'agit de 23 permis d'exploitation industrielle de substances de mines; 279

permis de recherche; 15 permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines; 08 autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines; 90 autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières; 02 autorisations d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières; 01 autorisation d'exploitation artisanale de substances de carrières; 06 autorisations de recherche de gîte de substances de carrières.

### Quelle sont les procédures pour être titulaire d'un titre ou d'une autorisation ?

La procédure d'octroi des titres miniers et autorisations est guidée par le principe du "premier venu,

premier servi". Toutefois, il importe de préciser que l'Etat peut, à titre exceptionnel, soumettre à concurrence les titres miniers et autorisations considérés comme actifs, conformément à la réglementation en vigueur. Pour être titulaire d'un titre minier ou autorisation, il faut que le demandeur soit éligible, ensuite que le périmètre sollicité soit libre et enfin que le promoteur introduise à la Direction générale du cadastre minier un dossier conforme à la réglementation. Son dossier sera examiné et nécessitera, en fonction du type de titre minier, un avis technique des structures partenaires que sont la Direction générale de la géologie et des mines (DGMG), la Direction générale des carrières (DGC), le Secrétariat permanent de la Commission nationale des mines et du Fonds minier de développement local (SP-CNM/FMDL) ou le Conseil municipal.

### Comment le cadastre minier assure la transparence dans le processus d'octroi des titres et autorisations ?

Avec la modernisation du Cadastre minier par le lancement du système électronique de gestion des titres miniers, eMC+, le processus de traitement a connu une révolution en ramenant la gestion manuelle des dossiers physiques au second plan et en offrant un accès au public à l'information en temps réel et une visualisation graphique de tous les titres ainsi que leur statut en ligne. Aussi, la codification unique de chaque titre minier suivant le principe du "premier venu, premier servi" permet d'établir leur chronologie d'inscription et de respecter ledit principe lors du traitement pour les titres qui se superposent ou pour requérir l'avis écrit du détenteur du titre préexistant. Enfin, les différents actes légaux entérinant les traitements des différentes demandes sont mis à la disposition du public via le Journal officiel du Faso et les plateformes électroniques de diffusion de l'information du ministère chargé des mines. Pour les cas de rejet de demande, une notification est faite au demandeur

avec mention des motifs du rejet. En créant ainsi un accès de toutes les informations minières au public, le cadastre garantit également sa transparence dans cette gestion des titres miniers et ce dans le respect des exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

### Quelles sont les innovations en cours pour rendre le cadastre minier plus efficace ?

En termes d'innovations, l'adoption de l'arrêté portant procédure cadastrale permet à l'Administration des mines de disposer d'un texte réglementaire fixant les délais de traitement pour chaque type de dossier et pour chaque structure intervenant dans le circuit de traitement afin de respecter les délais réglementaires fixés pour traiter les différentes demandes.

Par ailleurs, pour une meilleure ef-

ficacité et pour le moment la DGCM n'a enregistré aucune nouvelle demande pour ce type de minéraux, à cause principalement de la suspension de la réception des demandes de permis de recherche toujours en vigueur. Cependant, des titres miniers ont été par le passé octroyés pour la recherche des minéraux critiques notamment le lithium, mais toujours en association avec l'or et d'autres métaux précieux. On estime leur nombre à environ une trentaine de permis de recherche.

### Le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau Code minier le 18 juillet 2024, quelles sont les grandes innovations pour ce qui concernent les attributions de la DGCM ?

Les attributions de la DGCM vont toujours s'articuler autour de la gestion des titres miniers. Cette gestion se veut d'être transparente, efficace et efficiente. Les innovations en cours concernant l'amélioration de la plateforme permettront une interconnexion avec d'autres plateformes nationales comme le futur Hub minier et également une soumission en ligne des demandes de titres miniers ainsi que les paiements en ligne. L'assainissement du cadastre minier se poursuit pour assurer une dématérialisation du processus de traitement des dossiers de demandes de titres miniers.

### Un dernier mot

Des remerciements à l'ensemble du personnel du cadastre minier qui ne ménage aucun effort pour l'atteinte des objectifs communs. Aux structures partenaires qui nous accompagnent dans la réalisation de nos activités quotidiennes, je leur dis merci pour cette collaboration franche et sans réserve. Aux promoteurs miniers, merci pour la confiance sans cesse renouvelée à notre égard et nous prenons l'engagement de toujours multiplier les efforts afin d'assurer une meilleure gestion de titres miniers pour le rayonnement de leurs activités et pour le bienfait des populations. ●

**À la date du 31 juillet 2024, la DGCM compte 424 titres miniers et autorisations valides.**

ficacité du cadastre minier, la mise à jour du système électronique de gestion des titres miniers (eMC+) est en cours de démarrage afin de corriger les insuffisances du logiciel et de permettre les inscriptions des demandes de titres miniers en ligne directement, tout en intégrant les plateformes nationales de paiement électronique pour des transactions rapides et en toute sécurité. La DGCM travaille également à mettre le maximum d'énergie à la réception en effectuant les vérifications documentaires et géométriques directement à la réception afin de filtrer au maximum tous les dossiers présentant des insuffisances.

### Le thème de la SAMAO 2024 porte sur les minéraux critiques. Le Burkina Faso a-t-il octroyé des titres miniers sur les minéraux critiques ? (Recherche, exploitation)

Effectivement le thème de la SAMAO 2024 porte sur les minéraux cri-



# FONDS MINIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL

## Plus de 233 milliards de FCFA collectés de 2019 au 30 juin 2024

Djibril Zoungrana a été installé depuis le 22 mars 2023 au poste de Secrétaire permanent de la Commission nationale des mines et du Fonds minier de développement local (SP/CNM-FMDL). Sa spécialité, l'exploitation et l'environnement minier.

### Quel est la composition et le rôle de la Commission nationale des mines ?

Conformément au décret en vigueur, La Commission nationale des mines (CNM) est composée d'un président, d'un rapporteur et de 29 membres issus des structures techniques des différents départements ministériels. Elle est chargée d'émettre un avis technique sur les demandes d'attribution de permis d'exploitation industrielle de substances de mines ; les demandes de changement de la classification de gîtes naturels de substances minérales ou de carrières ; les propositions de conventions minières faites par les investisseurs; les demandes de modification du plan de développement et d'exploitation des mines industrielles de substances de mines ; les demandes d'extension de périmètre géographique des permis d'exploitation industrielle de substances de mines ; les demandes de renonciation partielle ou totale de périmètre géographique d'un permis d'exploitation industrielle de substances de mines ; les demandes de renouvellement, de transfert et de cession de permis d'exploitation industrielle de substances de mines ; les propositions de retrait de permis d'exploitation industrielle de substances de mines faite par l'administration des mines.

### Quel est le nombre de conventions minières signées par le Burkina Faso et combien sont valides ?

Au total 22 conventions minières ont été signées au départ. Parmi les 22, quinze sont valides en 2024, cinq en cours de renouvellement. Les autres sont expirées ou ont été résiliées pour diverses raisons.

### Décrivez-nous la mise en

### place du Fonds minier de développement local...

Le Fonds minier de développement local (FMDL) a été institué par la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso. Le FMDL répond à la volonté du gouvernement de maximiser la contribution du secteur minier à la croissance économique et au développement durable des collectivités au Burkina Faso. Ce fonds vise à assurer un développement local durable des Collectivités territoriales à partir des ressources générées par l'activité minière, à travers le financement des projets socio-économiques structurants.

Le FMDL est alimenté par la contribution d'une part de l'Etat à hauteur de 20% des redevances proportionnelles collectées et liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus et d'autre part des titulaires de permis d'exploitation de mines et des bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires mensuel hors taxes ou de la valeur des produits extraits au cours du mois.

### Comment les ressources sont collectées et transférées ?

Des bulletins de liquidation sont émis et transmis aux sociétés minières et de carrières afin que celles-ci s'acquittent auprès de l'administration. Ces bulletins sont de deux ordres : d'une part, celles concernant les 1% du chiffre d'affaires de la société et d'autre part celles concernant les redevances proportionnelles à reverser. Les sociétés s'acquittent ainsi auprès de la Perception spécialisée (PS) du ministère en charge des mines et les montants collectés sont reversés dans un compte dénommé « Fonds minier de développement local »

logé au Trésor public. A la fin de chaque semestre, le Comité national de suivi du Fonds minier de développement local (CNS/FMDL) fait l'état des montants collectés au titre de chaque projet et procède à leur répartition suivant la clé de répartition défini dans le décret n°2017-24/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATD-SI. Après cette répartition, le montant affecté à chaque collectivité territoriale est reversé dans le compte trésor de celle-ci.

### A ce jour, quel est le montant collecté et transféré ?

Il faut dire que depuis l'opérationnalisation du FMDL en 2019 jusqu'à la date du 30 juin 2024, la somme de deux cent trente-trois milliards cent cinquante et un millions quatre cent cinquante-neuf mille deux cent vingt (233 151 459 220) FCFA a été collectée au titre du FMDL. Un montant de cent quatre-vingt-sept milliards quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-cinq mille cent soixante-sept (187 084 555 167) FCFA a été effectivement reversé à l'ensemble des communes et régions du Burkina Faso, le reste, soit quarante-six milliards soixante-six mille neuf cent quatre FCFA ayant été prélevé pour alimenter le Fonds de soutien patriotique (FSP).

### Le SP/CNM-FMDL reçoit les rapports d'utilisation. Après analyse, quels sont les principaux constats relevés ?

Conformément aux textes, l'utilisation des ressources du Fonds minier de développement local fait l'objet de rapports produits annuellement par les communes et régions. Ces rapports sont transmis au SP/CNM-FMDL. L'analyse des rapports d'utilisation reçus montre en général que 28,41 % des ressources



*Djibril Zoungrana, Secrétaire permanent de la Commission nationale des mines et du Fonds minier de développement local*

transférées ont été investis dans le domaine de l'éducation ; 21,58 % ont été utilisés dans le domaine de la santé ; 16,10 % du montant transféré a été investi dans le domaine de l'eau et d'assainissement ; 11,22 % des ressources ont été investis dans le domaine des infrastructures marchandes ; 7,30% des ressources ont servi à des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Le reste des ressources, soit 15,4 %, a été dépensé dans l'aménagement des voiries, dans l'énergie, l'achat des vivres, dans la sécurité et dans d'autres secteurs.

Des irrégularités ont été constatées, notamment l'utilisation des ressources transférées pour servir des dépenses de fonctionnement des communes et de subvention de certaines activités. Ce qui n'est pas autorisé par les textes en vigueur.

### **Peut-on évaluer l'impact de l'utilisation de ce fonds sur le développement socio-économique des bénéficiaires?**

Le Fonds minier de développement local vise à améliorer les conditions de vie des populations impactées par l'activité minière pendant et après la vie des mines. L'impact de son utilisation peut être évalué à court et moyen termes à travers, non seulement la mesure de l'amélioration

des taux d'alphabétisation, d'accès aux soins de santé et à l'eau potable grâce aux réalisations faites sur le FMDL, mais aussi la variation du revenu par habitant de la collectivité. En outre, il convient de noter qu'avec la création de ce fonds, plusieurs communes dans certaines régions telles que la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins ont amélioré leurs taux d'accès à l'éducation et à la santé, selon les rapports d'utilisation qui nous sont parvenus. En termes de perspective, à ce propos, une étude d'impact sera bientôt réalisée à travers l'ensemble du territoire pour une évaluation exhaustive.

### **Un guide d'utilisation a été élaboré. Quels sont les innovations apportées ?**

Comme je l'ai dit un peu plus haut, l'opérationnalisation du FMDL est intervenue en 2017 par l'adoption des textes d'application. Mais c'est depuis 2019 que les collectivités territoriales ont commencé à percevoir le FMDL. Toutefois, l'utilisation des ressources du FMDL par les collectivités territoriales a révélé des difficultés, notamment l'interprétation relative aux projets éligibles et non éligibles au FMDL. La Cour des comptes, à travers son rapport d'audit, a recommandé l'élaboration d'un guide d'utilisation du Fonds

minier de développement local. Il se veut être un outil de référence, destiné à orienter les acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources du FMDL. Il apporte des clarifications sur les domaines, les secteurs et les types de projets pouvant faire l'objet de financement.

Il apporte également une clarification sur le processus de validation des projets au niveau communal et régional et prévoit des sanctions en cas de mauvaise utilisation. Par ailleurs, dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Fonds, un canevas annexé au guide est élaboré à l'attention des conseils des Collectivités territoriales et des Comités communaux et régionaux de suivi de l'utilisation du FMDL pour faciliter et harmoniser l'élaboration des rapports périodiques.

Je précise que le processus d'élaboration de ce document a été participatif avec l'implication des différents acteurs et partenaires à toutes les étapes. Il a déjà fait l'objet de vulgarisation dans pratiquement tous les chefs-lieux de régions du Burkina Faso.

### **Le Code minier adopté en juillet 2024 a apporté des innovations sur le FMDL. Quelles sont-elles ?**

Le FMDL crée par l'article 25 du code minier de 2015 a connu quelques innovations dans le nouveau code adopté le 18 juillet 2024 par l'Assemblée législative de transition. De ces innovations on peut noter : Le Fonds minier de développement local devient "le Fonds minier de développement". Il servira à financer désormais des projets de développement endogène, des plans communaux de développement et le Fonds de soutien patriotique. La fixation du taux de redevances proportionnelles du Fonds minier de développement est définie désormais par voie réglementaire.

### **Un dernier mot ?**

Permettez-moi de saluer et d'encourager nos Forces de défense et de sécurité pour le travail de sécurisation et de reconquête de notre territoire. Je prie que Dieu accorde très bientôt la paix au Burkina Faso. ●

## LUCIE KABRE, PRESIDENTE DE L'AFEMIB

# « Les femmes représentent 9,32% dans le secteur industriel et 29% dans l'artisanat »

Dans le secteur minier burkinabè, les femmes sont sous-représentées. Pourtant, elles ont un rôle à jouer dans ce secteur vital de l'économie burkinabé. Quel est le nombre de femmes dans le secteur minier ? Quelles sont les difficultés qu'elles rencontrent ? Qu'attendent les femmes de la SAMAO ? Lucie Kabré, présidente de l'Association des femmes du secteur minier du Burkina (AFEMIB), répond à ces questions.

### Qui est Lucie Kabré ?

Assistante administrative, j'ai travaillé dans une ONG de développement communautaire où je gérais l'administration et les ressources humaines, avant d'intégrer une société minière de recherche de 2012 à décembre 2022. Malheureusement, cette société a dû fermer en raison d'une attaque terroriste. Pour renforcer mes compétences, j'ai suivi plusieurs formations courtes en gestion de projets, mobilisation des ressources, genre et développement, plaidoyer, cohésion sociale, etc. Actuellement, je poursuis un master en genre et cohésion sociale. Je suis également la présidente de l'Association des femmes du secteur minier du Burkina (AFEMIB) pour un deuxième mandat qui se termine en octobre 2026.

### Présentez l'AFEMIB à nos lecteurs ?

L'AFEMIB est une organisation de la société civile burkinabé, regroupant des femmes et jeunes du secteur minier. Elle œuvre pour réduire les inégalités de genre dans ce secteur. Avec environ 130 membres répartis sur tout le territoire, l'AFEMIB est aussi membre fondatrice du réseau WIMOWA et de AWIMA, et participe activement dans divers comités stratégiques, comme le comité de pilotage de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE-BF), le comité national de répartition du Fonds minier de développement local (FMDL), etc. En décembre 2000, sous l'impulsion de la Banque mondiale et du PRECAGM, les femmes travaillant dans les compagnies minières, le ministère, et le PRECAGM ont été invitées à une conférence à Ouaga 2000, où l'idée de créer l'AFEMIB a germé, inspirée par les échanges

avec la ministre des Mines d'Afrique du Sud. L'association a été formellement reconnue en juillet 2004 et depuis, elle a été un acteur-clé dans la promotion des droits des femmes dans le secteur minier, participant à

de nombreux événements et activités ministérielles. Elle a pour objectif général de contribuer au renforcement des capacités des femmes pour accroître leur participation et leur représentativité dans le secteur



*Lucie Kabré, présidente de l'Association des femmes du secteur minier du Burkina (AFEMIB)*

minier au Burkina Faso, répondant ainsi à leurs besoins spécifiques sur le plan socio-économique. Ses domaines d'intervention sont les droits des femmes, des jeunes, et des enfants dans le secteur minier (santé, éducation, sécurité, lutte contre les VBG, protection de l'environnement), la bonne gouvernance des ressources naturelles, le renforcement des capacités socio-économiques des femmes impactées par les activités minières, le renforcement du leadership et des capacités opérationnelles des femmes du secteur minier. L'AFEMIB utilise comme moyens d'actions, la sensibilisation, les formations, les études, les plaidoyers, la mise en œuvre d'AGR (activités génératrices de revenus).

### **Quel est l'état des lieux de la présence des femmes dans le secteur minier ?**

Les chiffres disponibles montrent que la présence des femmes dans le secteur minier reste faible. En 2023, sur un total de 9 351 employés dans 12 compagnies minières burkinabé, seulement 872 sont des femmes, soit 9,32% (extraite d'une communication donnée par à la Journée portes ouvertes de l'AFEMIB en juin 2024). Ce faible pourcentage reflète la sous-représentation des femmes dans un secteur fortement masculin. Cependant, dans le sous-secteur artisanal, une étude de l'ANEEMAS en 2018 a révélé que 29% des travailleurs étaient des femmes. Cela montre que, bien que leur présence soit limitée, les femmes ont un rôle à jouer dans ce secteur vital de l'économie burkinabé.

### **Quelles sont les difficultés rencontrées par les femmes dans ce secteur ?**

Les femmes sont confrontées à des défis majeurs, tels que des coûts élevés pour accéder à des formations spécialisées, une sous-représentation dans les postes de décision et un accès limité aux bourses et aux ressources financières. Les stéréotypes de genre, la discrimination salariale, et les cas d'intimidation et de harcèlement sont également des obstacles significatifs. Dans les

mines artisanales, elles souffrent de conditions de travail précaires, d'un accès limité au foncier et aux équipements, et de vulnérabilité due à l'analphabétisme et à la méconnaissance de leurs droits.

### **Quels sont les défis que le Burkina Faso doit relever pour favoriser une bonne représentativité des femmes dans le secteur minier ?**

Il faut garantir l'accès des femmes à l'éducation et à la formation technique, promouvoir l'égalité des opportunités et lutter contre les discriminations sexistes, faciliter l'accès aux ressources financières et aux équipements pour les femmes artisanes, améliorer les conditions de travail et promouvoir la discrimination positive dans les recrutements, reconnaître et célébrer les contribu-

genre et cohésion sociale.

### **Pouvez-vous nous faire le point sur le plaidoyer de l'AFEMIB pour que 30% des ressources du FMDL reviennent aux femmes ?**

Depuis 2018, l'AFEMIB mène une campagne de plaidoyer pour que 30% des ressources du FMDL soient allouées aux femmes. Malgré des promesses de soutien de la part des décideurs, l'absence de textes spécifiques a été un obstacle. En 2024, un guide d'utilisation du FMDL a été élaboré, mentionnant l'usage du fonds pour les AGR des femmes et des jeunes, mais sans préciser de pourcentage. L'AFEMIB continue de plaider auprès des décideurs pour obtenir gain de cause. En 2022, l'ONG ORCADE a rejoint l'AFEMIB pour faire avancer ce plaidoyer.

### **Le thème de la SAMAO 2024 porte sur les minéraux critiques. Quelles sont les attentes de l'AFEMIB pour les femmes ?**

L'AFEMIB espère mieux comprendre la stratégie définie par le Burkina en matière d'exploitation

des minéraux critiques afin de se positionner pour promouvoir et valoriser ces ressources. L'association souhaite également que les femmes soient pleinement impliquées dans cette démarche, afin qu'elles puissent bénéficier des opportunités économiques liées à ces minéraux.

### **Pour conclure ?**

Au nom de l'AFEMIB, je tiens à féliciter le ministère et toutes les parties prenantes pour l'organisation de la SAMAO. L'AFEMIB reste engagée à promouvoir la participation active des femmes dans le secteur minier, en particulier dans les discussions sur les minéraux critiques. J'encourage toutes les parties prenantes à soutenir les initiatives visant à autonomiser les femmes, à travers la formation, l'accès aux financements et une meilleure visibilité lors d'événements tels que la SAMAO. Merci à vous pour l'opportunité, et bon vent à la SAMAO. L'AFEMIB, pour que l'or brille sur toutes les femmes burkinabé. ●



**L'AFEMIB reste engagée à promouvoir la participation active des femmes dans le secteur minier, en particulier dans les discussions sur les minéraux critiques.**



tions des femmes dans le secteur et renforcer les lois et politiques protégeant les droits des femmes et offrir un soutien juridique et des services de conseil.

### **Quelles sont les principales activités que l'AFEMIB a menées au cours des dernières années ?**

L'AFEMIB a mené des activités de sensibilisation sur les problématiques liées à l'orpaillage, comme la santé, la sécurité, et l'environnement. Elle a également mis en œuvre des projets d'AGR pour les femmes artisans minières et les communautés impactées, telles que le maraîchage, l'élevage, et la production de beurre de karité, Soumbala, etc. En outre, des fonds de garantie ont été créés pour faciliter l'accès aux crédits. L'AFEMIB a également renforcé les capacités techniques de ses membres ainsi que les bénéficiaires de ses projets à travers des formations en entrepreneuriat, en éducation financière, en leadership, genre et développement, la RSE,

## KANFIDO ONADJA, SECRETAIRE PERMANENT DE L'ITIE

**« Avec l'accompagnement des différentes parties, le Burkina pourra réussir la mise en œuvre des nouvelles exigences de l'ITIE pour le rayonnement de la transparence dans le secteur extractif »**

Kanfido Onadja est le Secrétaire permanent de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Burkina Faso (ITIE-BF). Administrateur des services financiers, avec de près de 30 ans de service dans l'administration publique burkinabè, il a occupé de nombreux postes dont celui de directeur général adjoint du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de l'Economie et des Finances. Dans cet entretien, il recommande à chaque acteur de jouer pleinement son rôle afin de renforcer la transparence et la bonne gestion du secteur extractif.



*Kanfido Onadja, secrétaire permanent de l'ITIE*

**Présentez l'ITIE à nos lecteurs (historique, missions, objectifs, processus d'adhésion, nombre de pays dans le monde et en Afrique)**

L'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une Norme mondiale de promotion de la bonne gouvernance dans le secteur extractif (pétrole, gaz, mines). L'idée de mise en place de l'ITIE est intervenue au début des années 2000. Tout est parti du constat que, dans la plupart des pays en développement riches en ressources minières, pétrolières et gazières, l'exploitation de ces ressources naturelles entraînait des révoltes, des conflits sociaux, voire armés, au lieu d'engendrer le bien-être des populations.

Le développement des pays riches en ressources naturelles était généralement entravé par ce qui est appelé « paradoxe de l'abondance » ou « malédiction des ressources naturelles ».

La société civile a estimé que c'est le manque de transparence et le non-respect de l'obligation de rendre compte des retombées de l'exploitation des ressources extractives qui était à la base de ce constat alarmant.

Partant du même postulat, l'ex Premier ministre britannique Tony Blair a proposé la création de l'ITIE aux dirigeants des pays du monde, réunis en septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud, à la conférence des Nations Unies

sur l'environnement et le développement durable.

L'ITIE vise à améliorer la gestion des ressources extractives par les pays qui en sont riches. Elle cherche à renforcer les systèmes des gouvernements et des entreprises, à susciter le débat public et à promouvoir une meilleure compréhension. Elle part du postulat qu'une transparence renforcée contribue à réduire la corruption et que les revenus provenant des industries extractives peuvent transformer les économies, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population. Son siège est basé à Oslo, en Norvège. L'adhésion à l'ITIE est volontaire. Au plan mondial, 55 pays en sont membres

dont une vingtaine en Afrique. Depuis combien de temps, le Burkina Faso est-il membre de l'ITIE ? Le Burkina Faso a mené, pendant une longue période, un travail de recherche géologique qui a mis en exergue un potentiel minier national très important. C'est donc naturellement que depuis un certain temps, notre pays intéresse et attire les investisseurs privés intervenants dans le domaine des mines. Convaincu que l'ITIE constitue un cadre idéal pour consolider et accélérer ses efforts en faveur d'une saine gestion de ses ressources extractives, le Burkina Faso a manifesté sa volonté d'adhérer aux principes de l'ITIE en septembre 2007.

### Quel a été le score du Burkina Faso à l'issue de la dernière évaluation ?

Il faut indiquer que les pays mettant en œuvre la Norme ITIE sont évalués périodiquement suivant un processus appelé « validation ». La validation est un outil majeur pour vérifier que les pays qui mettent en œuvre la Norme respectent leurs engagements. Elle permet aussi de montrer les efforts et les progrès réalisés par un pays et, le cas échéant, de formuler des recommandations ou mesures correctives pour le respect des exigences. En 2023, le Burkina Faso a connu sa troisième évaluation de conformité de la Norme ITIE 2019. A l'issue de cette évaluation, notre pays a obtenu un score global modéré de 75.5 points sur 100. Ces résultats traduisent le travail remarquable des parties prenantes et confirment leur engagement dans la quête permanente de la transparence dans le secteur extractif. Par ailleurs, cette évaluation a révélé plusieurs réformes opérées pour renforcer la transparence dans la chaîne des valeurs du secteur extractif au Burkina Faso. Elle a également mis en exergue les progrès réalisés par le Burkina Faso pour un secteur minier résilient, dynamique et performant. Des recommandations ont également été formulées pour permettre au Burkina Faso de corriger ses insuffisances.

### Comment la mise en œuvre de l'ITIE a contribué à la transparence dans le secteur

### minier ? Citez des cas concrets ?

Il faut préciser que la Norme ITIE établit les paramètres mondiaux en matière de transparence et de redevabilité dans les industries extractives. Sa mise en œuvre induit la publication régulière de toutes les données sur les recettes tirées de l'exploitation des ressources extractives ainsi que tous les paiements versés à l'Etat par les sociétés minières. Le but étant d'éclairer le débat public concernant la gouvernance dans les industries extractives. Comme cas concrets, nous pouvons citer :

- La publication du rapport ITIE
- La digitalisation du cadastre minier à partir de la plateforme Electronic mining cadastre (EMC+).
- L'instauration des cadres de discussion des acteurs du secteur



**L'ITIE vise à améliorer la gestion des ressources extractives par les pays qui en sont riches.**



- L'adoption du dispositif législatif et réglementaire de la propriété effective. La mise en place de ce dispositif permet au Burkina Faso d'avoir un outil de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; la corruption et les conflits d'intérêts ; les fraudes et évasions fiscales ; les trafics de flux financiers illicites.

### A quel stade se trouve la mise en œuvre de la propriété réelle ?

L'ITIE-Burkina a consenti beaucoup d'efforts pour la mise en œuvre de la propriété réelle. C'est une exigence relative à la déclaration des Bénéficiaires effectifs (BE) ou propriétaires réels des entreprises minières. Ces efforts ont fortement impacté le cadre juridique et institutionnel relatif aux BE. A cet effet, un décret a été adopté et un registre électronique des BE est

disponible. Ce registre est accessible à l'adresse <https://rbe.gov.bf/>. Il sera bientôt mis à la disposition des utilisateurs. D'ailleurs, une cérémonie de lancement officiel de ladite plateforme est prévue pour bientôt. Ce registre électronique permet, d'une part, aux assujettis de faire leurs déclarations en ligne et d'autre part, aux services des juridictions de faire un traitement électronique des déclarations.

### La nouvelle norme adoptée en 2023 inclue des innovations. Pouvez-vous les citer ?

Effectivement, une nouvelle Norme appelée Norme ITIE 2023 a été adoptée en juin 2023, à Dakar, au Sénégal, dans laquelle des innovations ont été introduites. Il s'agit de la lutte contre la corruption ; de la transition énergétique ; des questions de genre, sociales et environnementales ; du recouvrement des recettes.

### Comment comptez-vous prendre en compte les nouvelles exigences sur la transition énergétique ?

La transition énergétique est l'une des grandes innovations apportées à la norme ITIE 2023. C'est une thématique qui a un impact important sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur extractif, de la manière dont les licences sont octroyées à celle dont les recettes publiques sont affectées. La transition énergétique induit un nouveau paradigme, notamment dans les types de données à collecter et à divulguer, dans le niveau de dialogue nécessaire pour appuyer la redevabilité et la bonne gouvernance des ressources naturelles. L'ITIE-Burkina Faso ne peut atteindre seule les attentes liées à la transition énergétique. C'est pourquoi, elle et les parties prenantes travaillent à prendre, dorénavant, en charge toutes les nouvelles exigences de la Norme ITIE 2023 dont la transition énergétique. C'est avec la collaboration et l'accompagnement des différentes parties que le Burkina Faso pourra réussir la mise en œuvre des nouvelles exigences de l'ITIE pour le rayonnement de la transparence dans le secteur extractif. ●

# NOUVEAU CODE MINIER DU BURKINA

## Les grandes innovations

Le nouveau Code minier du Burkina Faso, adopté le 18 juillet 2024 par l'Assemblée législative de transition, prévoit l'augmentation de la participation de droit de l'Etat au capital des sociétés d'exploitation pour l'octroi d'un permis d'exploitation de grande ou de petite mine.

La participation de droit de l'Etat passe de 10 à 15% conformément au Code minier de l'UEMOA. Cette augmentation va accroître les recettes au profit du budget de l'Etat. Le nouveau Code prévoit également le droit pour l'Etat de souscrire à au moins 30% pour lui et/ou le secteur privé national, à titre onéreux, une participation supplémentaire au capital des sociétés d'exploitation.

**La durée de validité d'un permis d'exploitation de grande mine passe de 20 à 10 ans**

De nombreuses innovations ont été apportées dans ce nouveau Code dont la possibilité pour l'Etat de percevoir son dividende prioritaire en nature en fonction de la substance produite ou extraite, l'obligation faite au titulaire de grande ou de petite mine de transformer

ou de valoriser au moins 50% de sa production sur le territoire national. La durée de validité d'un permis d'exploitation de grande mine passe de 20 à 10 ans, la durée de validité d'un permis d'exploitation de petite mine passe de 10 à 5 ans. On peut aussi noter l'augmentation des pénalités en cas de surproduction pour les titulaires des permis d'exploitation : il est prévu 8 points si le dépassement est supérieur à 100%



Le 18 juillet 2024, le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré Gouba, a défendu le projet de Code minier avant son adoption à l'Assemblée législative de transition (ALT)

de la production prévisionnelle. Il y a également le renforcement de la sécurisation des activités minières et des sites miniers: il est prévu que l'Etat assure la sécurisation des sites miniers et des activités minières à travers une structure nationale à créer.

### La convention minière est susceptible de négociation, d'un projet minier à l'autre

On peut retenir des autres innovations, la prise en compte de la commercialisation de l'or et des autres substances, la définition de l'actif minier qui constitue une nouveauté, car ni le code minier en vigueur, ni les codes communautaires n'ont donné une définition au terme « Actif minier ». L'amodiation a été définie dans le projet de loi, car elle n'avait pas été définie dans le Code minier en vigueur. Autres innovations : la contribution des sociétés minières d'exploitation à la constitution de la réserve nationale d'or, l'obligation faite aux entreprises d'exploitation minière d'ouvrir leur capital social aux investisseurs burkinabè, la modification du Fonds minier de développement local en Fonds minier de développement qui sera affecté au financement des projets de développement endogène et des plans communaux de développement et, au financement du Fonds de soutien patriotique. Le taux des redevances proportionnelles affectées à l'alimentation du Fonds minier de développement sera désormais déterminé par voie réglementaire. La convention minière est susceptible de négociation d'un projet minier à l'autre. Ce nouveau code renforce le pouvoir des agents pour le suivi et le contrôle des activités minières : désormais, les agents assermentés de l'Administration des mines ont la qualité d'officiers de police judiciaire. Il exclut les personnes physiques

de l'attribution des permis de recherche : les permis de recherche seront attribués uniquement aux personnes morales. Il y a la réduction de la durée de dispense accordée aux entreprises d'exploitation minière pour les travaux préparatoires pour la mise en exploitation du gisement: cette dispense est accordée pour deux ans non renouvelable. On peut également ajouter l'exclusion des permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine du nantissement : dans le code minier en vigueur, le permis d'exploitation est un droit réel immobilier susceptible de nantissement, il sera désormais susceptible d'hypothèque. Il y a l'exclusion des élus nationaux et locaux d'avoir des titres miniers dans leurs cir-

vel exploitant ou d'être actionnaire de la société à hauteur d'au moins 10%; la limitation du nombre de titres miniers par personne morale par un acte réglementaire et l'obligation pour les titulaires des permis d'exploitation semi-mécanisée de vendre leurs produits sur le marché intérieur.

### La prise en compte de la commercialisation de l'or affiné au Burkina Faso

La loi prend en compte la commercialisation de l'or affiné au Burkina Faso. A ce propos, elle consacre le droit de préemption de l'Etat en matière de commercialisation de l'or et des autres substances minérales, la prise en compte de la commercialisation de l'or et des autres métaux précieux issus du traitement des résidus miniers, la prise en compte de la commercialisation de l'or affiné au Burkina Faso, la prise en compte de la commercialisation de l'or et des autres substances minérales uniquement sur le territoire national par les titulaires des permis d'exploitation semi mécanisée, les bénéficiaires d'autorisations artisanales, la fixation du moment de transaction avant qu'une décision judiciaire n'ait acquis l'autorité de la chose jugée, la compétence partagée entre les ministres chargés des mines et des finances dans l'exercice du droit de transiger. On peut également retenir l'impossibilité pour les personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions financières ciblées, d'investigations criminelles au plan national ou international en lien avec le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de bénéficier d'agrément pour l'exercice des activités d'achat, de vente, de transformation, d'importation et d'exportation de l'or ou des autres substances minérales.●

## La durée de validité d'un permis d'exploitation de grande mine passe de 20 à 10 ans, la durée de validité d'un permis d'exploitation de petite mine passe de 10 à 5 ans.

conscriptions administratives, le recouvrement du dividende prioritaire par tout moyen, l'exigence de la notice d'impact environnemental et social en lieu et place de l'étude d'impact environnemental et social pour l'obtention du permis d'exploitation semi-mécanisée de substance de mine. Le Code supprime les avantages fiscaux et douaniers accordés aux sociétés minières pendant la phase d'exploitation: cette réduction, conforme au Code minier communautaire, va permettre d'augmenter les retombées financières au profit du budget de l'Etat. Il y a la possibilité pour le bénéficiaire de l'autorisation d'exploitation artisanale de substance de mines dont la superficie du site est couverte par le permis d'exploitation de grande ou de petite mine de se faire dédommager par le nou-



# PROBLEMATIQUES LIEES AU CONTENU LOCAL

## Le Burkina Faso se dote d'une loi

Le Burkina Faso s'est doté d'une loi sur le contenu local le 18 juillet 2024. Le recours à une loi sur la réglementation du contenu local dans le secteur minier se justifie par trois principales raisons dont le non-épuisement par le Code minier, des problématiques liées au contenu local, la volonté de traiter le contenu local dans un texte spécifique et la nécessité de prendre d'autres dispositions par voie législative pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale 2021-2025 du contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Ces dispositions de nature législative qui prennent en compte les matières telles que la fourniture locale, la sous-traitance et les emplois nationaux auront également trait, entre autres, à la prise en compte des contrats d'assurance et de réassurance des entreprises minières, à l'actionnariat dans les entreprises minières, à la propriété des entreprises minières, à la transformation et à la valorisation des produits miniers au niveau local.

La loi comporte 34 articles. La démarche adoptée pour son élaboration s'est voulue inclusive et participative. La loi traite de la fourniture locale dans le secteur minier, de la sous-traitance et de la co-traitance dans le secteur minier, du développement du capital humain national, de la promotion de la recherche-développement, du transfert de technologies et du savoir-faire. Elle traite également de la transformation, la valorisation locale des produits miniers et la promotion des investisseurs nationaux dans le secteur minier. La loi sur le contenu local prévoit des dispositions qui créent un Fonds de développement du contenu local. Elle prévoit des sanctions administratives, des infractions pénales et des dispositions transitoires et finales.

### Quelques extraits de la loi

Au sens de la présente loi, on entend par « contenu local », l'ensemble des mécanismes portant sur le développement des capacités nationales dans la fourniture de biens et services, l'utilisation des ressources humaines nationales, le transfert de technologies, la sous-traitance

des entreprises et la promotion des investisseurs nationaux sur toute la chaîne de valeur de l'industrie extractive.

La sous-traitance est une activité ou opération effectuée par une entreprise dite sous-traitante (preneur d'ordres), pour le compte d'une entreprise minière (donneur d'ordres) et qui concourt à la réalisation de tout ou une partie des opérations minières de cette entreprise minière.

La loi exige que les entreprises minières et leurs sous-traitants ou co-traitants installés sur le territoire national accordent la préférence aux entreprises nationales

compte la dynamique des thématiques innovantes des universités, des institutions de recherche et de formation professionnelles en sciences et technologies et particulièrement en géosciences et en environnement, et les soutiennent en leur offrant des espaces de recherches. Les modalités de cette contribution sont déterminées par voie réglementaire.

Les entreprises minières et les sous-traitants facilitent le transfert de technologies et de savoir-faire en matière de formation de joint-ventures, de partenariat d'accords de licence entre les entreprises ou les citoyens.

Les titulaires de permis d'exploitation de substances minérales et les comptoirs d'achat et de vente d'or sont tenus d'affiner, transformer ou valoriser tout ou partie de leurs productions sur le territoire national, conformément à la réglementation en vigueur.

**Les titulaires de permis d'exploitation de substances minérales et les comptoirs d'achat et de vente d'or sont tenus d'affiner, transformer ou valoriser tout ou partie de leurs productions sur le territoire national, conformément à la réglementation en vigueur.**

pour tout contrat de prestation de services ou de fourniture de biens à des conditions équivalentes de prix, de qualité et de délais.

Les entreprises minières installées sur le territoire national font recours aux sociétés d'assurances de droit national pour la couverture des risques liés à leurs activités conformément à la réglementation en vigueur.

Le sous-traitant étranger d'une entreprise minière est tenu de créer une société de droit national dont une part du capital réservée aux investisseurs nationaux est fixée par voie réglementaire.

Les entreprises minières et leurs sous-traitants contribuent aux programmes nationaux de recherche-développement. Ils prennent en

L'organisme public d'achat et de vente d'or et des autres substances précieuses réserve une partie de sa collecte d'or et des autres substances précieuses aux fabricants d'ouvrages en métaux précieux. La valorisation des résidus ou déchets issus de l'exploitation minière est réservée aux entreprises de droit national dont le capital social est détenu en tout ou partie par des nationaux.

Il est créé un Fonds d'appui au développement du contenu local destiné au financement des activités relatives à la mise en œuvre du contenu local. Il est alimenté par les amendes et pénalités ; les dons et legs et toute autre ressource autorisée ; la contribution des comptoirs et des fournisseurs locaux des biens

et services aux mines par prélèvement sur les contrats de prestations et de ventes locales ou à l'exportation suivant le barème progressif par tranche.

Au titre des sanctions, le non-respect des obligations de la présente loi est puni d'une amende d'un

montant correspondant à la valeur de la prestation. En cas de récidive, l'amende est portée au double.

Le non-respect des obligations relatives à la transformation ou à la valorisation des produits et résidus miniers au Burkina Faso est passible de sanctions pouvant aller jusqu'au

retrait du titre minier.

Les assujettis aux dispositions de la présente loi disposent d'un délai de six mois pour s'y conformer à compter de sa date d'adoption à l'exception de celles relatives à la fourniture locale des biens et services miniers, précise la loi. ●



*Ousmane Bougouma, Président de l'Assemblée législative de transition a présidé la séance d'examen et d'adoption de la loi sur le contenu local le 18 juillet 2024*



# SAMA O

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST



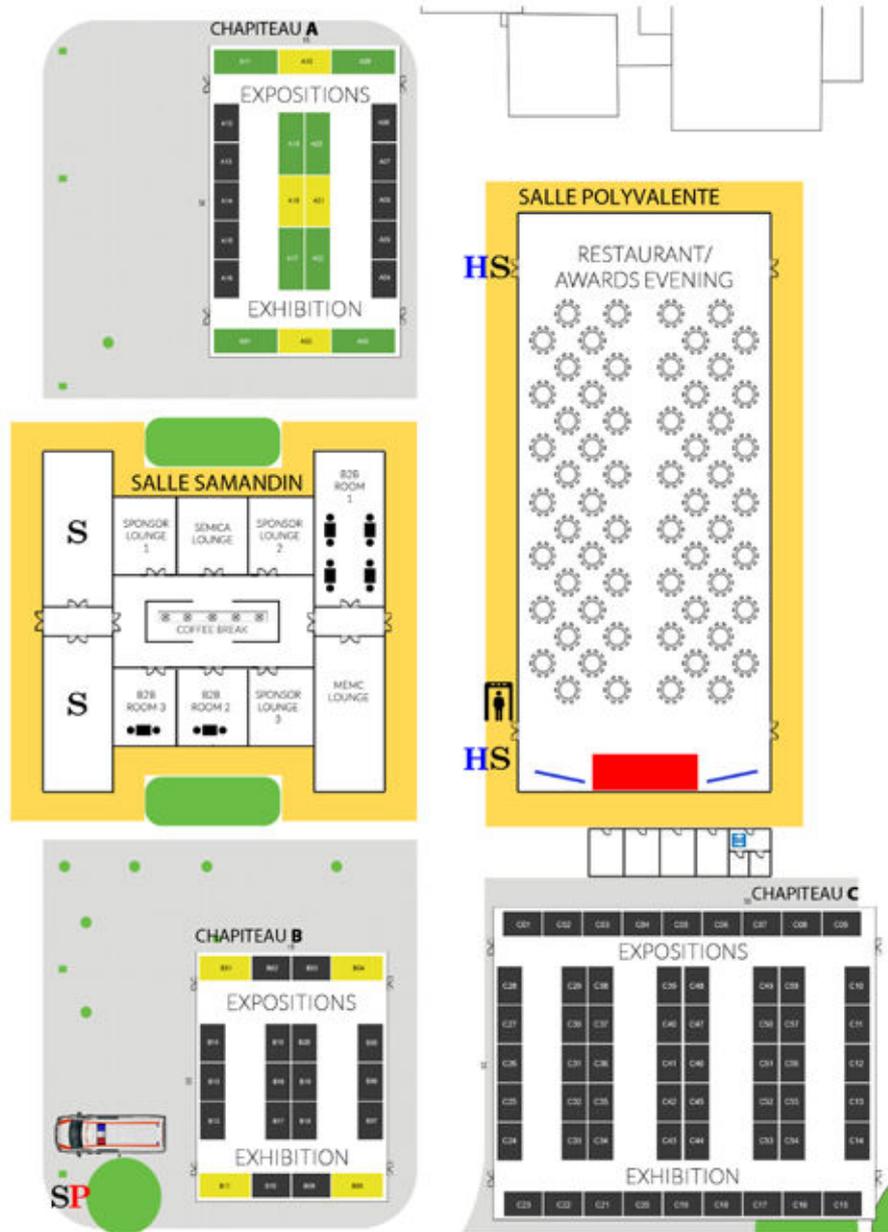
## 26 > 28 SEPT. 2024



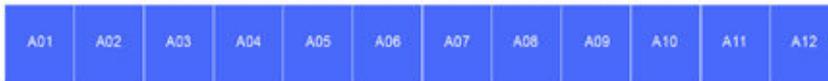
Centre International de Conférences de Ouaga 2000  
Ouagadougou - Burkina Faso



## PLAN DE MASSE - ESPACES & AIRES D'EXPOSITION



### AIRES D'EXPOSITION/ EXHIBITION AREAS



### LEGENDE

- 08 STANDS 10M<sup>2</sup>
- 08 STANDS 08M<sup>2</sup> → 100 STANDS
- 84 STANDS 06M<sup>2</sup>
- 12 AIRES D'EXPOSITION 80M<sup>2</sup>
- TABLES B2B & B2G
- 60 TABLES DE 10 PERSONNES

- AMBULANCE
- S P** SÉCURITÉ & SAPEURS POMPIERS
- H** HÔTESSES
- PORTIQUE DE SÉCURITÉ



**ACP-EU  
DEVELOPMENT  
MINERALS  
PROGRAMME**  
Implemented in partnership  
with UNDP



**FORUM AFRICAÏN ET FORMATION  
RÉGIONALE**

**MATÉRIAUX BAS CARBONE  
ET VALEUR AJOUTÉE AUX  
MINÉRAUX DE  
DÉVELOPPEMENT**

Septembre 2024  
Ouagadougou, Burkina Faso

**En partenariat avec le Ministère de l'Energie, des Mines et  
des Carrières du Burkina Faso**

## CONTEXTE

L'Afrique connaît la croissance urbaine la plus rapide au monde. Selon l'ONU-Habitat, la demande de logements neufs, abordables et durables est estimée à 300 millions d'unités pour 3 milliards de personnes d'ici fin 2030. D'ici 2050, la population africaine atteindra près de 2,5 milliards. La plupart des villes africaines connaissent une pénurie de logements décents et les besoins en logements montent en flèche au fil des années. De la Tanzanie à l'Ouganda et de Kinshasa à Ouagadougou, les chiffres sont effarants : 200 000 unités par an pour la Tanzanie, 300 000 unités pour l'Ouganda, 400 000 au Burkina Faso et 3 945 555 unités pour la RDC. Les besoins en béton et bien d'autres matériaux de construction ne feront qu'augmenter dans les décennies à venir.

La plupart des pays africains sont confrontés à un manque de logements décents et d'emplois décents malgré l'abondance des ressources minérales - y compris les minéraux utilisés dans la construction - et une main-d'œuvre abondante. Des quantités importantes de matériaux de construction sont importées pour construire des bâtiments résidentiels et commerciaux utilisés par les entreprises du secteur formel et les gouvernements. En outre, la croissance rapide des infrastructures et de la construction peut augmenter de manière exponentielle les émissions de carbone. Les émissions du secteur de la construction représentent 8 à 10 % des émissions mondiales.(réf), dont la majeure partie est due à la production de béton.

Il est nécessaire de repenser le paradigme actuel, qui doit être ancré dans la création d'emplois locaux et l'utilisation de matériaux locaux, le renforcement de la résilience au changement climatique et la prévention des impacts climatiques, ainsi que le soutien au développement d'une économie verte. Cela nécessitera une mise à niveau technologique et l'adoption de nouveaux matériaux à faible émission de carbone dans la construction, adaptés aux besoins locaux et aux conditions climatiques. La fabrication de matériaux à faible émission de carbone devrait s'appuyer sur des matériaux locaux.

Ce forum africain et cette formation démontreront les possibilités de répondre durablement aux besoins de construction et de reconstruction par la transformation et la valorisation des Minéraux du Développement.

De plus, les solutions qui seront présentées lors de la formation et du forum sur les matériaux à faible teneur en carbone contribueront à la Semaine des Activités Minières de l'Afrique de l'Ouest, démontrant les possibilités de relations positives entre l'industrie minière d'une part, et les petits et moyens entreprises et les coopératives minières à travers le contenu local et le développement intégré.

## OBJECTIFS

Le Forum et la formation régionale pour l'Afrique visent à renforcer la coopération Sud-Sud entre les pays du programme par le biais du partage des connaissances et de la formation à la transformation et à la valeur ajoutée des Minéraux du Développement pour l'action climatique et le développement intégré. Plus précisément, il s'agira de :

- Fournir une plateforme d'échange de connaissances sur la recherche et la pratique en matière de fabrication et d'adoption de matériaux à faible émission de carbone
- Former des formateurs aux techniques et pratiques de fabrication de briques en terre stabilisée, l'architecture de terre et de gestion intégrée des unités de production
- Construire sur place un bâtiment modèle démontrant la maîtrise des savoir-faire acquis par les participants avec une touche particulière du patrimoine traditionnel burkinabé.
- Démontrer la capacité des petites entreprises et des coopératives à être compétitives et à approvisionner l'ensemble de l'industrie, y compris le secteur minier.
- Faciliter les partenariats interuniversitaires pour la transformation et la valorisation des Minéraux du Développement par le biais de programmes de formation continue et de matériel pédagogique
- Contribuer à la Semaine des Activités Minières de l'Afrique de l'Ouest à travers la participation de délégués des pays du Programme, ainsi que l'exposition de produits issus des Minéraux du Développement.

## PARTENARIATS

Le forum et la formation sont organisés en partenariat avec le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières du Burkina Faso, le PNUD Burkina Faso et le Programme ACP-UE sur les Minéraux du Développement, une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACP), financée par l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement, et mise en œuvre par le PNUD. Le Programme est une initiative de renforcement des capacités qui vise à améliorer le profil et la gestion des Minéraux du Développement.

Le forum précédera la Semaine des Activités Minières de l'Afrique de l'Ouest (SAMAQ), organisée chaque année par le gouvernement du Burkina Faso tandis que la formation interviendra juste après la SAMAQ. Les résultats et les expériences du forum alimenteront les conclusions de la SAMAQ.

## MINÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT ET MATÉRIAUX BAS CARBONE



Les minéraux de développement sont des minéraux qui sont extraits, traités, transformés et utilisés dans des industries telles que la construction, la manufacture, les infrastructures et l'agriculture.<sup>1</sup> Les Minéraux du Développement comprennent des minéraux industriels tel le gypse, le sel, le calcaire, des matériaux de construction dont l'argile, le sable et le gravier, des pierres de taille comme le marbre et le granit, et des pierres semi-précieuses comme le grenat et la tourmaline. Les Minéraux du Développement sont essentiellement exploités par des exploitants artisanaux et à petite échelle, génèrent d'importants liens économiques nationaux et ont un impact plus important sur la réduction de la pauvreté car ils créent davantage d'emplois du fait de la haute intensité de main d'œuvre induite.

Les matériaux bas carbone sont des matériaux produits avec des émissions de carbone inférieures aux normes de l'industrie, tels que le béton LC3, les matériaux produits avec des impacts environnementaux réduits tels que les briques de terre stabilisée et les pavés en pierre de taille, et les matériaux de construction fabriqués à partir de recyclage de rejets agricoles.

Diverses innovations ont été développées pour produire des matériaux à faible teneur en carbone qui puissent servir de liant dans le ciment conventionnel, ce qui peut réduire les émissions de dioxyde de carbone de la production de ciment de 20 à 50 %. Des économies de carbone supplémentaires peuvent être générées en s'approvisionnant localement en minéraux courants tels que l'argile, la chaux et la pouzzolane pour la production nationale de ciment. L'extension de la production et l'utilisation de briques en terre stabilisée de haute qualité contribuent non seulement à la réduction des émissions, mais font également partie du développement résilient au changement climatique en Afrique.

---

<sup>1</sup>Franks, Pakoun, Ngonze (2016) Rapport d'avancement du programme ACP-UE en faveur des minéraux du développement 2016.

## **FORUM : 24-25 septembre**

Le Forum vise à commencer à relever les défis critiques auxquels l'Afrique est confrontée, tels que la facilitation de l'accès à un logement décent, la création d'emplois décents, l'action climatique et la protection de l'environnement, la diversification des opportunités économiques et l'utilisation de matériaux locaux, le développement des petites et moyennes entreprises, le développement du contenu local et la nécessité de solutions locales pour un développement intégré.

Le Forum réunira des experts internationaux pour accroître les connaissances et la sensibilisation sur les aspects techniques des matériaux à faible teneur en carbone, notamment la recherche, la fabrication et l'adoption de matériaux à faible teneur en carbone, l'architecture respectueuse de l'environnement et intégrée socialement, et proposera des pistes pour la promotion et la vulgarisation de ces matériaux. Le forum explorera les possibilités de partenariats interuniversitaires par le biais de programmes de formation continue et de matériel pédagogique sur le traitement et la valeur ajoutée locale des minéraux du développement.

## **SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (SAMAQ) : 26-28 septembre**

Les participants auront l'occasion de prendre part à la Semaine minière de l'Afrique de l'Ouest (SAMAQ) organisée par le gouvernement du Burkina Faso. La Semaine minière de l'Afrique de l'Ouest comportera un forum, une exposition et des visites de terrain.

L'une des visites de terrain sera celle du chantier de construction du bâtiment construit avec des matériaux à faible émission de carbone par les participants à la formation.

De plus amples détails sur la Semaine minière de l'Afrique de l'Ouest seront fournis dans une note conceptuelle distincte du gouvernement hôte.

## FORMATION DES FORMATEURS : 30 sept.-17 octobre



### Formation théorique et technique (2 jours, en salle)

Les participants apprendront des connaissances théoriques et techniques sur les techniques d'utilisation de l'argile et de la latérite dans la production de briques en terre comprimée et stabilisée (BTS) et l'écoconstruction, sur l'organisation et la gestion d'une unité de production et sur les approches commerciales des techniques de construction en terre.

### Pratique et application des acquis (16 jours sur site)

Les participants maîtriseront des compétences pratiques en matière de mélange des ingrédients, de fabrication de briques en terre stabilisée, de garantie de maturation des briques, ainsi que des notions de base en conception architecturale de bâtiments. Ils passeront ensuite à la construction proprement dite d'un bâtiment témoin de type T3.

## MISE EN RÉSEAU ET APPLICATION DES ACQUIS

Pour faciliter le transfert de technologie, les participants, en groupe ou individuellement et selon leur domaine d'intérêt, prépareront des plans de retour au travail (PRT) pour appliquer les connaissances acquises dans la pratique. De plus, la formation et le forum offrent une occasion de réseautage et de mentorat.

## PARTICIPANTS

Environ 50 participants de bénéficieront de la formation et au total, 80 participants de 12 pays assisteront au forum. Les participants représenteront diverses structures et organisations telles que :

- Ministères des Mines et autres ministères clés
- Associations, coopératives et fédérations de mineurs artisanaux et à petite échelle et d'entreprises de valorisation (transformation) des minéraux
- Représentants des conseils de construction et des organismes professionnels tels que les ingénieurs et les architectes
- Institutions universitaires et de recherche, établissements d'enseignement professionnel et technique

Suivez-nous sur les réseaux



Développement des minéraux



Développement des minéraux



@DéveloppementMin

Contactez-nous



developmentminerals@undp.org



<http://www.developmentminerals.org>

Sous le Très Haut Patronage de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORÉ, Président du Faso, Chef de l'État



# SAMAO



## SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES D'AFRIQUE DE L'OUEST

### 26 > 28 SEPT. 2024

Centre International de Conférences de Ouaga 2000  
Ouagadougou - Burkina Faso

THÈME

“ Les minéraux critiques :  
quelles stratégies de développement  
pour les pays africains ? ”

+226 07 07 07 07

marketing@samao.org

www.samao.org



Sponsor Official

**Louda**  
Industry

Sponsor Of



Sponsor Argent



JAMGOLD  
ESTRADA SA

ENDEAVOUR  
MINING

Partenaire Média

Kenya

Pictoria

USO7

AFRICA

AFRICA

Starbelle

afsc.net

afsc.net

afsc.net

afsc.net

## PHARMACIES DE GARDE (OUAGADOUGOU)

**GROUPE 1 :** Archanges 79 20 01 83 - Avenir 25 65 10 71 - Bang-Pooré 25 47 96 86 - Baowendsom 25 41 44 99 - Barkwende 25 40 85 90 - Beautitudes 25 37 47 11 - Benaïa 25 37 28 30 - Bonheur 63 73 81 81 - Camille 61 80 14 77 - Centre 25 31 16 60 - Crystal 60 46 08 08 - Des Apotres 25 38 03 82 - Desa 25 47 50 50 - Diaby 25 33 50 00 - Dominique Kaboré 25 38 48 84 - El Wanogo 25 40 70 22 - Elite 25 41 91 77 - Hosanna 25 41 26 48 - Jober 25 45 51 75 - Katra 25 37 20 13 - Keneya 25 46 82 47 - Kossodo 25 35 63 04 - Lanibougna 25 48 07 97 - Lanzané 25 47 10 65 - Les champions 51 00 15 25 - Liberté 25 41 01 31 - Lina 73 48 35 65 - Magnificat 25 41 29 90 - Maré 70 61 58 08 - Minitché 72 25 76 76 - Monderou 25 34 05 28 - Nanlé 25 47 70 80 - Nouvelle 25 34 61 34 - Pelega 25 35 05 01 - Rayib-Tiga 65 32 11 53 - Rivage 25 34 19 39 - Saint Bernard 25 45 14 82 - Saint François D'Assise 25 36 85 85 - Saint Jean 25 37 00 33 - Siloé 25 40 27 46 - Song Taaba 25 36 64 62 - Tale 71 62 08 08 - Tenedia 63 93 00 19 - Tengandogo 01 18 33 82 - Trypano 25 33 29 41 - Wend La Laafi 25 40 80 66 - Wend lamita 78 83 63 41 - Yathrib 25 40 23 88

**GROUPE 2 :** Aéroport 25 31 42 22 - Adadao 63 88 39 39 - Agora-Road Wooko 57 84 47 49 - Amara 25 34 33 28 - Ar-rahma 25 35 09 86 - Augustine 25 37 61 00 - Bao Nээрэ 25 45 88 88 - Boulmiougou 25 43 12 68 - Cathédrale 25 31 28 07 - Cité An 3 25 33 19 66 - Danouma 25 39 55 54 - Dapoya 25 31 32 01 - Delwindé 25 36 72 80 - Denisa 71 82 76 60 - Faso 25 38 19 29 - Flayiri 25 40 73 44 - Hamdalaye 25 34 36 94 - Hanniel 25 36 60 20 - Hope 71 14 22 22 - Horizon 73 17 06 06 - Jabnéel 25 36 66 01 - Jireh 25 65 21 39 - Joriel 25 48 98 98 - Jourdain 25 36 06 86 - Karpala 25 37 14 14 - Ko-Viigo 25 66 33 33 - Koulouba 25 31 19 18 - Koumajer 25 40 20 20 - Les Lauriers 25 48 37 55 - Marlass 78 55 00 52 - Martin 25 50 84 59 - Meira 25 65 12 46 - Meteba 25 33 53 33 - Mitspah 25 45 85 85 - Nayyira 63 78 44 44 - Neima 25 65 56 82 - Nemadis 25 48 09 66 - Pingda 78 37 93 81 - Progrès 25 43 01 62 - Rakismanegré 62 50 58 18 - Sainte Véronique 63 26 04 04 - Samadin Ex Heera 25 31 66 10 - Sangoulé Lamizana 25 41 13 00 - Schifeyi 25 40 27 42 - Sig-Noghini 25 35 09 77 - Signi 25 34 64 22 - Somketa 25 65 82 73 - Sud 25 38 42 82 - Talba 25 36 22 25 - Tanko 25 35 15 57 - Ti-Bangré 25 45 45 95 - Univers 25 41 99 65 - Viim 01 92 88 88 - Vincent de Paul 02 04 77 77 - Wati 25 38 52 92 - Yobi 25 31 16 30 - Zidou 61 07 88 60

**GROUPE 3 :** Aimévo 25 39 36 99 - Arzouma 25 48 01 53 - Avé Maria 25 47 98 88 - Balkuy 25 37 51 36 - Baraka 25 33 02 72 - Belle ville 25 40 84 14 - Blessing 01 75 99 75 - Carrefour 25 33 23 10 - Charis 25 43 90 91 - Christvi 25 48 59 59 - Concorde 25 31 29 49 - Coura 25 38 83 90 - Djabal 25 30 05 76 - Djirmbia 78 83 62 74 - Dunia 25 36 20 51 - Ecoles 25 31 52 32 - Faberé 25 41 05 75 - Galiama 25 65 31 65 - Georgette 25 50 05 28 - Hamamickely 73 78 32 99 - Indépendance 25 37 68 71 - Jeunesse 25 34 35 04 - Kombainsin 62 57 49 49 - Kamin 25 34 30 28 - Kilwin 25 50 84 62 - La famille 25 43 06 85 - La Sainte Trinité 25 41 26 46 - Naob Raga 70 14 39 77 - Naoba-Koom 25 48 33 34 - Nagrin 25 46 90 48 - Ninrwa 25 41 80 38 - Nonsin 25 41 77 76 - Noom-Wendé 01 25 17 17 - Pierre Tapsoba 25 50 81 48 - Pissy 25 43 13 35 - Saaba 25 40 86 99 - Sacre Cœur 25 34 60 60 - Saint Julien 25 38 06 10 - Saint Lazare 25 36 86 48 - Saint Michel 79 79 18 24 - Santé-vitalité 25 40 94 13 - Savane 70 85 01 61 - Seneve 60 12 12 73 - Taoko 25 36 69 27 - Térango 25 36 09 70 - Tiyele 64 36 46 36 - Wwayalghin 25 39 52 08 - Wend Denda 71 50 94 92 - Yempabou 25 39 40 61 - Yennenga 25 37 03 37 - Zone 1 25 48 15 13 - Zoungrana 25 40 98 75

**GROUPE 4 :** 1200 Logements 25 36 02 52 - Adama 62 33 77 77 - Afiya 66 11 73 65 - Amitié Miyougou 25 38 52 36 - Angele 25 35 07 17 - Bassinko 25 41 71 50 - Bedjou 74 36 42 43 - Bethania 25 31 31 41 - Choukroullah 25 40 93 76 - Circulaire Sède 25 47 61 27 - De l'Alliance 66 06 35 39 - De l'Hippodrome 25 34 02 32 - Diawara 25 30 61 68 - El Shaddai 25 41 00 02 - Espoir 25 31 54 12 - Fraternité 25 36 48 00 - Gare 25 31 62 06 - Gemme 62 70 50 50 - Hamid 79 61 31 72 - Hanahim 25 39 54 38 - Hôpital 25 30 66 41 - Iris 25 46 99 25 - Jean Paul II 25 41 81 54 - Kadiogo 25 31 87 88 - Kamalia 25 39 34 40 - Kavsar 73 20 77 87 - Kouma 25 38 57 42 - La Croix 25 34 12 64 - La Roche 25 39 51 32 - Lallé 79 07 06 22 - Le Rocher 25 40 83 87 - Les Grâces 60 80 80 77 - Louis Pasteur 25 33 58 67 - Maignon 78 83 61 36 - Miséricorde 25 65 22 64 - Musée 25 36 68 41 - Natligé 25 37 28 00 - Nioko 1 61 97 70 - Nongui 25 40 84 88 - Ouédraogo Remi 25 37 16 52 - Principale 25 37 54 15 - Providence 25 31 86 48 - Sahel 25 31 81 95 - Sainte Odile 51 69 77 77 - Sira 25 43 17 78 - Somgandé 70 14 39 25 - Sondogo 71 81 80 84 - Sotisse 25 36 41 48 - Unité 25 40 27 57 - Vénégré 25 43 05 87 - Vidal Bafa 25 31 52 88 - Viel 25 45 98 25 - Wend Kuuni 25 36 20 15 - Wend Yam 73 21 84 79 - Yentema 56 56 00 00

## PROGRAMME DE GARDE

SEPTEMBRE-24	GROUPES	OCTOBRE-24	GROUPES
31/08/2024 au 07/09/2024	3	28/09/2024 au 05/10/2024	3
07/09/2024 au 14/09/2024	4	05/10/2024 au 12/10/2024	4
14/09/2024 au 21/09/2024	1	12/10/2024 au 19/10/2024	1
21/09/2024 au 28/09/2024	2	19/10/2024 au 26/10/2024	2
NOVEMBRE-24	GROUPES	DÉCEMBRE-24	GROUPES
26/10/2024 au 02/11/2024	3	30/11/2024 au 07/12/2024	4
02/11/2024 au 09/11/2024	4	07/12/2024 au 14/12/2024	1
09/11/2024 au 16/11/2024	1	14/12/2024 au 21/12/2024	2
16/11/2024 au 23/11/2024	2	21/12/2024 au 28/12/2024	3
23/11/2024 au 30/11/2024	3	28/12/2024 au 04/01/2025	4



## MAGAZINE SAMAO 2024

**Directeur de Publication :**  
Ministère de l'Énergie, des  
Mines et des Carrières

**Publisher :**  
Yacouba Zabré Gouba

**Rédacteur en Chef :**  
Innocent BELEMTOUGRI

**Conception & Réalisation :**  
Cabinet SEMICA

**Rédaction & relecture :**  
Cabinet SEMICA

**Conception graphique :**  
Cabinet SEMICA

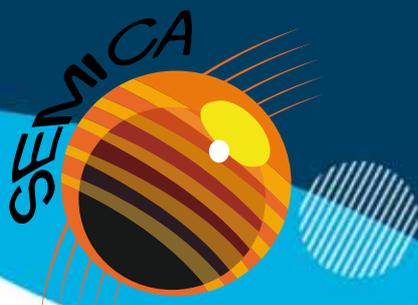
**Édition :**  
Cabinet SEMICA

**Contributions :**  
DCRP/Ministère de l'Énergie,  
des Mines et des Carrières  
du Burkina Faso

**Distribution :**  
SAMAO 2024

**Impression :**  
AFRICA PRINT

**Tirage :**  
2000 EXEMPLAIRES



# MERCI

## A NOS PARTENAIRES

### Sponsors Officiels



### Sponsors Or



### Sponsors Argent



### Partenaires Médias



aecimining.com



# BETTER BLASTING

## TECHNOLOGIES

**WE ARE ONE AECI,** FOR A BETTER WORLD

**AECI**<sup>®</sup>  
**MINING EXPLOSIVES**



**JODY PREMA**  
COMPANY BF SARL

## EXPERTISE BURKINABÈ, IMPACT MONDIAL

### NOS VALEURS

- Fiabilité • Intégrité • Connaissance • Sécurité
- Responsabilité • Innovation • Ingéniosité

### NOTRE MISSION

Proposer des solutions innovantes,  
satisfaisantes et durables

## NOS SERVICES

- PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES MINERAIS
- RÉACTIFS
- TRAITEMENT DES EAUX
- TRAITEMENT DE PISCINES
- ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PISCINES
- VENTILATION MINES
- PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS MINIERIS
- LOGISTIQUE, TRANSPORT ET DOUANE
- SOLUTIONS RADIOS
- EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)
- SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE INDUSTRIEL ET PUBLIC
- SIGNALÉTIQUE À ÉNERGIE RENOUVELABLE
- RSE & DÉVELOPPEMENT DURABLE



🏠 14 BP 290 Ouaga ZAD 14 Ouagadougou, Burkina Faso ☎ +226 25 41 50 30 / 73 51 51 51

✉ info@jodyprema.td 🌐 www.jodyprema.td

**YOUR SATISFACTION IS OUR PRIORITY**